

Le Trou des Combrailles

Le journal qui pédale, qui pédale, qui pédale...

numéro : 6 - hiver 2013 -

pour la minable somme de : 2,50 €

DOSSIER : MINES

Inclinons nous, pauvres bouseux, devant la puissance de l'industrie minière, inclinons-nous devant les galeries. Il fallait bien ça pour le progrès, pour l'indépendance nationale (ah, la Nation !), pour l'intérêt général (ah, les généraux !). Regardez leur bravoure à ces industriels, la brave cupidité avec laquelle ils envoyaient les mineurs s'encrasser les poumons, regardez leur patriotisme : ils embauchaient ! Des dieux, on vous dit : ils créaient de l'emploi, ils donnaient (enfin, à peu près) du pain aux pauvres ! Ils vous faisaient pousser les villages comme des champignons. Et à côté de ça... désertification des campagnes. Ils ne jettent des miettes que parce qu'ils ont commencé à prendre tout le pain. N'oublions pas ça. Applaudissez, si vous voulez, ceux qui vous donnent les miettes avant que de n'avoir le goût du pain.

La Combraille possède aussi son petit passé minier. Nous allons nous y pencher, faire notre « devoir de mémoire », l'occasion, peut-être, d'apprendre ou de réapprendre ce qu'étaient les mines de charbon, en particulier à Saint-Eloy et à Lavaveix. On a eu aussi quelques petits sites d'uranium et un site d'extraction d'or au Châtelet.

L'or, tout brillant de la sueur et des produits qui ont permis de l'extraire, l'or, encore convoité avec une simple remontée des cours. Et les communes autour de Lussat et de l'étang des Landes

seraient toutes contentes de venir voir gratter les nouveaux

industriels : benedicimus te ! Que cet or

serve à dormir dans des

banques,

qu'il y

ait

ou non une facture environnementale à payer, ça les importe peu. Est-ce que les maires et certains administrés compteraient, eux aussi, sur les miettes ?

On le sait très bien, les industriels sont gens de confiance, ils ne se soucient que de notre bien-être ! Aucune objection votre honneur ? Alea jacta est.

Innov'ia

Endormis pour mieux s'agrandir par la suite ? Les activités odorantes semblent s'être estompées pour les voisins lointains, arrêtées pour un temps. Pour autant, tout le monde n'est pas complètement rassuré. Une piqûre de rappel dans ce numéro. Voir page 16.

Paul Poiret

Crochet par un personnage atypique et inclassable, couturier, peintre, comédien, qui a connu le luxe et les salons parisiens et qui, ruiné, est passé à Gouzou, donnant quelques coups de pinceau, puis, encore plus ruiné est allé à Marcillat-en-Combraille. Lire page 17.

Les Ancizes

Aubert et Duval classé site amiante. Un pas vers la reconnaissance... qui pourrait se transformer en un autre pas vers une réduction des effectifs ? Voir page 3.

Justice d'huissiers

Où quand les huissiers creusois se tirent la bourre ? Apparemment, il y en aurait certains qui auraient des problèmes de comptabilité... et d'autres non ? Une histoire qui se passe sur fond de concentration des huissiers et de détournement de fonds.

Ce qu'on aimerait surtout, à vrai dire, c'est que les huissiers ne prennent pas, bon gré ou mal gré, la défense des plus riches (pour constater que les pauvres ne paient pas ou sont expulsables).

Voir page 4.

Collège de Marcillat

La classe de 4ème se prépare-t-elle à un voyage intersidéral ? Les collégiens ont fait un petit saut à Chatel-Guyon à la rencontre des étoiles. Compte-rendu.

Au fait, au passage, il y en aura peut-être qui seront désormais en mesure de nous expliquer cette invraisemblable histoire de martiens de Montaigut.

À lire page 14.

Législation sur les semences : danger !

Une loi de plus vers Monsanto-world ! Lire page 3.

O pays de Combraille !

Partie 2, sur fond de rivalité entre les deux cités voisines de Chambon et Eaux. Une rivalité, il faut bien le dire, d'abord administrative, chacun cherchant son maître dans une mégapole différente ! On lira en particulier ici ce qu'est la Combraille après la période révolutionnaire. À voir page 15.

SPANC (et re-Spance !)

De l'eau tarie à l'autarcie, il y a un pas ! L'assainissement des eaux, un problème que connaît bien notre région des Combrailles, en particulier avec toutes les mises aux normes. L'occasion aussi de se demander s'il n'y aurait pas certains moyens de devenir à la fois plus autonomes et plus propres pour notre environnement. Lire page 13.

Martiens des Mars

Les habitants des Mars (23) se seraient plaints, entre deux merguez, lors d'un concert balkanique à la salle des fêtes : on les aurait maintes fois confondus avec les supposés martiens qui auraient atterris, fin août dernier, dans un champ de fleurs de la commune auvergnate de Montaigut. Au final, sur la commune des Mars, on ne sait plus qui est martien et qui ne l'est pas. Il se pourrait très bien qu'un ou plusieurs sidéraux se soient introduits dans la population. Comment donc reconnaître un martien ? Des portraits cyborg circulent mais, là encore, comme pour bien des sujets dans nos peureuses campagnes, l'omerta semble être de mise. Il serait possible, selon certaines sources astrales, que les martiens réveillent cette année sur la commune de Giat. De là l'inévitable doute : y-a-t-il un lien entre ces martiens de Montaigut (voire des Mars) et les loups-garous de Giat. Avouons que, même d'un œil, ça sent le louche, le très louche.



Saint-Eloy-les-Mines
Lavaveix-les-Mines
Lussat
Budelière
Charensat
Saint-Pardoux
Pontaumur
Les Ancizes
Marcillat-en-Combraille
Gouzou
Pontgibaud
Flayat
Chambon
Eaux
Auzances

AU SOMMAIRE :

- p. 3 - Danger : législation sur les semences Scandale de l'amiante... encore...
- p. 4 - Quand les huissiers creusois sautent.
- p. 6 - DOSSIER : des mines près de chez vous.
- p. 13 - SPANC : traitement des eaux.
- p. 14 - Club d'astronomie de Marcillat en C.
- p. 15 - Entre Berry, Bourbonnais, Marche et Auvergne : La Combraille
- p. 16 - Innov'ia (encore !)
- p. 17 - Paul Poiret
- p. 18 - Trous de glace. Bardanne et pissenlit Légende des loups-garous
- p. 19 - Chronique abeilles III Mille-pattessur les chemins

Edito : L'hiver sera long

- Maintenant, c'est fini, hein ? On y va. Tu sais bien que tu pourrais écrire n'importe quoi. Tu n'as qu'à prendre un film, n'importe quel film et tu refais l'histoire. Les films, ça inspire toujours. Moi, j'en regarde un et je me mets à rêver, je le change un peu et puis voilà, c'est une histoire. Et elle sera très bien.

- Non.

- Pourquoi t'entêter aussi, à inventer tes histoires, comme si il n'y avait que toi qui les avais écrites. Ça raconte vraiment toujours la même chose, une histoire de couple, une femme qui trompe son mari, ou parfois le contraire, des hommes et des femmes qui font des gestes, parce que c'est leur vie de faire des gestes, et puis leur petit acte héroïque, même rien, un petit galon sur leur vie, tomber du toit par exemple, comme dans le film. Tu as déjà les histoires, c'est toujours les mêmes, tu n'as plus qu'à te concentrer sur le reste. Qu'on raconte une chose ou une autre, dans le fond, on veut juste savoir qu'on existe, hein ? Tu veux bien que je démarre, maintenant ?

Et elle ne faisait rien pour.

- De quoi tu as peur, à la fin ? Avec les histoires, on ne peut jamais mentir.

- Je sais.

- Pourquoi ça ne te plaît plus alors, ce que tu as fait ?

- Peut-être parce que tu as aimé le film.

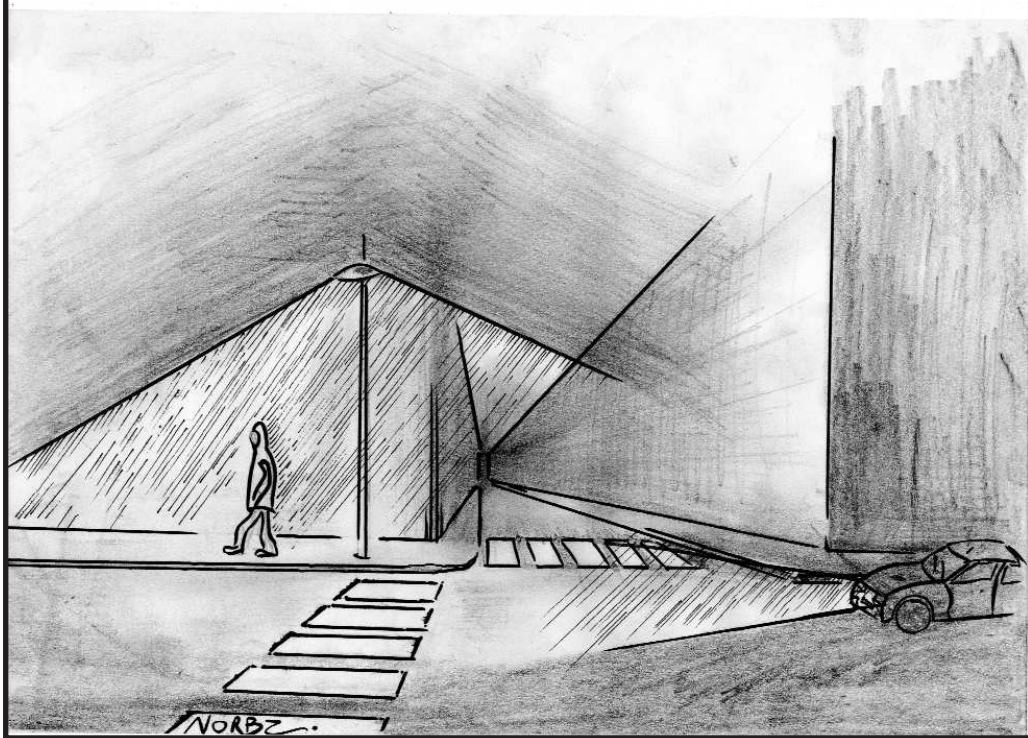
- Comme si je n'aimais pas tes petites histoires, mon chou.

- Elles ne sont pas qu'à moi, tu sais bien. Tu l'as dit. Et tant mieux.

Et puis, ce « mon chou », ça m'énervait, surtout dit comme ça en se penchant vers moi, ça faisait presque pute qui attend sa récompense. C'est un vocabulaire de pute, tiens, c'est bien vrai. Comme si je ne pensais... parce que j'avais le front sur le pare-brise de la bagnole... comme si je ne pensais qu'à moi, qu'à l'orgueil de mes histoires, comme si je n'aimais, au fond, que moi. C'est bien ça qui m'a le plus énervé. « Mon chou » ! Alors que je ne pensais qu'à elle, que sous sa petite main qui voulait me tenir la joue, je craignais qu'elle se prenne elle-même pour une histoire qui doit être belle et pas pour celle que je vis. Et qu'est-ce que ça changeait si elle voyait que je l'aimais ? Elle a de trop grandes jambes. Elle ne m'aimera pas plus qu'un autre. Tous imbéciles, en somme. Et d'en être, de m'en rendre trop compte, je lui ai jeté le journal sur les genoux et je suis sorti dans la rue, sous la pluie. Je ne sais pas si elle a démarré la bagnole.

Comme quoi, ça sert d'avoir le journal quand on s'emmerde.

J.D.



Brèves

Hiver polaire

Le plateau des Combrailles s'est-il suffisamment préparé au pire ? On nous annonce un hiver polaire. Les congélateurs et les celliers de Saint-Gervais auraient tout intérêt à être bien remplis !

Ouest Combrailles (23)

La situation de l'agriculteur (relaté dans le numéro 2) dont le frère est sorti du GAEC ne s'est pas arrangée. Il est allé voir un avocat qui lui a dit, en gros, qu'il avait mal choisi son premier chef d'accusation, qu'il aurait pu gagner autrement mais que maintenant c'est trop tard pour recommencer : il y a prescription. Le résultat, c'est la situation injuste et l'exploitant qui est menacé de tout laisser. Si d'autres personnes ayant connu des difficultés par rapport

au GAEC veulent entrer en contact avec lui, ils peuvent nous écrire au journal et nous transmettrons et ferons le lien.

Creuse : valse (manuelle ?) des préfets

Ils sont dans tous les bons coups nos préfets (les ex de Grasse, cf notre n°1 pour Claude Serra). Le 8 octobre, garde à vue de l'ancienne sous-péfète de Grasse M-C. Mallemanche) et de son mari ; enquête ouverte pour corruption et trafic d'influence et perquisition au domicile parisien du couple.

Pour la remplacer, on a changé radicalement de zone de recrutement et on a pris Christian Choquet, qui était préfet pour la défense et la sécurité dans le Nord-Pas-de-Calais. Quand même, à la base, restons au sud, il vient de Corse. Et celui-là, il a écrit un bouquin qui s'appelle « Terrorisme : la démocratie en

danger. Du 11 septembre à la mort de Ben Laden » !

Arbres de bord de route

Le conseil général de la Creuse va travailler avec le collectif « Arbres de bord de route »... pour calmer la vox populi qui se levait contre les élagages sauvages. Est-ce vraiment une garantie ? Tout dépend peut-être du poids qui sera laissé au collectif...

Noël Bling-Bling

Et oui, loin de la transition énergétique, à chaque Noël, même dans nos Combrailles, il y en a qui veulent se la péter ! Avec de la guirlande électrique, ils se font voir la nuit. Comme s'ils n'avaient pas pu faire mieux : c'est terrible, ça, quand on veut se la péter, de ne le pouvoir qu'à moitié ! Ah qu'on aimerait paraître...mais on fait comme on peut ? Un conseil du trou, toujours moralisateur, pour les prochaines Pâques, pétez-vous la carrément, sortez le grand jeu, foutez de la chandelle le long de votre allée et des flambeaux autour de votre porte ! C'est sûrement plus cher mais ça usera moins de courant et, au moins, ça a de la classe ! Et puis, un seul soir suffit, sinon ça devient banal.

Lavaufanche sous plaintes (suite de l'affaire)

Mail (intact, avec les fautes) reçu par le fameux « monsieur X » qui a causé la démission de la mairesse, Sylvie Benoît, se sentant harcelée.

« Bonjour, Affaire Motos Cross de Lavaufanche pour des photos non identifiables nous avons été Relaxé par le Tribunal de Limoges » (nb : monsieur X se plaignait de son voisin, dont les enfants s'adonnaient aux minis-motos, il aurait pris les motos en photos (avec leurs cavaliers) d'où plainte du voisin).

Mail à prendre au conditionnel car, d'une autre source Lavaufanchaise, monsieur X aurait perdu en appel à Limoges après que les photos aient été déclarées non identifiables à Guéret. Selon cette même source, monsieur X continuerait, malgré la démission de la mairesse en 2012, de se plaindre de ses voisins et, fort de ses couleurs FN, pourrait à nouveau tenter de briguer la mairie ; tout comme la maire actuelle, remplaçante de Sylvie Benoît, pourrait remonter une liste.

Au final, beaucoup de plaintes semble-t-il, et personne pour faire des efforts de réduction de bruit ou de plainte ? Et les municipales pourraient en faire, elle du bruit... Surtout si personne ne se présente, tiens !

Reterre

Une fermeture du bistrot rapide. Pas bon, manque de clients, manque de soutien... ? Le commerce n'est pas facile dans les villages.

Budelière

Fermeture de la superette...dommage pour l'investissement communal.

Auzances-Bellegarde

On apprend sur le site de la com-com : « Un état des lieux non exhaustif a été réalisé sur des thématiques variées : densité de population, enclavement du territoire, parc de logements vacants importants, notion de bassin de vie avec une attractivité différente que l'on se situe sur un canton ou un autre. En ce qui concerne le milieu économique, il a été mis en évidence le rôle primordial de l'agriculture qui représente 28.1 % des emplois. L'activité commerciale connaît un relatif déclin depuis les années 1995. Toutefois, il a été souligné l'importance des commerçants ambulants, des tournées alimentaires, des foires et marchés qui contribuent à maintenir le lien social. Quant à l'artisanat, il

est un élément clé du dynamisme du territoire.

La réflexion s'est également portée sur le développement du tourisme, la préservation et la mise en valeur de l'environnement de qualité, la maintenance du patrimoine bâti, la valorisation des ressources locales, la mise en place de circuits courts et la nécessité d'un projet de santé avec la création d'une maison médicale pluridisciplinaire. L'enjeu de cet atelier est bien l'organisation du territoire pour demain et les générations futures dans le but de maintenir les populations et renforcer l'attractivité du territoire ».

Euh... en gros et au final, ça voudrait pas dire qu'il y a des toubibs qui seront plus remplacés, tout ça ?

Covoiturage Puy-de-dôme

4 points infos

-mairie de Saint-Eloy-les-Mines

-mairie de Manzat

-mairie de Saint-Gervais d'Auvergne

-Com-com Bourg Lastic

-Com-com Combronde

-Médiathèque de Pontgibaud

Manzat pin-pom-pin

Apparemment on cherche des pompiers

Les Ancizes-Comps

Recensement en tout début d'année 2014. Que les plus vieux et mal en point tiennent au moins jusque là, quand même, pour gonfler les chiffres !

Brèves douteuses

Saint-Gervais d'Auvergne

A l'occasion de la prochaine Saint-Valentin, des caniches, en petit manteau et toilettes par les élèves du lycée, devraient être lâchés dans tout le village avec une rose dans la gueule en protestation contre la politique gouvernementale.

Une bonne occasion pour tous les maires « de gauche » du secteur de battre le pavé et de se démarquer de la politique « de droite » nationale. Stratégie électorale ?

Comme d'habitude, des stars de niveau galactique devraient être au rendez-vous.

Herment

Herment ne devrait fêter ni l'arrivée du père Noël, ni celle du printemps. Ni l'un, ni l'autre ne seraient attendu. Ce n'est pourtant pas faute de plantations de sapins dans les environs pour attirer l'homme à la barbe blanche et aux couleurs de l'auvergnat Cola.

Et le ski de fond entre les sapins, c'est pas génial non plus. Décid'herment, on n'est pas sorti de l'auberge !

Combronde

Une taupe aurait provoqué un embouteillage sur une bretelle d'accès à l'autoroute. A moins que ce ne soit le contraire.



Potins de tournée

Errata Dontreix :

Le restaurant : « L'auberge du Rocher » ne fait pas encore épicerie comme je l'avais écrit dans le N°5, mais il est bien un point de vente sympa pour notre TROU.

Chambonchard :

La petite Auberge de la vallée a réouvert, et sert des menus ouvriers et des couscous sur commande. C'est un nouveau point de vente bien sympa aussi pour notre TROU. Le patron a des archives sur la vallée de Chambonchard, qui a failli être noyée pour faire un barrage.

Lepaud :

Réouverture également du « Relais de Combraille » à Lépaud, service non-stop 7 j/7j. La patronne, qui vient des Ancizes, s'était fracturée le poignet lors de la réouverture. Elle espère avoir des clients du coin cet hiver pour pouvoir résister jusqu'à la saison nouvelle...

A noter qu'elle s'approvisionne en circuits courts et qu'elle utilise des produits frais.

(06 20 73 24 31)

A Lépaud, le TROU est en vente au « Petit Vigneron » petite épicerie où on trouve de tout, même des bonnes bouteilles...et des bons journaux !

Ronnet :

A Ronnet, la recette du N°4 est partie...en fumée..., et il n'y a plus de point de vente.

S'adresser à la librairie de Marcillat ou de Montaigut.

J'ai appris avec désolation l'incendie qui a ravagé « Le Petit Provençal » lors de ma tournée du N°5. J'y suis passée pour voir les dégâts : affligeant.

Toute ma sympathie à Claude Brun, qui m'accueillait toujours très gentiment, lors de ma tournée. Bon courage.

La dame du trou.

Savez-vous découper le poulet ?

Moi pas ! Je ne le découpe pas : je le massacre. Mais je suis marié et voici comment on enseignait la chose en 1957-1958 à ma p'tiote femme, alors élève-maîtresse à l'École normale d'institutrices de Melun (Seine-et-Marne, 77). Cela dit, une fois lue cette fiche, je ne suis pas certain que je saurai mieux découper la bestiole. Mais je n'ai pas un tempérament à m'faire du tracas : il y a toujours quelqu'un de dévoué qui se porte volontaire, il suffit de s'absenter au bon moment... ou de proposer à boire.

Découpage du poulet cuit

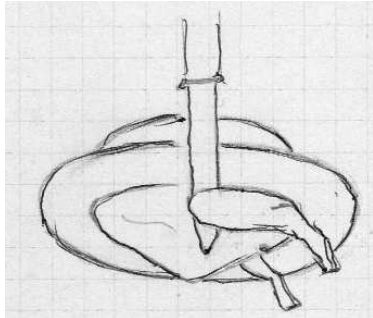
1/ Les pattes. Piquer la fourchette dans la cuisse. Appuyer pour la soulever. Glisser le couteau le long de la carcasse pour détacher la chair. Couper à la jointure. [C'est justement ça que je n'arrive pas à faire. - ndlr.]

2/ Les ailes. Piquer la fourchette sous l'aile. Chercher avec le couteau la jointure. Couper. Appuyer avec la fourchette pour enlever cette partie. Maintenir le poulet [qui a une fâcheuse tendance à s'échapper - ndlr] à l'aide du couteau.

3/ La carcasse. Couper le poulet dans le milieu et dans le sens de la longueur. [Plus facile à dire qu'à faire ! - ndlr.]

Remarque : Sur ce petit croquis qui clôt la fiche, il apparaît clairement que le mieux, pour découper un poulet, consiste à le coincer dans un chapeau melon qui évoque irrésistiblement celui qu'on voit sur la tête de certains poulets sans plumes, tels que dans Tintin par exemple...

Tonton Guy n'a plus l'électricité à tous les étages.



Législation : semences et faux Gucci dans le même panier...

On nous l'avait promis, c'est maintenant plus qu'en bonne marche, puisque ce 20 novembre dernier a été votée la nouvelle loi sur les délits de contrefaçon, élargie aux variétés de graines de fruits et légumes produits par les grands groupes qui en détiennent les droits de propriété ; 75% du marché mondial de la semence est accaparé par 10 grosses multinationales... Près de chez nous, un bon exemple à citer est Limagrain, qui détient Vilmorin, un gros fournisseur de graines pour maraichers et particuliers.

Ce que je veux bien qu'on m'aide à comprendre, c'est pourquoi, alors que la plupart des groupes parlementaires avaient émis un amendement contre l'étendue de cette loi au domaine agricole, celle-ci a quand même été votée à l'unanimité... Même les écologistes n'y ont finalement rien trouvé à redire... Quels soins miraculeux prodigue-t-on donc aux sénateurs sous leurs pupitres pour tous leur lier la langue si subitement ?

Ce qu'il faut savoir, en tous cas, c'est que tout ça est déjà en cours. Plus précisément depuis 2011, pour les agriculteurs, qui, théoriquement, n'ont le droit de cultiver librement que 21 variétés, et encore, en échange du paiement d'une redevance. Théoriquement, bien sûr, car dans la pratique, moi personnellement je ne connais aucun paysan qui s'embarrasse avec ça, et je crois qu'il en est de même pour tout un chacun.

Mais c'est là que les choses devraient évoluer, car un renforcement des moyens mis en œuvre par les administrations afin de contrôler qui fait quoi, et une transmission de ces données aux entreprises pourraient déboucher sur des procès « exemple » comme on a pu en voir aux États-Unis avec Monsanto ces dernières années...

On va plus loin ? Imaginez les enquêtes des stups : infiltrations, filatures, coups de filet... le

tout transposé à la campagne dans les prés au milieu des vaches...

A terme, tout devra donc être justifiable par le paysan, factures à l'appui, (semences, animaux, aliment et engrais pour ne citer qu'eux...) sous peine de finir traité comme le pire des criminels si l'on a le malheur de s'auto-produire ou même de prendre quelques souplesses avec les traitements d'usage...

Une ombre de réponse à la question que je me posais plus haut, concernant la cause du revirement de tous bords sur la question au sénat : en Janvier 2014 va être discutée la loi sur l'avenir agricole, et on a promis aux parlementaires que là, on traiterait sérieusement le sujet.

Si ça vous suffit, restons-en là, mais si comme moi vous pensez que 1984, 30 ans après, ne se joue plus dans le tumulte urbain mais bel et bien au cœur de nos campagnes, au sein même des fermes (pardon, on dit « exploitations » de nos jours...) qui nous nourrissent, alors il n'est pas trop tard pour se mobiliser, dans l'immédiat, en signant la pétition « Stop à l'étoffement des Paysans ! » sur le site internet suivant :

<http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/stop-etouffement-paysans-706.html>

Site de la campagne :

<http://www.semonslabiodiversite.com/wp-content/uploads/Tract-campagne-5-octobre-2.pdf>

Et, bien entendu, en continuant de cultiver, préserver, échanger ses propres variétés de semences, d'organiser des réseaux d'information et de diffusion... Et surtout ne pas leur laisser croire qu'ils ont pu s'affranchir de plus de 10.000 ans de recherches ancestrales en s'octroyant la paternité sur des plantes qu'ils ne travaillent que depuis une cinquantaine d'années...

W.

Le scandale de l'amiante... pas vraiment terminé

L'amiante (en fait les amiantes, il y a plusieurs espèces de minerais) est connu depuis plus de 2000 ans. Ses propriétés exceptionnelles n'avaient pas manqué d'intéresser les Grecs qui le qualifiaient d'indestructible et lui avaient donné le nom de "fibres d'or".

Ils en connaissent aussi déjà les dangers. Plinius l'Ancien (écrivain et naturaliste romain) s'extasiait devant ses propriétés mais remarquait aussi les dommages aux poumons dont souffraient les esclaves chargés du tissage de toiles d'amiante. Ces étoffes étaient utilisées par les plus aisés parmi les Romains et les Perses comme nappes, que l'on nettoyait en les jetant dans le feu. Elles ressortaient blanches comme neige. Et Marco polo (1254-1324) fait état d'une telle pratique en Dzoungarie (entre Altaï et Sibérie). Plus près de nous, mais toujours au 14^{ème} siècle, en Corse les potiers utilisaient les fibres d'amiante mêlée à l'argile pour la confection de marmites.

L'amiante interdit en France... en 1997

Plus les siècles passent et plus l'usage de l'amiante devient important. Pourtant les mises en garde se multiplient aussi. En 1898 Lucy Deane, inspecteur en chef au travail anglais, écrit que les risques sont "clairement démontrés". Dès 1899, toujours en Angleterre, le docteur Montague Murray, observe le premier cas de maladie du poumon due à l'amiante.

En France, en 1906, Denis Auribault inspecteur départemental du travail (Caen) dans une note dénonce la forte mortalité des ouvriers dans les filatures de l'amiante. En 1945, un tableau de maladies professionnelles est dressé pour l'amiante. L'employeur ne peut donc plus en ignorer les risques.

En 1960 un premier lien est établi entre l'amiante et le mésothéliome pleural (cancer de la plèvre). En 1977 l'amiante est enfin classée cancérigène en France. Mais, plus de dix ans plus tard, en 1991, la France reste le 1^{er} importateur mondial d'amiante.

C'est la mort de 6 enseignants au lycée de Gérardmer (Vosges) qui relance le débat en 1994. Mais il faut attendre le 1^{er} janvier 1997 pour que l'usage de l'amiante soit interdit en France. Il est vrai qu'en 1996 Claude Allègre dénonçait encore un "phénomène de psychose collective" !

Mais l'amiante est toujours là...

Le coup faible de production (5 fois moindre que les fibres artificielles) fait que ce matériau a été fortement utilisé entre autre dans le BTP (plaques ondulées, canalisations, conduits de cheminées, d'aérations, dalles, revêtements de sol en matière plastique, faux plafonds, colle, mortiers, enduits, mastics, joints, peintures, bitumes, calorifuges, flocages, etc.) entre 1960 et 1980.

Pas étonnant donc qu'on en trouve toujours dans les bâtiments publics, écoles, lycées, collèges, facultés, hôpitaux, logements, industries, automobiles, etc. Tout ça bien sûr pour faire les fortunes d'un certain nombre de capitalistes. Les Grecs ne croyaient-ils pas en l'appelant "fibre d'or".

... et tue toujours et partout

Partout dans les verreries tout comme dans les aciéries et toutes les industries travaillant à chaud, les constatations sont les mêmes. Et c'est évidemment le personnel travaillant au plus près de la production qui est le plus tou-

ché. Mais partout aussi les patrons comme l'Etat font de l'obstruction pour reconnaître les droits des salariés victimes de l'amiante.

Par exemple les anciens salariés de la verrerie de Givors doivent continuer de se battre pour tenter de faire reconnaître des cancers liés à leur activité passée et à une exposition à des matières dangereuses pour la santé. Une audience de conciliation qui a eu lieu le 10 septembre devant le tribunal des prud'hommes de LYON démontrait que sur 645 salariés de l'ancienne verrerie 128 ont développé un cancer. Plusieurs en sont morts.

Même chose, semble-t-il, à celle de Puy Guillaume, toujours en activité, où règnent les mêmes conditions, les mêmes produits, les mêmes protections contre la chaleur, les mêmes isolations, les mêmes bâtiments (pour la plupart encore couverts avec les fameuses plaques ondulées, dont la fabrication remonte avant l'interdiction de l'utilisation de l'amiante). Il y a quelques jours un salarié qui y travaillait depuis longtemps vient de mourir d'un cancer.

Les Ancizes classées « site amiante » : pas trop tôt... et pas fini

Certes le combat contre l'amiante et ses conséquences connaît quand même quelques succès. Ainsi l'aciérie Aubert & Duval aux Ancizes vient d'être classée officiellement « site amiante » (ce qui donne un certain nombre de droits aux salariés qui ont été exposés dont celui de partir plus tôt à la retraite).

Pas trop tôt après toutes ces années durant lesquelles la direction a multiplié les obstacles et les oppositions, bien souvent avec l'aide des pouvoirs publics et même des tribunaux. Le

combat n'est d'ailleurs pas terminé complètement : ce classement n'est valable que pour la période 1917-1992. C'est quand même un premier succès qui n'a été possible que parce que durant toutes ces années certains salariés et syndicalistes, CAPER (comité agir prévenir et réparer) des Combrailles et CGT sont restés mobilisés et ont tenu bon malgré les difficultés à faire reconnaître leurs droits.

Il y a quelques mois la direction disait que si l'usine était classée site amiante "se serait une catastrophe". Le directeur vient de redire ses craintes à La Montagne. Mais quand le journaliste lui demande ce qu'il a prévu pour remplacer les 240 salariés qui pourraient partir en 2013-2014, et même les 451 au total dans les années suivantes, il additionne 80 CDI déjà embauchés en 2013, plus une cinquantaine de postes supplémentaires qui seraient ouverts ces prochains mois, plus une « réflexion » (notez pas une embauche sûre, une simple « réflexion » sur l'éventualité d'embaucher !) pour 50 autres postes

Mais si nous comptons bien : 80+50+50 = au mieux 180 embauches. On est loin du compte des 471 départs.

En fait non seulement la direction n'a pas anticipé en formant des nouveaux embauchés (pourtant gouverner, c'est prévoir, non ?) mais elle entend profiter consciemment de l'occasion pour organiser une diminution des effectifs... alors qu'elle prévoit une augmentation de la production.

Pour les travailleurs des Ancizes cela ne va pas du tout : en cette période où il y a plus de 4 millions de réels il faut au moins un remplacement pour chaque départ.

Plus de 2000 ans ont passé depuis le temps de l'esclavage romain... mais en sommes nous si loin alors que l'amiante continue ses ravages et que certains en profitent toujours pour tenter d'en faire leur profit ?

Michel Laveyssière

Quand les huissiers creusois sautent

Installez-vous confortablement avant de lire, ça risque d'être un peu long !

Voilà une affaire à priori réglée et entendue : sur nos annuaires creusois (2013) restent trois numéros d'huissiers de justice, à savoir Dunle-Palestel, La Souterraine et Aubusson. Rien dans la Combraille creusoise évidemment. Et à Guéret ? Rien non plus ? Pour cause, la dernière huissier de Guéret, Solange Aladenise a été destituée pour Abus de Confiance (un détournement de « fonds clients ») et travail dissimulé. A noter que La Montagne du 23 juin 2009 signalait qu'à Bourgneuf aussi, une huissier a été jugée inapte pour « comptabilité irrégulière ». Est-ce un bon ménage qui a été fait en Creuse ou cela dénote-t-il une volonté de réduire le nombre d'huissiers ? C'est pour le cas de Guéret et pour s'interroger sur le jugement qu'on a été contactés. J'en ai parlé avec d'autres du Trou et comme à priori ils pensent que dans ces milieux c'est tout magouille et compagnie et que la condamnée n'a peut-être été que moins habile que d'autres à ne pas se faire pincer ! C'est peut-être bien vrai.

C'est sûr que les chiffres énoncés dans le Jugement dépassent les 100.000 euros et que les études d'huissiers brassent de l'argent.

Mais pourquoi nous a-t-on contactés pour ça... ! Peut-être parce qu'une huissier, arrogante, n'accepte pas une décision de justice et se jette partout : elle a d'ailleurs envoyé beaucoup de courriers, dont un à la Garde des Sceaux (2007) ; peut-être parce qu'il y a un sentiment d'injustice partagé par certains de ses proches. Cet article va donc essayer de revenir sur cette histoire en montrant pourquoi on a été contactés. Les jugements n'enlèvent pas tous les points d'interrogations. Cela interpelle, alors qu'il n'y a pas (ou plus) de Chambre d'huissiers dans les Combrailles creusoises, sur la concentration des Chambres d'huissiers.

On notera que Solange Aladenise a déclaré que ça ne la gênait pas d'être citée et qu'elle n'avait rien à cacher.

Etat de faits : une huissier condamnée.

D'abord, il y a un jugement correctionnel du Tribunal de Grande Instance de Limoges plaidé le 26 octobre 2012, délibéré le 8 janvier 2013. Ce Jugement condamne Solange Aladenise à deux ans de prison avec sursis pour Abus de Confiance (aggravé du fait des fonctions de la condamnée) et Travail Dissimulé.

Elle a fait appel de cette décision et la cour d'appel confirme le jugement (audience du 19 juin, arrêt du 24 juillet 2013).

Il y a actuellement un pourvoi en Cassation demandé par Solange Aladenise (ou son avocat) sur une question prioritaire de constitutionnalité : en gros, c'est pour savoir si l'affaire avait bien le droit d'être jugée comme elle l'a été.

Le jugement correctionnel

A l'audience (publique) 33 parties civiles (ceux qui se plaignent) dont beaucoup de collègues et lycées (ceux d'Auzances et Chénérailles pour les Combrailles) mais plusieurs ont le même comptable qui les représente, dont aussi et surtout la Chambre Régionale des huissiers de justice de la Cour d'appel de Limoges et la Chambre Nationale des huissiers de justice.

Voir l'encadré (ci-contre) pour les extraits du jugement correctionnel.

Les parties civiles

Sur les demandes des 33 parties civiles, presque toutes ont été rejetées, principalement parce que ce qu'elles réclamaient était postérieur à la suspension de Solange Aladenise et venait donc du fait que plus personne ne faisait tourner l'étude (si j'ai bien compris) et que ces

Extraits du jugement correctionnel

Exposé des faits : Maître Solange Mignault-Aladenise a fondé en juillet 1988 avec Monsieur M. B. une SCP d'huissier à la résidence de Guéret. Du fait de la mésentente entre les deux associés, un arrêt de la cour d'appel de Riom du 25 octobre 2001 a prononcé la dissolution de la SCP B...-Aladenise. [...] Le 28.08.2002, un traité de cession a été signé au profit de Maître Solange Aladenise qui a administré l'étude à partir du 1.11.2002. [...] Pour couvrir les frais du rachat du droit de présentation à la SCP B...-Aladenise, Solange Aladenise a emprunté à cet effet 126000⁴ à la C.D.C et 83000⁴ à la Caisse des prêts de la Chambre Nationale des Huissiers de justice. La part de prix de cession qui lui revenait, soit la somme de 117130,68⁴ suivant le décompte établi par Maître [D. M...], liquidateur de la SCP, ne lui a jamais été reversée.

Les contrôles statutaires effectués en 2005 et en 2006 par la Chambre Régionale mettaient en lumière des désordres comptables et une gestion problématique de l'étude, conduisant la Chambre Régionale en décembre 2006, à décider d'un contrôle avec l'assistance de Monsieur [J-M. R...], commissaire aux comptes et expert judiciaire [...]

Des documents comptables n'ont pu être remis à l'expert par Mme Aladenise dans le cadre de ce contrôle. [...]

Une enquête préliminaire était confiée le 5 mars 2007, par le Procureur de la république de Guéret, au SRPJ de Limoges pour des faits susceptibles d'être qualifiés de travail dissimulé, abus de confiance aggravé, vol, falsification de chèques et usage de chèques falsifiés. Cette enquête faisait suite à une procédure diligentée par la gendarmerie de Guéret, à l'encontre de [J-M... X], auteur de violences en mars 2007 sur Solange Aladenise, qui avait dénoncé des malversations au sein de l'étude d'huissier de cette dernière. Ces dénonciations étaient renouvelées lors de l'audience du Tribunal Correctionnel de Guéret du 5 mars 2007 et corroborées par les conclusions provisoires du rapport réalisé par Jean-Michel [R...], commissaire aux comptes.

Par ordonnance du 16 mars 2007, Solange Aladenise est suspendue de ses fonctions par le président du Tribunal de Grande Instance de Guéret.

Deux administrateurs provisoires étaient nommés [...]. Le 29 juin 2007, Me [M...], président régional, est désigné en remplacement [de ces administrateurs], il constate une insuffisance de trésorerie clients et l'état de cessation de paiements de l'office Aladenise. [...]

Solange Aladenise est placée en garde à vue le 29 mars 2007 [...]

Une perquisition avec saisie de pièces à conviction avait eu lieu à son étude le 15 mai 2007 [...]

Le rapport d'expertise comptable confiée à Mme [G...], en novembre 2008[...] la mission de l'expert judiciaire s'est avéré difficile du fait d'une mauvaise organisation après le prononcé de la liquidation de l'étude [...] Cette expertise était néanmoins menée à terme et concluait à une insuffisance de fonds clients pour un montant total de 124532⁴

[Solange Aladenise] est prévenue :

-d'avoir à Guéret (23) entre 2005 et février 2007, et depuis temps non prescrit, détourné des fonds clients en l'espèce, 124532 euros qui lui avaient été remis et qu'elle avait accepté à la charge de les rendre ou de les représenter ou d'en faire un usage déterminé et ce au préjudice des clients de son étude avec cette circonstance que les faits ont été réalisés par un officier public ou ministériel à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou en raison de sa qualité [...]

-d'avoir à Guéret (23), de novembre 2006 à février 2007, et depuis temps non prescrit, étant employeur de J-M... [X], omis intentionnellement de procéder à la déclaration nominative préalable à l'embauche [...]

L'expert commente ces résultats ainsi : « il est bien évident que Maître Aladenise, ayant effectué des prélèvements pour un montant de 43081,47⁴ alors que l'exercice (2006) était déficitaire à hauteur de 59503⁴, a amputé sa trésorerie d'autant et a donc utilisé des fonds client pour ce faire. Le déficit, lequel correspond à des charges supérieures au produit, n'a pu être généré qu'en réglant les dépenses avec les fonds clients ».

[...] en 29 mois d'activité en qualité d'huissier de justice exerçant à titre individuel, soit du 13.10.2004 au 16.03.2007, plus de 285000⁴ de trésorerie ont été absorbés dont 179070,67⁴ de prélèvements personnels (compte 10800 prélèvements A Aladenise), ce qui représente une rémunération de plus de 6000⁴ par mois, dont 2500⁴ pour amortir les emprunts destinés à assurer le financement du rachat de l'étude. [...]

Il importe peu que ces fonds aient été utilisés, afin de pallier ainsi aux effets d'une mauvaise gestion, pour combler un déficit de trésorerie et faire face aux charges de l'étude, ou à des fins personnelles. Le détournement est en effet réalisé dans son élément matériel, dès lors qu'en sa qualité de dépositaire public, Madame Aladenise a disposé des fonds clients de l'étude à des fins étrangères à celle du reversement de ces sommes aux créanciers qui l'avaient mandatée. [...]

Par ailleurs le cabinet d'expert-comptable BPERC qui a établi les déclarations de revenus et les résultats des exercices 2004 et 2005, ont pointé pendant l'exercice 2006, une succession de graves anomalies comptables, qui ne pouvaient qu'alarmer Madame Aladenise sur la situation financière de son étude. Ainsi il a alerté à de nombreuses reprises l'étude Aladenise par différents courriers sous forme de recommandé avec accusé de réception pendant l'exercice 2006 [...]

Sur le Travail dissimulé [...]

La présence de J-M... [X] au sein de l'étude de Solange Aladenise s'explique pour cette dernière par le fait que son compagnon, particulièrement jaloux, ne supportait pas de la laisser. Elle lui attribuait alors un bureau pour qu'il fasse ses papiers et conteste, malgré les témoignages des employés, l'avoir présenté comme faisant parti du personnel.

Solange Aladenise explique ainsi : « je n'ai pas fait de déclaration d'embauche de M. [x]. Je ne l'ai pas inscrit sur le registre du personnel car il n'était pas question que je l'emploie... Nous vivions ensemble de façon épisodique à compter de la mi-janvier 2007 ». Sur les raisons l'ayant conduit à remettre des chèques à J-M... [X], elle déclare : « Je lui ai fait ces chèques parce qu'il m'avait lors d'un constat. C'était en quelque sorte un dédommagement pour mon hébergement. En effet, j'ai vécu chez lui de façon épisodique à compter du 10 janvier et jusqu'au début mars 2007. Le montant de ces chèques correspond à deux constats que j'ai effectués. S'agissant de ces constats il voulait que j'encaisse le chèque remis par les clients sur mon compte personnel. Il était dans sa folie et voulait m'entraîner avec lui et faire en sorte qu'il m'arrive plein de problèmes. Je n'ai jamais donné de directives à M. [x] pour effectuer des tâches à l'étude. Dans cette étude je n'ai jamais réussi à faire entendre mes directives. Mes clercs ne m'écoutent pas. Il n'a jamais été dans mon intention de l'employer de façon clandestine en remplacement de clercs que j'avais pu licencier [...]. »

[Monsieur A.] reconnaît que J-M... [x] a effectivement travaillé à l'étude au mois de février 2007, mais qu'il ne pouvait pas y être entre avril et décembre 2006, puisqu'alors il l'aurait rencontré.

Les faits de travail dissimulé [...] sont donc parfaitement établis [...]. Elle sera donc coupable de travail dissimulé.

Sur la peine : [...]

Le casier de Solange Aladenise ne porte trace d'aucune condamnation. [...]

La gravité de l'infraction commise [...] et l'atteinte à l'intégrité des fonds recouverts pour le temps du tiers, justifient le prononcé d'une peine d'emprisonnement, toute autre type de sanction étant manifestement inadéquate.

Cependant, il n'a pas été retrouvé dans le patrimoine de Madame Aladenise des traces d'un enrichissement personnel et son casier judiciaire ne présente aucune mention : la peine sera assortie de sursis. Elle sera donc condamnée à une peine de deux années d'emprisonnement avec sursis. [...]

parties civiles ne touchaient donc plus leurs sommes dues, donc n'était pas la faute de Me Aladenise.

Deux demandes ont été en parties validées (Carpinko et SCI les Trois Colombes) avec des sommes inférieures à 2000 fixées en créance.

La Chambre régionale des huissiers de la Cour d'appel de Limoges a été déboutée de sa demande au titre de préjudice matériel.

La créance de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice a été fixée à 122697,63 « au titre de sa garantie des fonds de l'étude Aladenise ».

Et Mme Aladenise a été condamnée à verser 1000 et 1500 euros aux deux Chambres pour préjudice moral.

Au final, quand même, ça fait beaucoup de parties civiles pour rien !

Document :

Extraits d'un papier (fait par l'ex avocat de Mme Aladenise) intitulé « question prioritaire de constitutionnalité » où il est demandé si « l'article 25 de la loi n° 2011-331 du 28 mars 2011 modifiant l'article 8 de l'ordonnance n° 45-2592 du 2 novembre 1945 relative au statut des huissiers » est contraire au principe d'égalité devant la loi (article 1 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen) ? (Voilà les arguments développés).

Le tribunal de Limoges, dans son Jugement en date du 8 janvier 2013, a spécialement visé cette disposition pour retenir la recevabilité de la constitution de partie civile de la Chambre Nationale des Huissiers de justice et par la suite pour lui allouer des dommages et intérêts au titre de son obligation légale de garantie professionnelle. Il est bien évident, dans ces conditions que le sort du litige, notamment sur le plan civil, dépend de la constitutionnalité de ladite disposition.

[...] Il convient de rappeler que jusqu'à la modification législative évoquée supra, la chambre nationale des huissiers était irrecevable à se constituer partie civile lorsqu'un huissier de justice était poursuivi pour abus de confiance aggravés.

Il était admis notamment par la chambre criminelle de la cour de cassation [...] que les infractions reprochées n'étaient susceptibles de causer un préjudice direct qu'aux seules personnes auxquelles appartenaient les sommes détournées.

La Cour de cassation consacrait le caractère indirect du préjudice réclamé par la chambre au titre des sommes exposées en exécution de son obligation légale de garantie professionnelle.

Or l'article 25 de la loi 2011-331 du 28 mars 2011 dispose :

Après le premier alinéa de l'article 8 de l'ordonnance n° 45-2592 du 2 novembre 1945 relative au statut des huissiers, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« La chambre nationale peut, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession. »

Cette disposition législative autorise désormais la chambre nationale des huissiers de justice à réclamer et obtenir l'indemnisation d'un préjudice indiscutablement indirect.

C'est d'ailleurs au visa de cette disposition législative que le Tribunal correctionnel de Limoges, dans le cadre de la décision dont appel, déclarera Madame Mignault épouse Aladenise responsable du préjudice indirect subi par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice.

Il est incontestable que cette disposition crée une inégalité devant la loi permettant à la Chambre d'obtenir une indemnisation d'un préjudice indirect, et ce, contrairement aux principes cardinaux de la procédure pénale, consacrés notamment à l'article 2 du code de procédure pénal.

La cassation

C'est sur elle que notre huissier condamnée compte. Ce sont des juges (indépendants des premiers si tout se passe bien) qui examinent, en gros, si on avait bien le droit de juger cette affaire, si y'a pas contradiction d'articles de loi utilisés pour le jugement avec la déclaration des droits de l'homme.

Bon indépendamment de l'affaire, je me dis quand même, c'est embrouillé le code pénal et un petit alinéa ça peut changer des choses mine de rien ! Un petit alinéa pris sous Sarkozy et qui, toujours, mine de rien, serait pratique à La Chambre Nationale pour éliminer des huissiers de Justice. Sous Sarkozy, c'était quand même le but de centraliser, supprimer les communes, les départements...etc et les petites études d'huissiers aussi pourrait-on se dire ! Bon, peut-être qu'on va se pencher là-dessus dans le cabinet de Mme Taubira, sait-on jamais : quel- le était la raison de cet alinéa ?

Indépendamment de l'affaire toujours : la justice d'une région qui juge un huissier de justice de cette même région (avec qui plus est dans les parties civiles la chambre des huissiers de justice régionale), est-ce qu'il y a pas un risque (même très petit, même mini mini mini) que tout ce monde judiciaire là se connaisse un peu (quel que soit le sens de connaissance) et qu'il y ait possibilité d'influences de connaissances sans pour autant concrètement être juge et (un tout petit peu) parti ? C'est pas forcément, ni à priori -rien ne le montre ni ne le laisse à penser-, le cas dans cette affaire, y'en a quand même pas mal d'employés dans la justice pour qu'ils se méconnaissent, mais je me demande, en tant que citoyen lambda, si dans ces cas, ça serait pas mieux qu'il y ait un Tribunal correctionnel d'une autre région qui soit dépêché dans la région en question ? Peut-être que dans le cabinet de madame Taubira on pourra répondre et calmer mes angoisses !!

Tentative de résumé personnel

Avant de donner d'autres éléments venant de l'argumentation de Mme Aladenise et ce qui a pu faire qu'on a été contacté, je tente de résumer l'affaire jusqu'à présent.

Mme Aladenise s'est séparée de son ex-associé car elle estimait que de l'argent ne lui revenait pas, elle porte plainte d'ailleurs, elle récupère l'étude mais pas tout le pognon. Donc y'a quand même du pognon qui doit lui faire défaut pour remettre en route l'étude et elle veut prendre ce qui lui est dû et qui traîne à lui parvenir.

Son épistodique compagnon, violent, rancunier, va aussi la charger. Suite au rapport d'expert qui s'interroge sur la compta, elle est suspendue de son étude.

Cependant, les nombreuses plaintes relèvent de la fermeture de l'étude ; apparemment, y'en a pas qui se seraient trop plaint avant la suspension.

Mme Aladenise est tout de même condamnée.

Une huissier qui se bat

On peut dire que Solange Aladenise veut continuer de montrer sa bonne foi ainsi que l'injustice de cette condamnation. Pour l'audience de l'appel, elle avait d'ailleurs rédigé de nombreuses conclusions écrites, qui n'ont apparemment pas été retenues dans l'arrêt. Il faut dire, quand même, qu'il y a beaucoup de pages de conclusions (plus d'une trentaine) : en voilà certains extraits.

Une étude de Guéret plus très chère ?

Evidemment, que des huissiers pointent du doigt ce qu'ils considèrent comme des manquements (avec rapport d'expert à l'appui) d'une collègue et ensuite fassent des propositions pour racheter l'étude ne semblent pas tout à fait dépourvu d'un potentiel intérêt de ne pas revenir en son étude la collègue de Guéret.

Le 7 mars 2007, les membres de la Chambre de discipline des huissiers de justice se réunissent (c'est à dire les collègues huissiers de La Souterraine et Dun qui ont fait les propositions pour l'étude et celle de Bourgneuf, désignée

Extraits des Conclusions de l'ex huissier de Guéret

La numérotation correspond à celle des mentionnée sur les conclusions.

1.13. Il faut savoir que dans le département, il existe ou plutôt devrais-je dire il existait 5 autres études dites de campagne dans un rayon de 23 à 33 kms et 7 huissiers en 2007. a ce jour, il reste 2 offices et un bureau secondaire pour 3 huissiers.

Emploi Dissimulé

1.31. Ce n'est que fin février que Me Aladenise réussit à fuir [son ex-compagnon], ce prédateur et, à porter plainte pour violences physiques à son encontre avec tentative d'extorsion d'argent.

1.32. Mr le Président, je crois qu'il était facile de comprendre la situation et que nous nous trouvions dans une affaire privée.

1.40. Si le délit avait été constitué L'Urssaf et l'Inspection du Travail seraient parties civiles où les impôts.

1.47. Stop. Le déclic est lancé au juge d'instruction, grâce au témoignage de cet individu digne de bonne foi, de son comportement exemplaire, tout à fait honorable, en raison de son casier judiciaire.

1.53. [...] M [x] curieusement non poursuivi sur le plan pénal.

1.54. Je m'explique à ce sujet, à savoir que « ledit travailleur », depuis 5 ans, n'a pas fait appel à l'Inspection du Travail. Plus étonnant encore, il n'a jamais intenté une action devant le Conseil des prud-hommes à l'encontre de Me Aladenise.

1.57. [...] cette personne s'est installée dans l'étude par la force et de son propre chef dans la 1ère quinzaine de février. Uniquement par la force morale et physique, parfaitement démontrée dans le laps de temps et les différents PV confirmés par [Monsieur A] et [RC] clerc significateur assermenté.

1.62. Mais l'affaire est lancée, le scénario est monté. Le délit est forcément constitué !

1.68. [...] Dès les premiers jours, Me Aladenise a demandé au juge de pouvoir réintégrer son étude pour éviter la faillite de celle-ci ou sa disparition rapide faute de titulaire motivé [...]

1.71. Faute de réponse [...], Me Aladenise se rend à l'étude pour constater les dégâts et confirmer ses doutes. L'étude est à l'abandon avec dossier dispersés et non instruits, les extraits bancaires, des dossiers sont à même le sol !!!

1.73. Effarée par sa découverte Ma Aladenise téléphone au Juge d'instruction pour lui demander de venir à l'étude, afin de constater l'état d'abandon.

1.74. La Juge d'Instruction [...] l'a faite immédiatement incarcérée à la prison des femmes de Limoges pour ce crime !!!

1.75. Quelle sanction utile. 34 jours de prison pour avoir voulu sauver son patrimoine, sa propriété, ses biens et vérifier la santé de son étude.

1.78. En moins de 3 mois, les comptes de l'étude avaient disparus pour se trouver avec un compte négatif. En un trimestre, les 200000⁴ de crédit avaient disparus. Quel gâchis !

Commentaire hors conclusion: pour comprendre, il faut savoir que Mme Aladenise n'avait pas le droit de se rendre à son étude pour la raison qu'elle aurait pu prendre des pièces à charge.

1.79. Il était possible de laisser Me Aladenise en place dans son étude pour éviter le pire. D'autant plus qu'étant disposée à collaborer sans crainte, Me Aladenise ne présentait aucun danger pour l'étude et que Me Aladenise ne pouvait faire aucune entrave au bon déroulement de la justice en la mettant sous simple contrôle provisoire. Cette décision à mon grand étonnement n'a pas été prise. [...]

1.87. Plus grave encore, [l']expert fait une expertise partielle alors qu'il a l'obligation de rester impartial et surtout de n'apporter aucun jugement car ce n'est pas son rôle.

1.92. J'ai constaté que l'expertise s'est faite d'une manière collégiale en se faisant assister d'huissiers de justice qui peuvent avoir des liens directs avec les parties civiles.

1.112. De même, viole le principe de la contradiction, une Cour d'Appel qui rejette l'exception de nullité d'un rapport alors que l'expert avait poursuivi son instruction en recueillant des informations ayant servi à la détermination de ses conclusions, sans les avoir portées, avant le dépôt du rapport, à la connaissance de l'adversaire (en l'occurrence et en ce qui nous concerne Me Aladenise) afin de permettre à celui-ci d'en discuter devant lui. [...]

Commentaire hors conclusions, la Cour d'Appel n'ayant pas donné crédit à cette conclusion, il faut donc à priori la considérer ou comme fautive ou que l'expert avait bien fourni son rapport ou que ça n'a pas été porté à lecture. Néanmoins cela est resté soulevé par S. Aladenise.

1.118. L'instruction ne s'est pas faite au parquet mais à la Chambre. [...] Pourquoi avoir pris un expert non inscrit au tableau des experts de la cour d'Appel de Limoges ? Sinon à quoi sert d'établir une liste d'experts agréés près la Cour d'Appel, à savoir des personnes notoirement connues par nous pour leur parfaite équité et honorabilité.

2.19. Pourquoi Me [M...] où la Chambre Régionale des Huissiers n'a pas reversé cette somme de 117130,68⁴ [...] / part de cession de l'ancienne SCP avec son ex-associé] à Me Aladenise ?

3.10. Il n'est pas interdit de ne pas prélever ses bénéfices et de les laisser sur un compte étude. Ce n'est pas un délit !

3.17. Sinon, vous pensez bien que le Trésor Public se serait porté Partie civile.

4.24. Comment imaginer [...] l'impartialité de mes confrères tous motivés et intéressés par la reprise de l'étude de Guéret par eux.

4.48. Qui aujourd'hui a racheté l'étude ???

inapte depuis) et suite au contrôle de comptabilité stipulent :

« Mais d'ores et déjà et compte tenu de l'urgence et du péril avéré, la Chambre de Discipline est d'avis : - qu'il convient d'écarter Me Mignault-Aladenise Solange de l'office de Guéret nonobstant toutes poursuites pénales ou disciplinaires ultérieures. - nommer administrateur[...] »

A la garde des sceaux, en octobre 2007, Aladenise écrivait « j'ai beaucoup dérangé mes charmants confrères ». Et « Guéret est situé au siège du département et, n'oublions pas que je suis une femme seule. »

Il y avait eu une première offre de rachat de l'office de 200000 par les collègues de La Souterraine. Après... ça a baissé ! Dans la requête pour la vente de l'étude (2 novembre

2010), deux propositions :

- La SELARL Actumlex en cours de formation (qui regroupe les collègues associés de La Souterraine et Dun) pour 50000

- Maître Staal (qui est en Bourgogne) pour 80000 .

Bon, après ils sont tous les deux montés à 85000

Que décide le Tribunal de Grande Instance de Guéret, le 30/11/2010 ? Je cite le dossier.

Il figure le passage : « Attendu que Mme Solange Aladenise a expliqué que la volonté des gérants de la SELARL Actumlex était de « récupérer » son office, ce qui consisterait à ses dires, à supprimer l'office de Guéret, siège du tribunal de grande instance » et la décision « ces propositions étant identiques tant s'agissant du prix de l'offre que des conditions de la

reprise, il convient de retenir celle qui semble la plus adaptée à la situation de la Creuse et qui favorise le maintien d'un office ministériel à Guéret, en tant qu'entité distincte. Par voie de conséquence il y a lieu de retenir la candidature de Me Arnold Staal qui répond à l'ensemble de ces critères ».

Sauf que ce dernier, entre temps s'est lassé car il avait apparemment besoin de la démission de Solange Aladenise pour être en poste. Mais celle-ci écrivait au chef adjoint de la garde des sceaux « je ne peux faire une lettre de démission, n'étant jamais été démissionnaire de mon office. Pas plus que je n'ai été personnellement en état de cessation de paiement, ni volé mes clients. »

Alors : moins d'huissiers ?

Est-ce un bon coup de balai qui a été fait ou une politique d'écrémage, les plus féroces mangeant les plus petits ? Peut-être bien que l'avenir nous le dira...

Toujours est-il que le président de la Chambre régionale des huissiers (huissier à Dun) s'exprimait ainsi dans le petit niçois :

« LPN : Et la mise en commun avec regroupement des études ?

E. R. : C'est ce que j'ai fait dans mon étude en Creuse. J'ai créé une société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), une société de droit commercial qui permet d'effectuer des regroupements d'offices, y compris sur des sites géographiques distincts. Nous devenons plus compétitifs et surtout cela nous permet de mettre en commun nos moyens. »

(Source :

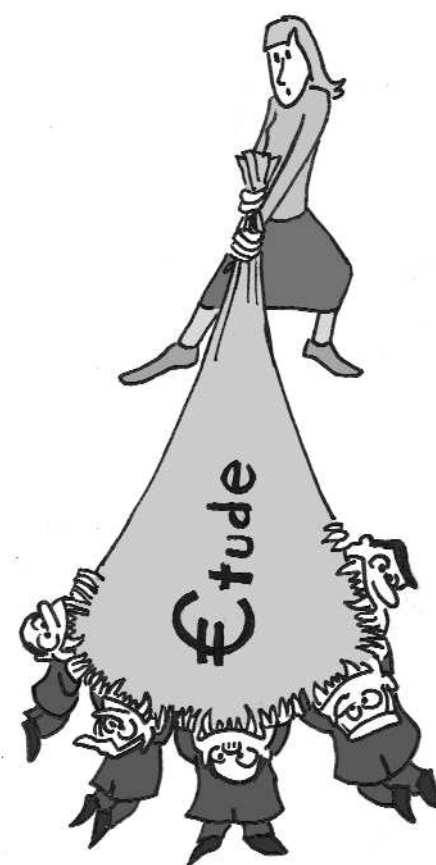
<http://www.lepetitnicois.fr/article/r%C3%A9my-edme-%C2%AB-nous-attendons-toujours-les-d%C3%A9crets-d%E2%80%99application-%C2%BB>, consulté en nov.2013).

Il faudrait quand même faire attention que l'huissier de justice ne soit pas trop éloigné du citoyen... et qu'il puisse aussi défendre les plus faibles ! Et les regroupements et concentrations limousines ne me semblent propices à cette attention.

Apparemment, la Creuse ne se porte pas très bien en nombre d'huissiers.

Peut-être cette affaire intéressera-t-elle La Montagne-Creuse, qui a davantage de salariés et de moyens que nous et qui concerne l'ensemble de la Creuse et non les simples Combrailles ? ...

Julien Dupoux



Celui qui sait se contenter de peu est toujours satisfait.

Lao Tseu (Tao té king)

Bientôt, des mines près de chez vous ? Métaux, marchés et division du travail.

Le 17 juin dernier, le Ministère du redressement productif accordait à Variscan, filiale d'une société minière « junior » domiciliée en Australie(1), un premier « permis de recherches de mines » - le PER de Tennie - couvrant 205 km² entre la Sarthe et la Mayenne. Cinq mois plus tard, le PER de Villaranges, dans la Creuse, est octroyé à Cominor, une autre micro-entreprise au capital social d'à peine 38 125 €, dont la maison-mère canadienne, La Mancha, « junior » elle aussi, est aujourd'hui détenue par un fond d'investissement luxembourgeois(2). La « consultation du public » (possibilité d'adresser ses observations au Ministère par courrier électronique) vient de se terminer pour les demandes de permis de Saint-Pierre (Maine-et-Loire) et de Beaulieu (Loire Atlantique), qui viendront bientôt grossir le portefeuille minier de Variscan. Plusieurs autres demandes sont en cours d'instruction. Parmi les métaux visés, on trouve principalement le cuivre (Tennie), l'or (Villaranges et Saint-Pierre) et l'étain (Beaulieu), mais également de nombreux autres minerais stratégiques qui peuvent y être associés : zinc, plomb, argent, antimoine, wolfram, tungstène, niobium, tantale, molybdène, lithium, indium, germanium... Comment s'explique ce nouvel intérêt pour les métaux de l'Hexagone, déjà largement exploités par le passé et délaissés depuis plusieurs décennies ?

Aujourd'hui, presque tous les objets qui peuplent notre quotidien contiennent des métaux. 8 millions de kilomètres de câbles de cuivre assurent le transport du courant électrique en Europe. Une voiture individuelle en renferme en moyenne 2 km (soit 20 kg), mais aussi 780 kg d'acier, 130 kg d'aluminium, 15 kg de zinc et 8 kg de plomb. En France, le bâtiment et les travaux publics consomment près de 4 millions de tonnes d'acier par an. Un avion long-courrier de nouvelle génération (du type A350) est fait d'approximativement 23 tonnes d'aluminium, 17 tonnes d'alliages de titane et 12 tonnes d'aciers et d'alliages spéciaux. Et il faut 240 tonnes de nickel pour construire un réacteur de centrale nucléaire EPR. Les perpétuelles innovations multiplient sans cesse les composants métalliques des « biens » individuels de consommation que la publicité se charge de nous faire acheter. La haute technologie « intelligente » (téléphones, ordinateurs, etc.), toute comme les nouvelles technologies « vertes » (voitures hybrides ou électriques, photovoltaïque, éolien, etc.) engloutissent des quantités toujours croissantes non seulement de cuivre et de silicium, métaux par excellence des applications électriques et électroniques, mais également de platine et de palladium, d'or et d'argent, de gallium et d'indium, de germanium, de titane, de tantale (coltan), de lithium, de cobalt et de terres rares(3). Dans « Quel futur pour les métaux », un passionnant ouvrage auquel cet article emprunte un certain nombre de données, Philippe Bihoux et Benoît de Guillebon attirent également l'attention sur ce qu'ils appellent les « usages dispersifs », à savoir « l'incorporation de métaux dans des produits chimiques ou des objets de consommation courante » qui, de même que les alliages de plus en plus nombreux et sophistiqués, augmentent la part des minerais définitivement perdus pour le recyclage. Les métaux se retrouvent ainsi dans les pigments, les encres et les peintures, les fertilisants, les additifs dans les verres et les plastiques, les pesticides ou les feux d'artifice. Mais aussi : dans les shampoings (sulfure de sélénium, strontium ou mercure), les teintures pour cheveux (bismuth, plomb, cobalt), les rouges à lèvres nacrés (bismuth, un métal lourd associé au plomb), les savons désinfectants (arsenic ou sélénium), les déodorants (aluminium, zirconium, sulfate de zinc), les dentifrices (titane pour colorer en blanc, sulfate de zinc, parfois étain), les lames de rasoirs jetables (cobalt), les fleurs coupées (sulfate de nickel ou nitrate d'argent pour garder la fraîcheur !), les colo-

rants alimentaires (aluminium), etc., etc., etc.(4) En 2012, la « production » mondiale des métaux (résultat de l'extraction et des traitements pour séparer les minerais) a dépassé les 3 milliards de tonnes(5).

Une croissance chargée en métaux

Nos systèmes de production sont de plus en plus métallo-intensifs. L'extraction non seulement suit, mais aussi dépasse largement le rythme de la production mondiale, et cette dernière n'a cessé de croître, malgré les crises, depuis le décollage industriel des pays occidentaux aux XVIIIe-XIXe siècles (6). Bien sûr, notre recours aux métaux est plus ancien. Certains - le cuivre, l'or, l'argent - étaient déjà connus au Néolithique. L'étain (et le bronze), le fer (et l'acier), le plomb et le mercure (7) étaient eux aussi exploités avant la révolution industrielle. Ils ont inspiré des mythes et des sciences : l'astrologie et surtout l'alchimie, la « médecine des métaux ». Ils ont provoqué des conflits et motivé des conquêtes : de celle de la Gaule par Jules César pour accéder aux filons d'or (déjà !) à la recherche par les Espagnols de l'imaginaire El Dorado dans les immensités des Amériques ; de l'or - celui-ci bien réel - des trésors pillés des empires Aztèque et Inca aux phénoménales quantités d'argent extrait des mines péruviennes et mexicaines dès le premier siècle de la colonisation espagnole. Toutefois, c'est avec les révolutions industrielles - à commencer par la première, celle du fer et du charbon - que la consommation des métaux passe elle aussi à l'échelle industrielle. Aux XVIIIe et XIXe siècles, le développement de la chimie et de la métallurgie (notamment de l'électrolyse) permet de découvrir de nouveaux métaux (zinc, cobalt, nickel, manganèse, molybdène, tungstène, titane, chrome, etc.) qui seront utilisés au XXe siècle. Ainsi, entre 1900 et 2000, alors que la population n'a fait « que » quadrupler, la consommation des métaux a été multipliée par 19 (8), et elle a encore doublé au cours des vingt dernières années. De l'utilisation d'une vingtaine de « grands métaux » il y a 30 ans, nous sommes passés à plus de 60 (9) ! Selon le World Gold Council, plus de deux tiers de l'or extrait depuis sa découverte (il y a 6000 ans) l'a été lors des cinquante dernières années...

La demande de métaux des pays émergents (en premier lieu celle de la Chine), poussée par leur croissance industrielle, par leur urbanisation et par ce qu'il est convenu d'appeler « l'élévation de leur niveau de vie » (mesuré en quantités de produits pouvant être achetés), est venue s'ajouter à celle des pays « émergés » depuis longtemps. A quelques exceptions près, ces derniers n'ont pas baissé leur consommation de métaux, alors même que beaucoup d'industries qui en sont fortement

consommatrices ont été délocalisées. Cela a fait exploser la demande de métaux ferreux, d'alliages, de cuivre, d'aluminium, de zinc, de nickel et d'autres grands métaux industriels, pendant que l'invasion des marchés par de nouveaux produits technologiques à l'obsolescence croissante (10) boostait la consommation des métaux « high-tech », déjà relativement rares et surtout inégalement répartis sur la croûte terrestre. Quant aux métaux précieux, l'or, mais aussi l'argent, en plus de finir en bijoux (67% de l'or extrait) ou dans les coffres des banques centrales, ils sont aussi considérés comme des « valeurs refuges » et - surtout au temps des tempêtes financières - attirent les épargnants auxquels les placements financiers et autres devises n'inspirent plus confiance. Enfin, l'industrie de la « défense », grande consommatrice de métaux, continue, par ses achats massifs, à peser sur les marchés de tout son poids. A titre d'exemple, en juin 2013, la Chine - qui modernise son armement - acquiert un sixième des stocks du nickel (raffiné) du London Metal Exchange, la première bourse des métaux du monde. Ces différents facteurs, alliés à la financiarisation croissante des marchés (qui favorise les investissements spéculatifs) ont provoqué une véritable flambée des prix des principaux métaux au cours des dix dernières années: plus de 400% d'augmentation pour l'or, le cuivre et l'étain entre 2002 et 2012, 150% pour le zinc, 350% pour le plomb, plus de 550% pour l'argent (11), etc.

Le retour des Etats

Face à ce boom des prix et à la menace de l'épuisement des réserves, les grandes puissances recommencent à considérer l'approvisionnement en métaux comme un objectif stratégique. Les stocks datant de la guerre froide ont été en grande partie démantelés dans les années 1990, et il était attendu que le marché - dominé par les grands groupes privés - garantisse la disponibilité des métaux à tout moment. Mais aujourd'hui, la « main invisible » ne fonctionne plus. La libre circulation est loin d'être totale, notamment pour ce qui concerne de nombreux « petits métaux » dont les nouvelles technologies sont particulièrement gourmandes et pour lesquels les pays à la fois producteurs et consommateurs (comme la Russie ou la Chine) n'hésitent pas à mettre en place des restrictions à l'exportation ou à l'investissement étranger. C'est dans ce contexte que la constitution des stocks stratégiques revient à l'ordre du jour. Plusieurs pays - Japon, Corée du Sud, Etats-Unis, Chine - ont déjà pris des dispositions en ce sens.

L'Union européenne s'intéresse également de près à la sécurité de ses approvisionnements en métaux stratégiques. En 2008, la CE publie « L'Initiative Matières premières », étayée plus

tard par d'autres communications. La stratégie de l'Union s'y décline en trois axes : le recyclage, certes (en troisième position), mais aussi et surtout, le déploiement d'une « démocratie des matières premières » visant à garantir l'accès à des gisements dans les pays producteurs (premier pilier, ouvertement néo-colonialiste) et, enfin, le développement du potentiel local d'extraction. C'est dans ce contexte qu'on assiste à une véritable résurgence de projets miniers en Europe, tout comme à de retentissantes résistances populaires qui s'opposent notamment aux exploitations aurifères à ciel ouvert en Grèce, en Espagne, ou encore en Roumanie.

Quant à la France, prenant acte des lignes directrices européennes, en janvier 2011, elle crée le Comité des métaux stratégiques (COMES), une structure de concertation entre l'administration, les organismes publics (BRGM, IFREMER, ADEME, AFD) et les entreprises, censée identifier les besoins industriels en métaux stratégiques et critiques, comme, de façon générale, relancer l'activité minière et sécuriser les approvisionnements, que ce soit en favorisant la prospection, le recyclage, la recherche et développement ou encore la « coopération internationale et [la] diplomatie minière ». A Montebourg inscrit volontiers le développement des mines dans les objectifs du « redressement productif » dont il a la charge. Il fait donc son possible pour donner confiance aux potentiels investisseurs, multiplie des déclarations enthousiastes au sujet de l'avenir minier de la France et octroie à tout-va des permis de recherche (12). Chercher une aiguille dans une botte de foin

Selon l'USGS (U.S. Geological Survey), il ne reste plus que 30 à 60 ans de réserves exploitables pour le cuivre, le nickel, le plomb, le mercure et entre 10 et 30 pour l'argent, l'or, l'antimoine, le zinc ou l'étain. Mais ces chiffres sont globalement deux fois plus importants pour les « réserves base », celles qui ne sont pas, pour l'instant, exploitables techniquement et/ou rentables économiquement et qui peuvent venir grossir les réserves si la technologie progresse et si les prix montent suffisamment pour rendre les dépenses nécessaires envisageables. C'est ainsi que, par exemple, alors que les réserves identifiées de cuivre étaient de 100 millions de tonnes en 1950, 339 millions de tonnes ont été extraites entre 1950 et 2000 et il en reste autour de 500 millions de tonnes aujourd'hui (13). S'il est vrai que les découvertes de nouveaux gisements se heurtent à un moment donné à des limites géologiques (aujourd'hui, il n'y a presque plus de découvertes), comme pour les hydrocarbures, la notion de « réserve » est aussi liée à la rentabilité économique - et donc aux prix. Elle reste relative.

De cette façon, la flambée des prix des métaux a rendu économiquement intéressants des gisements autrefois considérés trop pauvres, alors que le développement technologique (notamment la lixiviation au cyanure ou à l'acide sulfurique) permet de récupérer les minerais de plus en plus disséminés. Aujourd'hui, l'extractivisme minier étend ses frontières dans des régions de moins en moins accessibles, sur des territoires indigènes, dans des zones naturelles protégées, mais également dans des aires déjà exploitées auparavant (Rouez, Châtelet, Abbaretz ...) en espérant qu'il y reste quelque chose à extraire. Dans certains cas, même les stériles, montagnes de débris des exploitations passées qui contiennent encore des minerais en concentrations infimes, sont exploités. Aujourd'hui, pour l'or, deux grammes par tonne de roche « valent » l'effort !

Les techniques minières modernes étendent non seulement le domaine de l'exploitable, mais également les risques de pollution. Elles ont recours à un grand nombre de réactifs chimiques potentiellement toxiques, utilisent d'énormes quantités d'énergie et d'eau et génèrent



Une mine à ciel ouvert, Cerro de Pasco (Pérou)

d'immenses volumes de déchets. L'accumulation de résidus d'exploitation (stériles) provoquent des drainages miniers acides (acidification des eaux pluviales et donc des réseaux hydrographiques par ruissèlement sur ces stériles) et la libération, au contact avec l'eau et l'air, des métaux lourds, d'arsenic et/ou de substances radioactives contenus naturellement dans la roche, qui contaminent l'environnement pour plusieurs siècles. Les conséquences sociales, économiques et culturelles ne sont pas en reste. Pour les communautés rurales, au Sud comme au Nord, l'industrie minière implique des modifications profondes des modes de vie. Peu intensive en main d'œuvre, elle rentre souvent en conflit - du fait de son emprise au sol, des pollutions qu'elle génère et de la concurrence qu'elle implique pour les ressources, notamment pour l'eau - avec les activités économiques préexistantes.

Si les éleveurs des poulets de Loué s'interrogent sur ces impacts, peut-être devraient-ils poser la question, par exemple, aux paysans de la région de Cajamarca (Pérou), qui depuis novembre 2011 s'opposent à Minas Conga, un gigantesque projet d'exploitation de cuivre et d'or qui menace de faire disparaître leurs sources d'eau et leurs activités traditionnelles - agriculture, production de lait et de fromage. Certes, Variscan annonce une mine sous-terrainne et « verte », qui ne ressemble pas à la mégapro-exploitation à ciel ouvert prévue par Yanacocha pour le projet Conga. Pourtant, au Pérou, on se souvient encore qu'en 1993, quand Yanacocha s'installait à Cajamarca - elle y exploite depuis le plus grande mine d'or d'Amérique du Sud - son projet était de concevoir la première « mine écologique » du pays. 19 ans plus tard, le résultat est sans appel : plusieurs lacs asséchés, consommation exubérante d'eau, tarissement des rivières, d'innombrables cas de pollution aux substances toxiques, notamment au cyanure, maladies professionnelles liées à la manipulation de mercure et nombre d'autres impacts amplement documentés et dénoncés. Mais avant tout - pour revenir à nos campagnes et aux vertes promesses de Variscan - leurs compagnons d'infortune pourraient expliquer aux éleveurs sarthois qu'il y a très peu de chances pour que Variscan exploite elle-même la future mine du permis de Tennie, pas plus que Cominor n'exploitera certainement pas celle de la Creuse !

Les juniors

Un tiers de la production mondiale est assuré par seulement dix entreprises minières. Dans ce secteur, la concentration ne cesse de s'accroître. Les exploitations, souvent gigantesques et hautement technicisées, exigent des investissements conséquents que les petites sociétés - comme Cominor, avec ses 38 125 de capital social - ne pourront jamais assumer. Mais ce n'est pas leur rôle : les sociétés qui exploitent et celles qui explorent sont rarement les mêmes.

Ainsi, si l'exploitation des gisements importants est généralement assumée par les Major (grandes entreprises transnationales dotées de considérables capacités technologiques et financières), l'exploration est dévolue aux sociétés dites Junior, aux faibles moyens et pouvant être littéralement créées de toute pièce du jour au lendemain. Les gains que génèrent ces entreprises sont entièrement spéculatifs : cotées en bourse - celle de Toronto leur offre des conditions particulièrement avantageuses (14) - elles se consacrent à faire monter le prix de leurs actions, émettent des informations visant à confirmer le potentiel des prétendus gisements jusqu'à pouvoir se vendre à une Major. Pour cela, parfois elles font effectivement de l'exploration. Parfois, un simple achat d'études déjà conduites par d'autres suffit. Souvent, le résultat est connu d'avance, et ce n'est pas un hasard que la plupart des fondateurs des Juniors soient géologues. Variscan, par exemple, a été formée par d'anciens géologues du BRGM, qui se trouvent aux pre-

mières loges pour connaître le potentiel du sous-sol français. Parfois, il arrive que les Majors se fassent berner. AREVA en a fait une amère expérience avec l'achat d'UraMin, une coquille presque vide, aux gisements surévalués (15).

Mais alors, si l'heure de l'exploitation n'a pas encore sonné pour les permis français, les rive-rains peuvent donc dormir tranquilles ? Depuis deux ans, les prix des principaux métaux baissent. Même celui de l'or ! Recul passager ou retournement de la conjoncture ? Dans tous les cas, un probable répit. Malgré cela, en Sarthe et Mayenne, comme dans la Creuse, en Maine-et-Loire, en Loire Atlantique et dans toute autre région qui se voit promettre un destin aux couleurs de l'industrie minière moderne, c'est maintenant que se décide l'avenir. Si une Barrick Gold, une Rio Tinto, une Newmont, ou même une société exploitante de taille plus modeste venait à s'intéresser aux sous-sols français, il serait bien plus difficile de faire entendre ses craintes que si ce sont Variscan et autres Cominor qui occupent le terrain. Laisser les majors arriver, c'est rendre beaucoup plus improbable l'abandon du projet. En attendant, l'une des principales tâches des Juniors, dont beaucoup sont tristement célèbres dans les pays du Sud pour leurs méthodes particulièrement violentes et anti-démocratiques, est justement de rendre les projets miniers « socialement acceptables », tout comme de contenir et d'étouffer les résistances.

Anna Bednik /Collectif ALDEAH

Recensement de sources documentaires (articles, sites Internet, etc.) sur l'industrie minière : www.aldeah.org/fr/sources-et-res-sources

www.aldeah.org est un espace d'information, de réflexion et d'action autour des problématiques socio-environnementales, de l'extractivisme et des alternatives au développement. ALDEAH est aussi un COLLECTIF de personnes, ouvert à tou(te)s ceux (celles) qui partagent nos préoccupations et notre désir d'agir. Pour nous contacter : contact@aldeah.org

Notes

- (1) PlatSearch
- (2) Weather Investments II ... dirigé par le milliardaire égyptien Naguib Sawiris
- (3) Philippe Bihouix et Benoît de Guillebon, « Quel futur pour les métaux », EDP Sciences, 2010.
- (4) Ibid.
- (5) Plus précisément, elle a été de 3 milliards de tonnes pour le fer, de 44,9 millions pour l'aluminium, de 24 millions pour le chrome, de 17 millions pour le cuivre, de 16 millions pour le manganèse, de 13 millions pour le zinc, de 7 millions pour le titane, de 5,2 millions pour le plomb, de 2,1 million pour le nickel, de 230 000 tonnes pour l'étain, de 24 000 tonnes pour l'argent, de 2700 tonnes pour l'or. USGS 2013
- (6) Pour l'étude de la croissance sur le long terme, voir les travaux d'Angus Maddison.
- (7) L'antimoine et l'arsenic également étaient utilisés, mais sans être considérés comme des métaux
- (8) Krausmann et al, Growth in global material use, GDP and population during the 20th Century, Ecological Economics. N° 68: 2696 - 2705, 2009.
- (9) Philippe Bihouix et Benoît de Guillebon, op. cit.
- (10) Voir www.dessousdelahightech.org
- (11) Calcul à partir des chiffres du Ministère des Mines et de l'Energie du Pérou, premier producteur latino-américain de nombreux métaux.
- (12) A la différence de ceux des hydrocarbures, les PER de mines relèvent de son ministère et non pas de celui de l'Ecologie).
- (13) National Commission on Supplies and Shortages, 1976; USGS
- (14) Au point de réunir 60% de sociétés minières qui émettent des actions
- (15) Lire Alain Deneault et William Sacher, l'Industrie minière reine au Canada, Le monde diplomatique, septembre 2013



Un mél. envoyé par un habitant :

Bonjour,

Nous vous adressons ce mail suite à une information que nous avons lu dans la presse quotidienne régionale. En effet, nous sommes surpris et déçus que la population ne soit pas informée d'un tel projet par affichage public en mairie ou autres moyens de communications. Des habitants de la commune de Lussat (une des principales concernées) avec qui nous en discutons ne sont pas non plus au courant. Nous trouvons inadmissible et malhonnête que cette consultation soit faite pendant la période estivale, où les préoccupations des habitants sont tout autre.

Nous sommes un couple avec un jeune enfant de 6 mois et nous nous posons beaucoup de questions sur la réalisation d'un tel projet ou même juste d'une telle étude. Nous avons pour ambition d'acheter une maison sur un lieu-dit de la commune de Lussat et aujourd'hui, nous hésitons fortement à poursuivre ce projet.

A la vue des conséquences irréversibles et du coût de dépollution exorbitant des mines du Châtelet sur la commune de Budelière, nous ne trouvons pas pertinent d'entreprendre ni même d'envisager un projet similaire qui coûterait plus cher au territoire que ce qu'il pourrait lui rapporter.

En premier lieu, vous parlez d'impliquer très en amont les différents acteurs du territoire notamment la réserve naturelle de l'étang de Landes ("Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin propose, le 31 janvier 2013, un avis favorable en soulignant que le périmètre sollicité est situé dans un secteur avec des enjeux majeurs pour la biodiversité en Limousin, notamment l'Étang des Landes, qu'il conviendrait d'intégrer le plus en amont possible du projet." (voir la note de présentation du projet d'arrêté) et à l'heure actuelle, ce n'est toujours pas le cas. Et qu'en est-il de l'intégration des habitants du territoire à la phase amont du projet ?

Vous parlez de la prise en compte des éléments naturels, environnementaux, patrimoniaux mais vous semble-t-il si judicieux de mener une telle étude avec un tel maillage protégeant la biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000, réserve naturelle), les richesses archéologiques et la ressource en eau !!! A ce titre, vous parlez de cartes ou pièces jointes à ce dossier or celles-ci ne sont pas consultables par le grand public (non disponible sur votre site Internet).

Aujourd'hui, nous sommes contre ce projet et nous souhaitons que les moyens utilisés pour informer la population locale soient à la hauteur des 3 millions d'euros débloqués pour cette étude !

SANS COMMENTAIRE : Si les agriculteurs doivent mettre des clôtures pour que les vaches n'abiment pas les berges, en revanche les mines seront tout-permis !

Autour de Villeranges

Villeranges : un vieux truc...

Un ancien permis recherchait, tiens donc, non pas de l'or mais de l'uranium.

Source :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000884316>

JORF du 26 août 1983, numéro complémentaire page 7870 DECRET Décret du 18 août 1983 PROLONGATION DE LA VALIDITE DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DE MINES D'URANIUM, AUTRES METAUX RADIOACTIFS ET SUBSTANCES CONNEXES, DIT "PERMIS DE VILLERANGES" (CREUSE) INSTITUTE PAR DECRET DU 25-04-1980, AU PROFIT DE LA COMPAGNIE MINIERE DONG-TRIEU JUSQU'AU 06-05-1986

Villeranges : un truc suivi...

Source : <http://www.lesechos.fr>, article de J-P Gourvest

« Nous n'en sommes pas là, relativise le dirigeant, mais nous sommes pour l'instant satisfaits de la consultation, qui n'a révélé que peu d'oppositions. Les maires concernés, les pouvoirs publics soutiennent le projet, conscients de ce qu'il pourrait apporter ? » dit aux échos D. Delorme, directeur de la Cominor.

Tiens, la petite commune de Lussat sauterait sur tout ce qui bouge ! Elle avait notamment souscrit pleine bourre (en l'affichant à l'entrée de la commune) au dispositif « voisins vigilants »... mais, en revanche, ne semble pas vouloir surveiller les activités de la Cominor ! Félicitons donc tous les habitants de Lussat qui derrière leur maires seront solidaires de l'indépendance nationale aurifère ! merci, merci !

« Les premières estimations indiquent une densité aurifère de 4 grammes pour une tonne de minerai extraite, ce qui est suffisant pour assurer la rentabilité de l'opération » relève aussi l'article de J-P Gourvest.

S'il y a mettons... 4 tonnes d'or à extraire... ça fait 1 million de tonne de minerai à extraire, le caillou va péter raide à Villeranges !

Et voici un extrait de l'exposé des motifs de la délivrance (du permis) :

« La société COMINOR a sollicité le 21 janvier 2011 l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes, dit « Permis de Villeranges », pour une durée de 3 ans. Le permis demandé porte sur 7 communes du département de la Creuse et couvre une superficie de 47,64 km². Il prévoit un engagement de dépenses à hauteur de 3 millions d'euros.

L'analyse du dossier montre que la société dispose des capacités techniques et financières nécessaires pour mener à bien le programme de travaux proposé.

Dans le cadre de la consultation du public par voie électronique du 24 juillet 2013 au 4 septembre 2013. Les avis défavorables ont été plus nombreux que les avis favorables. Sur les 13 observations reçues, 3 étaient favorables et 6 défavorables au projet. »

Comme quoi ça sert à quelque chose la consultation publique (en catimini) !

Rajoutons une couche avec la synthèse des observations du public :

« Les 6 avis défavorables ont été émis dans le cadre de la procédure de participation du public. »

Tandis que : « Les 3 avis favorables émanant d'étudiants ou de professionnels en géologie, soulignent la création d'emplois induite par la mise en oeuvre de ce projet et la relance de l'industrie minière en France, contribuant à couvrir les besoins de l'économie nationale. » Et vive la démocratie !

Dans la Creuse, un projet de mine d'or se prépare dans l'indifférence... et la désinformation du public

Le 18 novembre 2013, un Permis Exclusif de Recherches (PER) de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes dit « Permis de Villeranges », portant sur une surface d'environ 47,6 kilomètres carrés (territoires des communes d'Auge, de Bord-Saint-Georges, Chambon-sur-Voueize, Lépaud, Lussat, Sannat et Tardes) a été octroyé à la société COMINOR.

Le Collectif citoyen des riverains du PER Villeranges, constitué rapidement par des habitants du périmètre concerné, s'inquiète de ce projet, de ses conséquences pour les territoires et du silence qui entoure sa mise en place.

Une consultation publique fantôme, des élus ne relayant aucune information à leurs administrés

Déposée en janvier 2011 par COMINOR, la demande de PER a été soumise à consultation publique sur le site internet du ministère du Redressement productif du 24 juillet au 4 septembre 2013. Très peu d'habitants en ont été informés : hormis un article dans un quotidien régional (La Montagne du 23 août 2013), aucune information n'a été relayée par les pouvoirs publics. Une réunion en présence de la société exploitante a été organisée par la Préfecture de la Creuse en juillet 2013, à laquelle les maires des communes concernées par le PER ont été conviés. Les associations agréées de protection de l'environnement, quant à elles, n'ont pas été invitées. Aucun compte rendu officiel de cette rencontre n'est disponible, et les élus présents à cette réunion n'ont pas cru utile d'informer leurs administrés, ni pour certains, leur conseil municipal. Seule la mairie d'Auge a affiché la consultation publique en mairie.

Dans nos territoires ruraux, où beaucoup de personnes n'ont pas accès à Internet, la publication d'une page web pour toute information, reflète-t-elle une réelle volonté d'impliquer les habitants dans les décisions concernant leur territoire ? La Préfecture de la Creuse n'a quant à elle publié l'information que très tardivement sur son site internet (le 22 août 2013, soit quinze jours avant la fin de la consultation).

« En Creuse, un projet de mine d'or se prépare dans l'indifférence du public » peut à juste titre claironner le journal Les échos dès septembre 2013. Dans cette même édition, Dominique Delorme, directeur général de COMINOR, nous donne finalement la clé de ce silencieux déni de démocratie : « Les maires concernés soutiennent le projet ».

Des points de vigilance signalés par les administrations consultées

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Agence Régionale de Santé (ARS), mais aussi les associations agréées de protection de l'environnement, ont signalé des points de vigilance particulièrement importants autour du PER de Villeranges, concernant notamment :

- les périmètres de protection de puits d'eau potable ;
- les deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Floristique) de type 2, dont la Vallée de la rivière Voueize traverse tout le périmètre
- un secteur avec des enjeux majeurs pour la biodiversité en Limousin, en bordure duquel se trouve un double site Natura 2000, en particulier la réserve naturelle de l'étang des Landes, une des trois réserves nationales de la Région ;
- enfin, particulièrement préoccupant, le périmètre demandé se trouve sur la seule zone du département où il existe une nappe souterraine !

L'extraction minière : un danger pour les populations et pour l'environnement

L'industrie minière moderne est tournée vers l'exploitation de gisements de faible concentration (selon la société exploitante, « les premières estimations indiquent une densité aurifère de 4 grammes pour une tonne de minerai extraite, ce qui est suffisant pour assurer la rentabilité de l'opération »). Elle implique l'utilisation de grands volumes de produits potentiellement toxiques (cyanure, acide sulfurique, etc.), ainsi que la production massive de déchets. Quelle que soit la technique utilisée (par galeries ou à ciel ouvert), l'étape de séparation des métaux de la roche nécessite toujours de lourds traitements chimiques, et dans le cas de l'or, des centaines de litres d'eau à la seconde.

Aux pollutions qu'implique le stockage des déchets issus de ces traitements, il faut ajouter l'accumulation de stériles – roches contenant des métaux non exploitables de manière rentable - qui provoquent des pollutions par drainages miniers acides et qui, au contact de l'eau et de l'air, libèrent des métaux lourds, de l'arsenic et/ou des substances radioactives contenues naturellement dans la roche. Ce dernier risque est à considérer avec sérieux dans le cas du PER de Villeranges, compte tenu de la présence avérée d'uranium dans le sous-sol de la Creuse.

Ce type de pollution peut durer jusqu'à plusieurs siècles, voire plusieurs milliers d'années. A ces pollutions de l'eau, il faut encore ajouter celles de l'air et du sol, la perturbation des écosystèmes locaux, la perte de biodiversité, l'affectation de la santé des riverains, sans compter les nuisances sonores et visuelles, parmi lesquelles l'augmentation du trafic routier – camions, engins de chantiers. Le site des mines d'or du Châtelet, situé dans la commune voisine de Budelière, constitue localement un triste témoignage des désastres qu'engendre à long terme tout projet minier : pendant près de 60 ans, plus de 500 000 tonnes de déchets issus du traitement du minerai et pollués à l'arsenic ont été stockées à l'air libre, et ce au cœur d'une zone Natura 2000.

Dans la Creuse ou ailleurs, l'exploitation minière est un désastre pour les finances publiques.

Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, a récemment déclaré vouloir « donner une nouvelle ambition à la France : celle de redevenir un pays dans lequel on peut exploiter des mines, comme le font de nombreux pays européens ». De notre côté, nous ne pouvons que constater les dégâts considérables, qu'ils soient environnementaux ou financiers, engendrés par l'exploitation minière, ainsi que la perte de maîtrise de l'exploitation de ressources locales, qui se double à terme de la nécessité de mobiliser les fonds publics pour réparer les débats occasionnés :

- à Salsigne dans l'Aude (mine fermée en 2004, aujourd'hui l'un des sites industriels les plus pollués de France), où selon les calculs de la Cour des comptes, près de 50 millions d'euros seront nécessaires pour confiner les polluants



De l'or par ici!

sur le site, principalement payés par l'État, via l'ADEME, alors que le dernier exploitant était une filiale de compagnies minières australiennes ;

- à Rouez-en-Champagne dans la Sarthe, où quelque 300 000 m3 de terre gorgée de cyanure ont été laissés par le groupe Total après trois années d'exploitation ;

- au Châtelet en Creuse, où la fermeture du site, un demi-siècle plus tard, après une longue bataille menée par les riverains, aura coûté près de 4,5 millions d'euros au contribuable.

- en Limousin en général, et en particulier en Creuse, les conséquences de l'exploitation passée de l'uranium se ressentent encore de façon importante en terme de pollutions des eaux.

Qui s'occupera de dépolluer la mine une fois achevée son exploitation et pillé son territoire ?

Certes, l'obtention d'un permis exclusif de recherche n'ouvre pas immédiatement droit à l'exploitation, mais quelle société investira trois millions d'euros dans ces recherches (c'est ce qu'injectera la COMINOR) sans savoir où elle met les pieds ? Le risque de voir advenir une exploitation prochaine de nos sous-sols est important. Cette exploitation présente-t-elle réellement un enjeu majeur pour la France ? Et pour la Creuse ?... Ou bien n'est-elle, une fois de plus, que l'objet de l'enrichissement de quelques-uns, au prix de notre santé, de celle de nos enfants et de la qualité de notre environnement ?

La société COMINOR, qui a fait la demande du permis de Villeranges, est une filiale du groupe La Mancha Resources, basée au Canada, revendue par Areva au milliardaire égyptien Naguib Sawiris (589ème fortune mondiale). Autant dire que les habitants auront des interlocuteurs lointains, voire inaccessibles en cas de pollutions.

« La réaction des populations locales jouera un rôle primordial »

« La relance espérée par Arnaud Montebourg dépendra en grande partie du bon déroulement des premières opérations d'exploration, afin de rassurer des groupes internationaux qui voient la France « comme un pays où tout est très compliqué, surtout après le déplorable exemple des gaz de schiste », indique Didier Julienne, expert en matières premières (Les Échos, 10 09 2013). La réaction des populations locales, et en particulier des associations de défense de l'environnement, jouera un rôle primordial dans les investissements futurs. Comme le dit Jack Testard, président de Variscan (société exploitante en Sarthe), « si l'on réussit à démontrer que l'on arrive à travailler en France, on va attirer beaucoup de sociétés ».

Voilà affiché l'un des enjeux du PER de Villeranges, projet qui dépasse donc très largement le cadre local et dont les conséquences impacteront l'ensemble du pays. Autant dire que c'est une sacrée responsabilité qui pèse sur les épaules des habitants de notre petit territoire !

Collectif citoyen des riverains du PER Villeranges

Pour contacter le Collectif citoyen des riverains du PER Villeranges : per.villeranges@gmail.com ou écrire au journal qui transmettra.

Quand la merde vaudra de l'or, le cul des pauvres ne leur appartiendra plus.

Henry Miller

De la musique contre les mines

Il y a d'une part Sang Conteste, deux musiciens auteurs et compositeurs vivant en Creuse : Daniel à la guitare et Jess au chant. Naviguant entre accents poétiques et une sorte d' « anarco-cynisme » tout droit descendu du punk, le duo se plaît à appuyer là où ça fait mal à travers des textes plutôt incisifs sur la société et la vie en général. Ils qualifient eux-même leur musique de « rock acoustique / punk po(é)litique ». Créé depuis environ un an et demi, le duo s'est forgé un répertoire original à la fois festif et poétique et a déjà quelques concerts à son actifs pour des associations ou des lieux alternatifs notamment.

D'autre part, il y a Némésis, un groupe de rock/metal originaire de Normandie composé de trois musiciens : Samy (batterie/chant), Aurélien (guitare/chant) et Céline (basse). Ils tournent dans cette formation depuis environ quatre ans et affirment depuis le début leur caractère engagé et révolté. Ils se sont fait entendre sur pas mal de manif' en Normandie, à la Fête de l'Huma ou pour des associations telles Emmaüs ou le DAL (Droit au Logement) etc...

C'est donc naturellement que les deux groupes qui se connaissent bien ont décidé de s'associer pour organiser un concert de contestation contre l'exploitation minière en Creuse après avoir lu le dossier du Trou des Combrailles sur le permis de Villerange. N'étant encore qu'au stade de projet, toute idée, proposition, participation est la bienvenue. Un groupe facebook a été créé afin de rassembler tous ceux et celles (artistes ou non) qui se sentent concernés et souhaitent s'impliquer : <https://www.facebook.com/groups/nominesincreuse>.

« Pour que cesse notre cécité, sans conteste, nous devons contester ! ».

Sang Conteste : <https://www.facebook.com/sangconteste> <https://soundcloud.com/sangconteste>

Némésis : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100002208240121&fref=ts> <http://www.zicmeup.com/groupe/nemesyselby/>



Un permis accordé à la Cominor

ARRETE : Arrêté du 18 novembre 2013 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes dit «Villeranges» à la société COMINOR, dans le département de la Creuse.

L'arrêté intégral et la carte définissant le périmètre du permis exclusif de recherches peuvent être consultés à la direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de l'action territoriale et de la législation eau et matières premières, bureau de la législation des mines et des matières premières, Arche de La Défense, paroi Sud, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin, 22, rue des Pénitents-Blancs, immeuble Le Pastel, CS 53218, 87032 Limoges Cedex 1.

L'or de la Combraille

Des mines d'or antiques jusqu'alors ignorées

Article paru dans Microscop (le journal de la délégation Centre-Auvergne-Limousin du CNRS) / Hors Série # 11 octobre 2002, copyright

Carte et encadrés issus de l'article de Pierre Rigaud (collaboration Philippe Gervais) : « Villeranges, site minier multiple de la Combraille », Travaux d'Archéologie Limousine, t. 20, 2000, pp. 99-102.

La Combraille, pays de confins entre Berry, Bourbonnais, Marche et Auvergne, possède, de Soumans (Creuse) à Condat-en-Combraille (Puy-de-Dôme), l'un des plus importants décrochements quartzeux d'Europe. Ce filon possède sur son trajet ou à son voisinage les traces d'anciennes mines à ciel ouvert (minières) se présentant sous la forme de fosses allongées (allant jusqu'à près de 200 m de long) flanquées de levées de stériles.

Ces minières sont généralement alignées par groupes, ce qui est caractéristique des exploitations métallifères sur filon. Malgré la présence du toponyme si caractéristique de Laurière (commune de Villosanges, Puy-de-Dôme) et les onze tonnes d'or fin extraites de la mine du Châtelet (commune de Budelière, Creuse) entre 1905 et 1955, ces exploitations ont été jusque il y a peu ignorées par la littérature spécialisée, scientifique ou de vulgarisation. Certains auteurs ont même insisté sur le fait que, pour des raisons minéralogiques (or réparti sous forme de solution solide dans le réseau cristallin), il n'était pas possible que des aurières antiques aient existé dans la zone du Châtelet car les anciens ne connaissaient pas les procédés de cyanurisation nécessaires au traitement de ce type de minerai.

Mais il semble qu'il y ait eu des circulations hydrothermales à des époques différentes donnant des structures aurifères très diverses sur cette même zone géographique. De plus, l'or combiné dans les sulfures (donc en principe inexploitable par les anciens) peut être libéré sous l'effet de l'oxydation bactérienne et devient alors séparable par des moyens mécaniques connus depuis la plus haute antiquité.

Études effectuées au CNRS

Sur ce district minier dont l'exploitation est certainement très ancienne, nous avons localisé plus de cent sites d'extraction et de premier traitement du minerai. La quasi-totalité d'entre eux correspondent à des mines d'or à ciel ouvert (aurières) comme l'indiquent les résultats des prospections alluvionnaires stratégiques effectuées par le BRGM dans les ruisseaux issus des bassins versants où sont situées les minières. Cela est confirmé par les analyses effectuées par fluorescence X et par activation neutronique sur certains des échantillons prélevés sur les sites et confiés au laboratoire IRAMAT / CEB (UMR 5060 CNRS /



L'ancienne galerie?

Université Bordeaux III) situé sur le campus du CNRS à Orléans. Ces échantillons correspondent aux rejets des mineurs antiques, il est normal de ne pas trouver sur tous des traces de minéralisation aurifère.

Une prospection tous azimuts Pour faire cet inventaire, nous avons tout d'abord utilisé les sources écrites : les publications des érudits locaux du 19e et du début du 20e siècle décrivant de supposées fortifications, les archives du service des Mines faisant parfois état d'anciens travaux, les états de sections et plans du cadastre napoléonien permettant d'accéder à la microtoponymie de la première moitié du 19e siècle ; en effet, les excavations sont souvent désignées par des toponymes Creux, Cros, Creusas, Fosses et les haldes importantes par Suc, Suquet, Termes ; quelquefois les haldes étant meubles, le toponyme est conforté par le nom d'un animal fouisseur, par exemple le Creux du Renard.

Les photographies aériennes ont rendu de précieux services pour les parties non boisées de la zone, les enquêtes orales ont permis de recueillir des renseignements conservés par la mémoire collective qui est d'ailleurs en train de s'éteindre. En effet, ces monuments dont l'origine est oubliée ont souvent frappé l'imagination des habitants et de nombreuses légendes ont cours sur leur destination. Le plus souvent, ces légendes font référence à des retranchements « du temps des seigneurs » ou à des épisodes liés au faux-saunage qui fut très actif dans cette contrée, à la limite de deux régions où l'impôt sur le sel était très différent. Enfin, les prospections pédestres ont permis de valider les autres types de prospection.

Un patrimoine menacé

Les aurières de la Combraille présentent des aspects typologiques originaux par rapport à ce qui a pu être observé ailleurs (fraîcheur des reliefs, « taille humaine », aménagements hydrauliques dans le voisinage immédiat) et mériteraient d'être étudiées d'une manière exhaustive avant leur destruction. En effet, ces

Les recherches d'antimoine à l'ouest du ruisseau des Bordes

Le filon affleurant sulfuré (stibine) de Villeranges, de direction sud-ouest, nord-est, fut découvert en 1817 et concédé le 24 mars 1824. Son exploitation en tranchée, puis par puits et galeries tracées dans le filon, fut abandonnée en 1828. Cette année-là, dans son rapport au préfet de la Creuse, l'ingénieur en chef des Mines, Furgaud, indique que « la mine de Lussat a été faiblement poursuivie pendant cette campagne, trois à quatre ouvriers seulement y ont été employés et n'ont extrait que quelques blocs empreints de minerai qui supportent à peine les frais de triage. Le sulfure d'antimoine qui s'était montré assez abondant près de l'affleurement du filon a disparu sur tous les points d'avancement » ; il ajoute que « la galerie du sud-ouest prise à 7 m de l'orifice du puits d'extraction offre des pyrites de fer avec quelques taches d'antimoine ».

Cette mine, dont le puits et les bâtiments sont cartographiés sur le plan cadastral de 1838, est située à l'ouest du ruisseau des Bordes. Elle ne peut être confondue avec des mouvements de terrain d'origine anthropique, topographiés par TCMF entre les ruines du moulin de Villeranges et Les Farges.

minières disparaissent depuis quelques années, principalement par nivellement au bulldozer pour rendre les terres plus facilement laboureables ou pour dessoucher les taillis avant enrésinement. Certaines ont été détruites au cours de travaux de recherche minière moderne comme à Villeranges (commune de Lussat, Creuse).

Des études non destructives (topographie fine des sites et de leurs annexes, sondages par radar géologique pour détecter d'éventuelles galeries) sont faites sur les sites en passe d'être arasés ; car assez curieusement au pays de Descartes, les demandes en sondages archéologiques sont refusées alors que les fonds publics financent la destruction de ces vestiges. Les récoltes de surface (morceaux de tegulae, tessons de poteries) effectuées malheureusement hors stratigraphie après le passage des engins semblent indiquer une exploitation gallo-romaine pour ces mines d'or. Cela pourrait expliquer la richesse étonnante de l'habitat local à l'époque gallo-romaine.

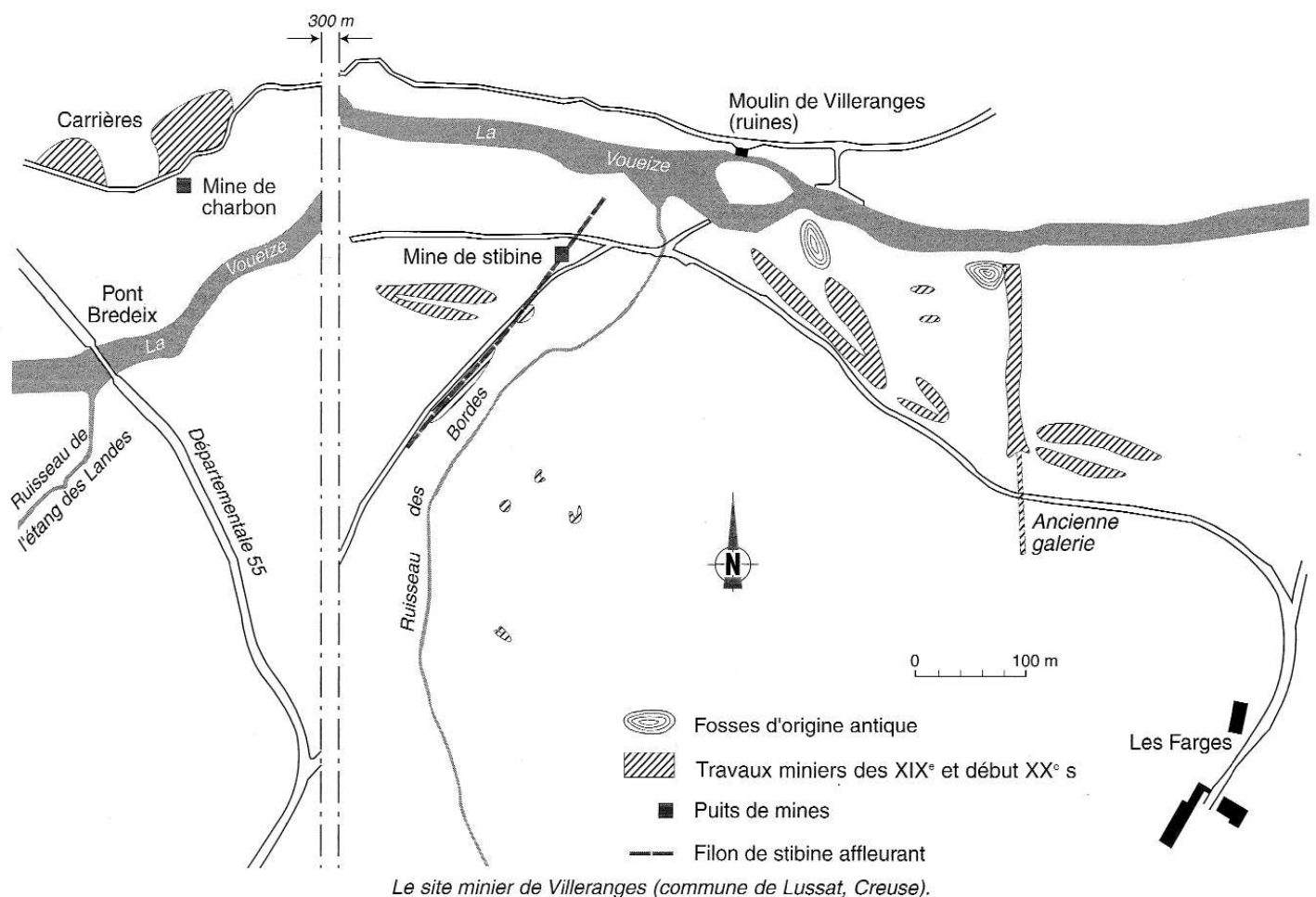
Pierre Rigaud

Les recherches entre le moulin de Villeranges et Les Farges

C'est à cet endroit qu'avant les travaux de TCMF existaient les vestiges les plus importants, pour lesquels les sources officielles sont complètement muettes.

Carroué, qui a recherché en 1963 l'emplacement de la mine de stibine du début du 19e siècle, a remarqué ces vestiges : « ... la prospection des alentours incite à penser à d'autres recherches. Éliminons immédiatement l'hypothèse de recherches de charbon qui peut venir à l'esprit ; en effet, la zone considérée est sur la rive droite de la rivière, à la crête du thalweg ; la topographie anormale évoque d'anciennes haldes, la découverte inopinée d'un petit morceau de stibine dans le champ voisin, pourtant éloigné des premières recherches, incite à persévérer dans l'hypothèse d'un autre siège de travaux dont il ne reste aucune trace dans la littérature ».

Une note manuscrite, intitulée « Note sur les travaux de recherche entrepris dans la concession de Villeranges », se trouve dans les archives de TCMF conservées à Jouac (Haute-Vienne). Cette note, que l'on peut dater de 1914, décrit dans l'état des lieux : « les travaux exécutés dans la concession d'antimoine de Villeranges comprennent principalement un travers-banc de direction nord-sud, situé sur la rive droite de la Voueize, d'une longueur de 140 m avec 20 m de galerie, deux puits rectangulaires, l'un nouveau de 11 m de profondeur et l'autre ancien, situé à environ 500 m à l'est du travers-banc et en partie comblés, et diverses tranchées à ciel ouvert. Le travers-banc qui s'ouvre à flanc de coteau par une tranchée d'environ 30 m... ». Si on excepte le lapsus calami est-ouest (en effet, le puits de l'ancienne mine de stibine est situé à 500 m à l'ouest de la tranchée), la description correspond bien au site topographié par TCMF avant les travaux. La tranchée cartographiée semble plus longue, mais c'est parce que TCMF prend en compte l'amorce naturelle d'un vallon encaissé au fond duquel le travers-banc est surcreusé. Le « nouveau puits » a bien été retrouvé lors des travaux d'arasement de TCMF à l'ouest de la tranchée, comme me l'ont appris les habitants des Farges qui attribuent ces vestiges miniers à des travaux pour antimoine effectués aux alentours de 1900, époque à laquelle les recherches de stibine étaient effectivement actives dans la région.



Le site minier de Villeranges (commune de Lussat, Creuse).

Vie des mineurs

Interview : un ancien mineur de Saint-Eloy

Les mines de Saint-Eloy en quelques dates

1836 : demande de concession par des privés
 1837 : accord royal pour 2 concessions privées
 1851 : 7 ouvriers asphyxiés
 1859-1879 : fusion des concessions, formation d'une compagnie anonyme et agrandissement de la concession.
 1881 : changement de propriétaire et rationalisation de l'exploitation qui devient plus intense.
 1897 : fonçage du puits Saint-Joseph
 1846 : nationalisation avec les deux pôles « Saint-Eloy » et « la Bouble »
 26 janvier 1850 : terrible explosion.
 13 mineurs trouvent la mort et bien d'autres sont intoxiqués. Une rue est nommée par la date tragique.
 1966 : année de production intense (520 000 tonnes de flambant)
 1977 : fin de l'extraction
 15 janvier 1978 : fin de toute activité productrice des mineurs.
 1983 : destruction des structures les plus imposantes par des artificiers.

Alors, toi tu as travaillé à la mine de Saint-Eloy, qu'est-ce que tu faisais ?

Moi, je creusais les galeries dans le rocher pour trouver le charbon ou alors des fois pour mettre des tapis parce qu'il y avait des travaux neufs qui se faisaient. On faisait les galeries pour ça, ils installaient les tapis roulants qui allaient jusqu'au puits St-Joseph (ça, c'est le puits qui est au milieu de Saint-Eloy et celui-là n'est pas démonté) et le charbon se montait par tapis.

Il y avait combien de puits ?

Quand j'y étais t'avais le puits 4, le puits 5. Ils avaient des numéros. Moi, j'ai été embauché à la Bouble. Il y avait la Bouble et Saint-Eloy mais c'était le même patron pour les deux sites.

Qui dirigeait les mines ?

C'était l'Etat. Mais il y avait un directeur bien sûr. Après tu avais les ingénieurs, toute la panoplie jusqu'à l'ouvrier.

Tu es resté combien de temps ?

Moi j'ai fait 25 ans. J'ai fait la fermeture.

As-tu vu un déclin au moment de la fermeture ?

Ah ben ça fait drôle. Ailleurs, c'est pas du tout la même chose. Quand on est habitué d'être mineur, ça fait drôle de changer de métier après.

C'est quelque chose que tu aimais bien, le travail à la mine ?

Oh, tu sais, on s'y habitue. Après, c'est un travail de famille.

Parce qu'on dit souvent que c'est dur...

C'est sûr. Il y avait des choses que tu faisais couramment mais il y en avait de difficiles. Il y avait les éboulements. Fallait y passer...

Il y avait beaucoup d'accidents alors ?

Ben... Y'en a eu pas mal. Mais peut-être dans les années 60. Toute les années il y avait bien un mort ou deux. Mais après il y a eu un soutène-

ment marchand pour ceux qui extrayaient le charbon : ça allait bien mieux. C'était plus sécurisé.

Tu as une idée de combien de gens travaillaient à la mine à la fin ?

Oh, pas tellement. Je ne peux pas le dire exactement. Plus de 50. Parce que j'ai été jusqu'à démanteler les galeries, enlever la ferraille. Le bois restait.

Ce qui était extrait, c'était uniquement du charbon ou il y avait d'autres matières ?

Non, juste du charbon, du charbon industriel. Il servait beaucoup dans les centrales. Tu avais la centrale à Menat qui était chauffé avec le charbon de Saint-Eloy, ça venait par téléphérique à la centrale. C'était un bon charbon pour chauffer mais il encrassait beaucoup.

Il avait d'autres utilisations ?

Je ne sais pas bien. Peut-être qu'à la fin la poussière faisait du boulet. C'est des boules qui tu mettais chauffer dans les poêles, de la poussière agglomérée.

Et les mineurs en récupéraient pour eux de se charbon ?

On avait une distribution tous les ans, tous les 3 mois. Le charbon encrassait mais le boulet non. Le charbon chauffait bien autrement, mais il faisait des mèches dans le poêle : c'était plutôt un charbon industriel... pour les usines.

Tu sais la raison de la fermeture ?

C'était l'épuisement. Y'avait pas de charbon : c'est ce qu'ils nous ont dit. On ne peut pas savoir mais à ce moment il fallait fermer les mines.

Y'a des événements particuliers dont tu te rappelles ?

Non pas des masses, à part les accidents bien sûr, les éboulements de galeries. Qui c'est qui n'a pas eu peur une fois ou deux, moi ou un autre, ça c'est sûr. Je me rappelle une fois, c'était quand j'étais embauché par le vieux, on était dans une galerie, le temps qu'on sorte chercher quelque chose, c'était écrasé. On aurait été dedans, on était dessous... ça... C'est les risques, quoi... Mais, ce qu'il y avait, c'est que tu avais l'ambiance : tout le monde était la main dans la main. Quand tu arrivais à la fin pour monter, que tu avais soif, si y'en a un qui n'avait qu'un petit peu, il partageait avec tous ceux qu'il y avait. J'ai fait l'usine pour finir, mais je m'y suis jamais habitué, c'est pas du tout pareil. Parce qu'à l'usine c'était à celui-là qui parlait pour déminer l'autre. C'est vrai que la mine c'était une bonne solidarité.

Ils venaient de loin, les mineurs ?

T'en avais qui venaient de Saint-Gervais, Gouttière, Menat, tous les alentours, Teillet, Saint-Maurice, Pionsat. Nous, il y avait un car qui nous ramassait à Pionsat. Il était gratuit mais il mettait longtemps, il passait par Youx, tous les villages, par Montjoie pour finir, il mettait peut-être une heure et quart.

Il y avait des polonais aussi, j'ai cru lire...

Oui, il y en avait beaucoup. Dans les temps, il y avait beaucoup de polonais qui travaillaient. Ils sont tous restés. C'était à Montjoie où il y avait beaucoup de polonais, maintenant ils sont intégrés. ... C'est à Saint-Eloy, je crois bien qu'on avait gagné la bataille du charbon, qu'on avait la

mine qui produisait le plus en France, ou peut-être la deuxième. D'ailleurs, quand j'ai fait mon armée moi, au bout de six mois j'ai été rappelé pour la mine. Du coup j'ai pas fini l'armée. Je suis bien passé. Quand je partais -tu faisais les classes ils appelaient ça-, je ne savais pas qu'au bout de six mois je serais rappelé. Tu en as d'autres qui en ont fait, d'autres qui n'ont pas fait du tout d'armée (ça doit être après moi). Fallait du charbon, fallait du charbon.

Et les horaires de travail, c'était quoi ?

C'était un peu spécial. Tu descendais à 14h30 et tu remontais à 22h30. Et le poste du matin, tu descendais à 6h30 par exemple et tu remontais à 14h30. Et le poste de nuit, tu vois, 22h30 jusque 6h30. ça tournait 24h/24. J'ai souvent fait les trois postes bien sûr. Mais j'aimais mieux le poste du matin parce que le soir t'es tranquille. Les agriculteurs qui n'étaient pas loin, ils aimaient mieux faire la nuit à la mine parce qu'ils travaillaient. Ils faisaient peut-être juste une matinée sinon ils n'auraient pas tenu le coup.

Mais ça rapportait beaucoup la mine ?

Oh, ben c'était pas mauvais. Mais comme nous, on était à la tâche, plus tu faisais de longueur de galerie dans le mois, plus t'étais payé. C'était mesuré tous les mois.

Y'avait un salaire minimum quand même ?

Ah ben quand on était là, on était à la tâche. Le minimum bien sûr, si tu faisais autre chose, t'avais ce qu'on voulait te donner. C'est sûr qu'il fallait travailler. Ceux qui travaillaient à l'extraction du charbon, ils s'en voyaient aussi, il fallait porter les bois : c'était pas toujours facile. Desfois il fallait les traîner parce qu'ils pouvaient pas les porter à l'épaule, il faut pas s'étonner qu'il y en ait qui aient mal au dos. A la fin, on faisait ça avec les tapis mais dans les temps c'était tout à la benne puis wagonnet. J'ai pas connu. Ils descendaient même les chevaux pour tirer les wagonnets. A la fin, il y avait une locomotive.

A Saint-Eloy, il y avait des syndicats de mineurs aussi ?

Oui, oui. La CGT, dont je faisais parti, FO... il y avait au moins trois syndicats.

Ils avaient de l'influence ?

Oh, il y en avait un petit peu mais pas énormément. C'est dur aussi. Il y a bien eu des grèves qui n'ont rien rapporté et on y a tous eu dans la poche. Des fois, il y avait une journée que tu récupérais, c'est peut-être un plus. Y'a rien à faire, il fallait que tu fasses ton boulot. Ce qui est normal aussi.

Tu l'as visitée la maison de la mine ?

Je n'y ai pas été voir encore. Quand tu y connais, tu sais... Aujourd'hui, je ne pose pas souvent les pieds à Saint-Eloy. Je ne vois pas bien s'il y a encore des traces de la mine. J'ai encore contact avec deux ou trois mineurs mais après...tu perds. Mais je ne pense pas qu'il y en ait tellement qui ai quitté la région, après la mine il y a eu l'usine... Le vieux bourg a eu du mal lui... le cimetière a été englouti...la route quand t'allais à Saint-Eloy, je l'ai vu moi, tu passais d'un côté, ils remblaient de l'autre. Puis quand l'autre était bon, c'est l'autre qui avait baissé et ainsi de suite. D'ailleurs c'est bien comme ça que le plan d'eau s'est fait : avec l'affaissement du terrain.

Vous vous sentiez utiles en temps que mineurs ?

Je sais pas bien. Si c'est pas toi ça pouvait être un autre... c'était un sacré passé...

Qu'est-ce qui t'as le plus marqué dans ce passé ?

C'était la fermeture. Quand tu peux pas arriver à faire ton temps complet... quoi qu'on a été reconvertis, j'ai gardé les mêmes avantages que si j'avais été au bout, quoi. A part la paye qui était meilleure aux mines, avec l'ancienneté... J'ai eu la retraite à 50 ans, moi.

Qui vous versait votre salaire ?

C'était les Houillères d'Auvergne. C'était pas marqué l'Etat ou quoi. On n'était pas fonctionnaires.

Les galeries étaient profondes ?

450m peut-être. Fallait descendre un petit moment.

Et tu penses que ça avait un impact sur l'environnement ?

Je pense pas... à part l'affaissement, ça gênait

personne. Il y avait un puits qui descendait et après c'était des galeries transversales, à droite ou à gauche, selon où se trouvait le charbon. Après tu avais un étage, et un étage plus bas, ainsi de suite. Tu avais des fois 2 ou 3 étages. Pour lutter contre l'affaissement, tu avais rien à faire. Tu prenais, par exemple 10 bennes de charbon, ils remblaient ce que tu avais sorti. Ils appelaient sous-tirage : tu minais dedans et ça tombait...c'était plus remblayé, il y avait des trous.

Et à la fermeture ?

Ils ont mis l'ont. Ils ont arrêté les pompes et ça s'est noyé. L'eau a pris le dessus. T'as des endroits tu travaillais, c'était comme ça pleuvait aujourd'hui, quand tu étais resté 8 heures dessous, tu étais content de remonter. Y'avait une bonne entente, mais c'était pas tout rose, tout rose...

Tu penses que ce serait une bonne chose, ça rouvrirait aujourd'hui ?

Je ne sais pas. est-ce qu'il y en a beaucoup qui iraient ? Les jeunes... je vois pas moi... ils descendraient peut-être un jour mais le lendemain ils reviendraient pas. Enfin, j'en sais rien. De toute façon, s'ils rouvrent les mines ça sera à ciel ouvert maintenant... t'as pas de galeries, c'est avec des machines, des gros camions, ça fait un peu comme des carrières... les frais seraient pas les mêmes non plus.

Moi c'est vrai que j'irai pas, je pense, sauf si j'étais obligé... toi tu recommencerais si tu avais 18 ans ?

Ah oui.

Interview réalisée par JD



Extrait de « Raconte-moi grand-père... », par B. Sauvat (Association Souvenir et Patrimoine du mineur)

Le fait de vivre 8 heures par jour dans un monde à part, totalement inconnu du reste de la société, de travailler dans un univers dangereux où chacun est dépendant du groupe et où la sécurité de tous est la responsabilité de chacun, cela crée forcément des liens ; le sentiment d'appartenir à une catégorie à part, une grande famille, en dehors de laquelle on peut difficilement échanger, se comprendre. (p.40)

Après avoir franchi le sas, il se présente à la gueule du puits, la recette du jour ; l'air chaud et vicié qui a cheminé tout au long des galeries, depuis le puits entrée d'air, transporte avec lui un mélange d'odeurs indéfinissables de moisi, de bois pourri. Avec un claquement métallique, la cage apparaît et déverse par la porte opposée son chargement de mineurs du poste de nuit qui se dirigent vers la lampisterie. (p.53)

« Associé communément aux frites, le bifteck leur transmet son lustre national : la frite est nostalgique et patriote comme le bifteck. »
 Barthes, Mythologies



Interview de Christophe Ruby, du Coron's club, qui s'est intéressé au passé minier de sa proche commune : Lavaveix-les-Mines.

Christophe Ruby, vous avez fondé le Coron's Club avec des amis ?

Voilà, il y a une trentaine d'années qu'on a fondé le Coron's club suite à notre passage au comité des fêtes de Lavaveix. On a travaillé 3 ans ensemble et on a décidé de créer une association où on fait différentes activités : une brocante annuelle où il y a une centaine d'exposants, une bourse aux jouets qui a lieu au moins de novembre et au mois d'avril une bourse aux vêtements d'enfants. Le but de cette association est de proposer à ses adhérents un voyage annuel, d'un ou deux jours, sur différentes régions françaises.

La référence aux coron's c'est un peu littéraire mais vous personnellement comment vous êtes-vous intéressé à la mine ?

La mine, depuis que je suis enfant. Quand on est enfant, on a la possibilité d'avoir un terrain de jeu de plusieurs hectares avec le terri, avec une zone où on pouvait faire ce qu'on voulait, on jouait souvent sur le carreau de la mine. C'est vrai que cette notion de coron, c'est en relation avec les petites maisons pour les mineurs qui sont toutes pareilles. Nous on a un petit coron à Lavaveix, d'entre 20 et 30 maisonnettes alors que dans les coron's du nord vous en avez peut-être des centaines. C'est donc en référence à l'habitation toute simple, 4 pièces, des mineurs.

Qu'est-ce qui vous intéresse dans ce passé minier ?

C'est de comprendre ce qu'est Lavaveix actuellement, par rapport aux constructions et de comprendre la vie de ces gens-là, de ces mineurs, qui avaient des conditions de vie très très dures et de voir ce qu'ils faisaient un peu de leurs loisirs, tout ce qui s'est monté à côté de la mine. C'est plus une étude sociologique des gens de cette époque.

Dans vos recherches, vous avez des exemples qui vous ont touché ?

Oui, j'ai pu bénéficier du coiffeur de Lavaveix qui a été au contact des mineurs toute sa vie. C'est vrai que l'endroit où on discute c'est chez le coiffeur. Il avait fait une sorte de livre avec toutes les anecdotes que les mineurs lui racontaient, il avait répertorié les sobriquets, les surnoms, j'allais chez lui à la veillée et on discutait. Il me racontait ce qu'il savait sur la mine et je lui posais des questions, il y avait cette transmission orale mais lui faisait un livre avec la création de Lavaveix, les anecdotes et moi je demandais le quotidien de ces mineurs. Il me racontait par exemple les mineurs qui doubleraient leurs journées. Quand ils faisaient 8 heures, ils faisaient une demi-journée de plus, et là on va le retrouver sur des documents, avec à la fin du mois, certains mineurs qui doubleraient parce qu'ils ne gagnaient pas assez d'argent alors ils essayaient de gagner un peu plus que le temps prévu. Quand vous avez cette

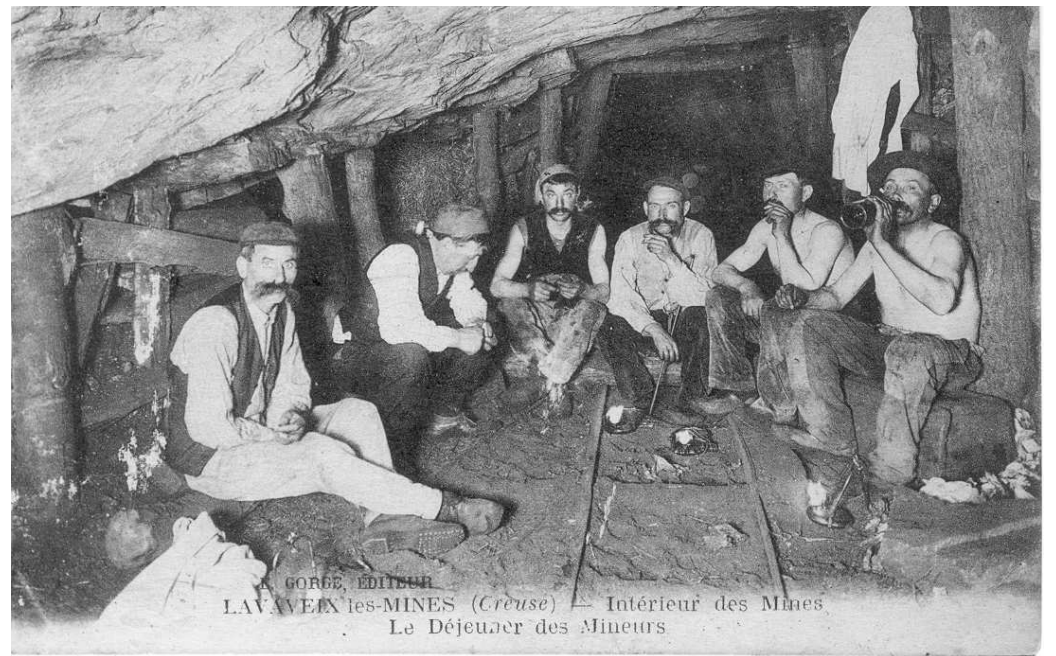
populace, obligatoirement il y a des conséquences aux niveaux des loisirs : la fameuse fanfare qui s'est créée, l'USL (l'Union Sportive de Lavaveix) qui était un club au départ où on jouait au rugby, parce que le football n'est arrivé qu'après la première guerre mondiale, les fêtes. Voilà le quotidien des gens qui n'étaient pas forcément très riches mais il y a une certaine solidarité qu'on peut noter.

Aujourd'hui, vous trouvez qu'il en reste quelque chose, de la mine, à Lavaveix ?

On va dire oui, parce que pendant un temps on avait tendance à cacher ce passé. Et depuis quelques années, il y a une certaine rénovation qui se fait du carreau de la mine, avec certains bâtiments, notamment avec le grand bâtiment des ateliers de réparation qui va servir de pépinière d'entreprise. La municipalité veut quand même garder un certain souvenir de ce passé.

Comme vous avez beaucoup étudié la mine, quel regard vous avez : vous vous dites plutôt que c'était de l'esclavage humain ou une grande chance pour la région ?

Si vous voulez, on ne peut pas trop comparer avec le Pas-de-Calais où il y a eu une modernisation importante. Nous, le dernier puits qu'il y a eu à Lavaveix, en 1969, quand il a fermé, les mineurs arrachaient le charbon avec un marteau-piqueur mais avec quasiment aucune sécurité. Donc, nous, c'est vraiment la mine de Zola, plutôt qu'une mine sécurisée en sachant que dans le Nord, à la fin, il n'y avait pratiquement plus aucun décès, les accidents de travail étaient rares, alors que nous, on a connu, surtout à la fin, une mine où il y avait encore plusieurs décès... c'était la mine à la Zola : l'éclairage était à feu nu. Je collectionne les différents lampes qu'il y a eu sur le bassin et, au début de l'exploitation, il y avait des



lampes à feu nu, mais en raison du grisou (il n'y en avait pas tellement à Lavaveix, plus à Courbarioux), il y en avait avec des normes de sécurité, des systèmes de tamis où la lampe ne peut pas exploser au contact du grisou et à la fin, en 1969, on est revenu à des lampes à feu nu, ce qui prouvait bien que la sécurité n'était pas la principale chose recherchée. Voilà. C'est vrai que c'était une exploitation, après, en Creuse, on était dans une région pauvre et ça a permis à pas mal de gens de vivre, peut-être pas de façon confortable, mais au moins de survivre.

Lavaveix en photos

Vous pouvez retrouver de nombreuses photos dans le livre « Le canton de Chénéraillles » par Guy Marchandier et Christophe Ruby.

La fanfare avait été constituée par les patrons de la mine et s'appelait « Tout par le travail » ; les mineurs l'ont reprise à leur compte et l'ont bien sûr renommée en « L'espérance ».

Le singe n'était autre que le sobriquet donné à un restaurateur de Saint-Eloy. Ce dernier, avec beaucoup d'auto-dérision, l'a repris pour faire sa publicité.

Lavaveix en dates

- 1777 : première concession
- 1786 : concession à Fourneau
- A partir de 1840 : modification des méthodes d'extraction et arrivée du rail.
- 1863 : fusion des concessions dans la Société Anonyme des Houillères d'Aahun
- 1864 : arrivée du train et essor de la mine
- 1905 : construction du barrage de Chantegrelle pour alimenter les puits en électricité.
- 1927 : Grève dure
- A partir 1950 : nombreux licenciements
- 1969 : derniers licenciements
- 2001 : un trou s'ouvre dans une maison construite sur une ancienne galerie
- 2006 : les derniers vestiges sont rasés

En savoir plus : icila.creuse.com

A voir sur place : le bâtiment de l'école avec ses briques schisteuses roses ou bleues.



Un détour par l'uranium

Evidemment, y'a au pas mal d'Uranium dans les Combrailles. Maintenant, on va irradier les eaux et les terres au Niger. Les Touaregs, c'est comme les Brayauds, hein, c'est pas les 3-4 pelés qui vivent là qui vont déranger. Voilà les sites des Combrailles à travers quelques rapports, un à Gouzon, un à Saint-Pardoux, un à Charensat.

Creuse

Extrait de l'évaluation radiologique aux abords de trois anciennes mines d'extraction d'uranium du département de la Creuse - année 2007 -

Action conduite dans le cadre de l'Observatoire Citoyen de la Radioactivité Par l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest : Laboratoire indépendant d'analyse de la radioactivité)

Site des Grands Champs (Gouzon) :

De la même manière que sur le site de la Ribière, on ne note aucune anomalie radiologique dans les échantillons de sols GDC-3 et GDC-4), ni de niveau d'activité particulièrement élevé. En revanche, un échantillon de vases (GDC-1) présente non seulement un fort niveau d'activité, mais également de très forts déséquilibres au sein des deux familles d'uranium. Pour illustration, ces vases prélevées le 17/04/07 à Gouzon dans la « queue » du plan d'eau témoignent : de 4 à 5000 Bq/kg d'²³⁸U contre moins de 800 pour le ²³⁰Th et ses descendants d'environ 200 Bq/kg d'²³⁵U contre moins de 20 pour l'²²⁷Ac et ses descendants.

Les teneurs mesurées dans cet échantillon 020507-0EV-05 (ou GDC-1) sont les plus importantes identifiées parmi l'ensemble des échantillons analysés. Les déséquilibres témoignent de la présence d'uranium quasiment pur dans cet environnement, c'est-à-dire, de la présence des éléments dits « tête de chaîne » ou éléments « pères », que sont l'uranium-238 et l'uranium-235, en excès par rapports à leur descendants (thorium-230, plomb-214 pour la famille de l'U-238 ; thorium-227, radium-223 pour la famille de l'U-235), voir définition en Annexe 2. Ce même déséquilibre est observé dans l'échantillon de vases identifié GDC-5, mais avec des niveaux d'activité moindres par rapport à GDC-1 ; de 650 à 750 Bq/kg d'²³⁸U et environ 36 Bq/kg d'²³⁵U.

Extrait de la conclusion du rapport :

La présence d'uraniums quasi « purs » est le résultat supposé des activités passées de traitement du minerai sur site (lixiviation) afin d'en extraire la matière première (yellow cake 1) utilisée pour la fabrication du combustible nucléaire. Toutefois, cette observation sur le site des Grands Champs est surprenante compte tenu de l'absence d'activité de traitement in situ déclarée par l'exploitant et de l'absence de stockage de résidus (cf. inventaire national des sites miniers d'uranium, programme MIMAU-SA, IRSN, version 2 - Septembre 2007). Etant donné l'accessibilité de ses sites au public et compte tenu de l'arrêt de tout dispositif de surveillance, une étude complémentaire nous semble nécessaire à ce stade afin d'évaluer l'étendue des anomalies radiologiques et leur impact rémanent sur l'environnement.

Puy-de-Dôme

Extrait du bilan environnemental... d'AREVA (pas indépendant du tout donc) du 13/10/2013 Par Nadine Himeur

Site de Montaudot (Charensat)

Le site de Montaudot est localisé à 3 km au Nord-Est de Charensat, dans un paysage constitué de prairies et de bois. Les travaux, menés par la société indépendante « Société Minière et Métallurgique du Châtelet » (SMMC), ont consisté au creusement de douze tranchées de reconnaissance. Aucune trace de

ces travaux n'a été constatée. Aucun écoulement d'eau provenant du site n'a été constaté. Ces tranchées ont été réalisées de part et d'autre d'une route communale reliant les lieux-dits Montaudot et la Bourgeade. Au Nord de cette route, aucune anomalie n'a été mesurée. Au Sud, une zone de 200 m² est marquée radiologiquement, avec des valeurs radiométriques variant de 200 à 3000 chocs/seconde SPP gamma

Constat: l'IRSN a réalisé, en 2010, un prélèvement sur le petit ruisseau situé en aval hydraulique du site de Montaudot, sur les fractions solubles et insolubles de l'U 238 et le Ra 266. Les analyses effectuées par AREVA NC la même année ne prenaient en compte que la fraction soluble des radioéléments précités.

Par ailleurs, une zone d'environ 100 m², située au Sud-Est du site de Montaudot, est marquée radiologiquement (1 500 à 3 000 chocs/s SPP gamma).

Proposition: Deux prélèvements seront réalisés sur le ruisseau situé à proximité du site, en amont et en aval hydraulique. Les analyses réalisées sur ces eaux porteront sur l'U 238 soluble et insoluble, ainsi que sur le Ra 226 soluble et insoluble. Les résultats d'analyses seront comparés avec ceux obtenus par l'IRSN.

AREVA NC propose le décapage de la zone radiologiquement marquée et la mise en place d'une couche de terre végétale. Les produits issus du décapage seront stockés sur le site de Rophin ou du Bois des Gardes, en accord avec la DREAL Auvergne.

Sur le territoire du Puy-de-Dôme, seule la concession de Montaudot est encore valide, et ce jusqu'au 07 juillet 2018.

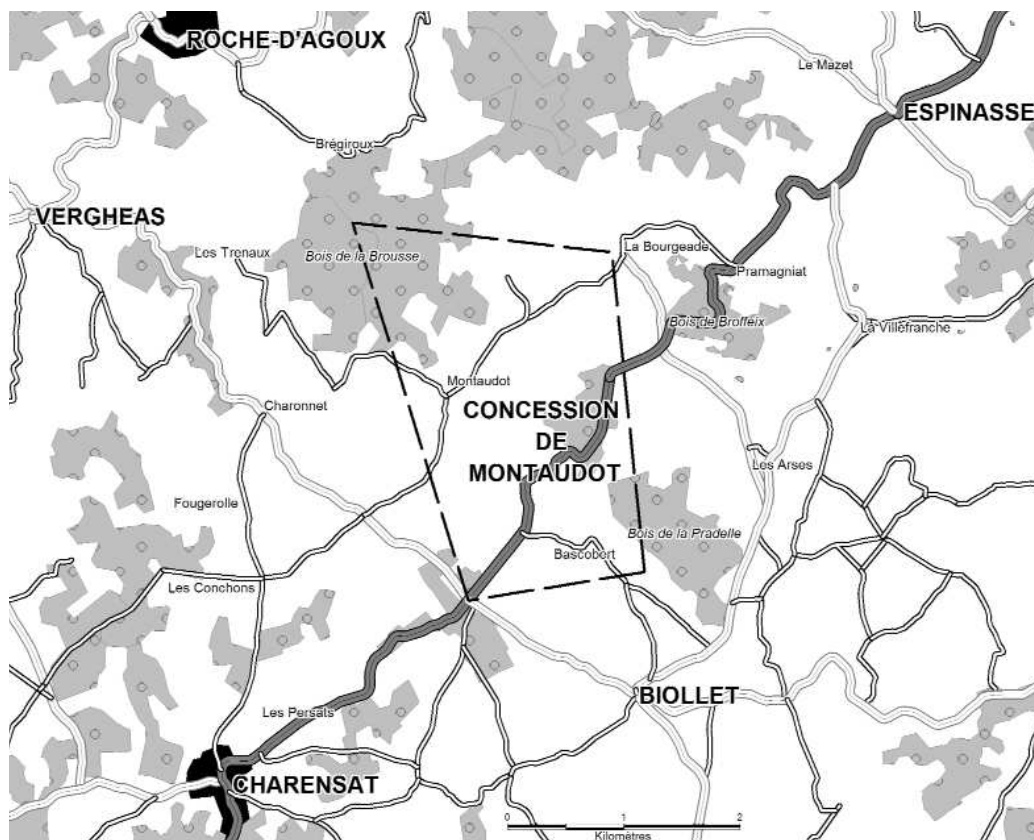
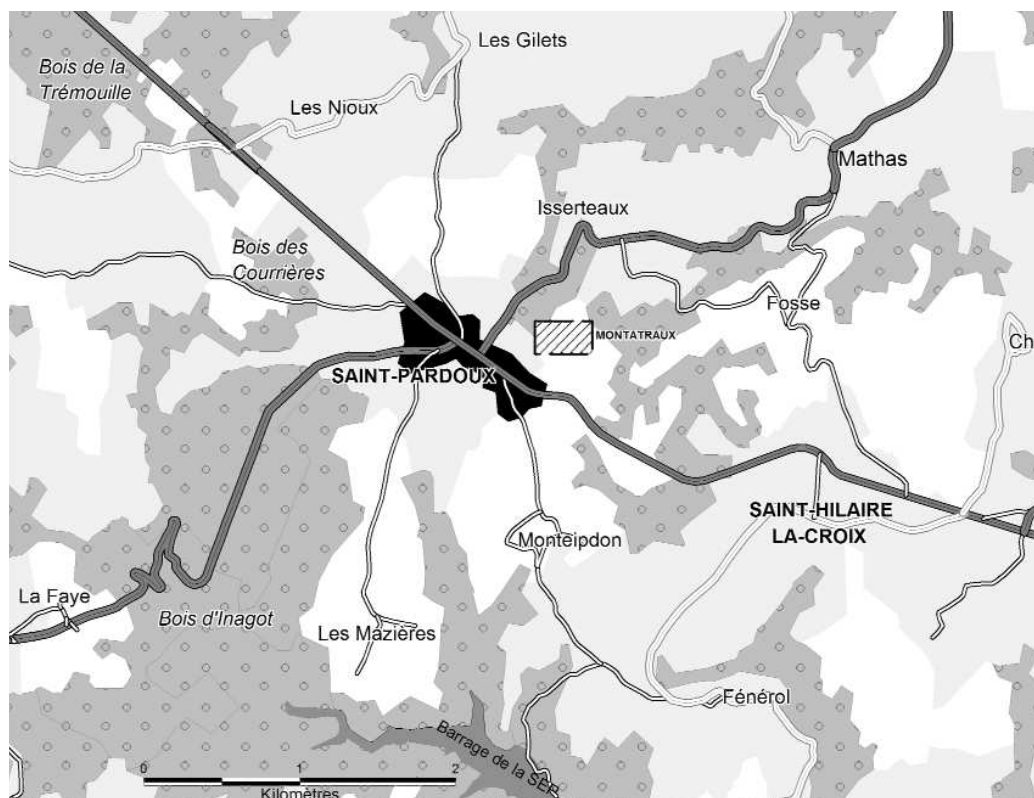
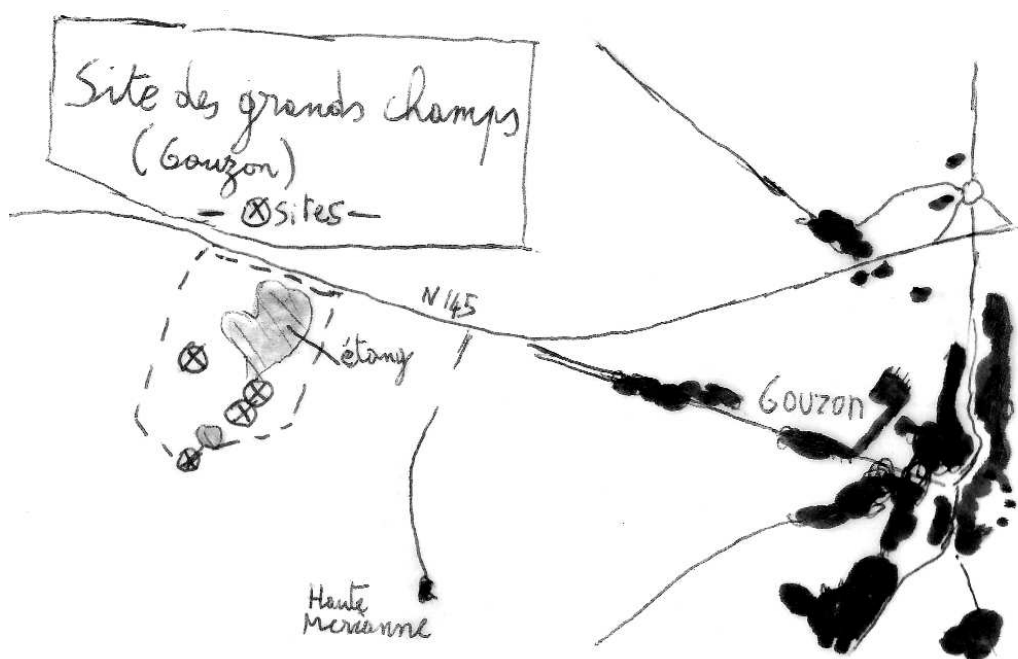
Site de Montatroux (Saint-Pardoux)

Le site de Montatroux est situé à 500 m à l'Est de Saint-Pardoux, dans un paysage composé de prairies et de bois. Les travaux de reconnaissance, menés par une société indépendante, URAMINE, ont consisté au creusement de deux puits et d'une galerie. Ces ouvrages ont probablement été remblayés. La descenderie est en partie obstruée par un talus mais reste accessible. Elle présente actuellement une ouverture de 80 cm de largeur sur 40 cm de hauteur. A partir de la descenderie et sur une distance d'environ 50 m en allant vers le SE, une dépression d'une profondeur moyenne de 1,5 m est visible. Elle est vraisemblablement due à l'éboulement de cette même descenderie. Un fontis, correspondant probablement à l'un des puits, a été repéré à 50 m au Nord-Est de l'entrée de la descenderie. Le deuxième puits n'a quant à lui pas été retrouvé. Il est à noter que ces puits sont rendus inaccessibles par la présence de ronces et broussailles. Aucun écoulement d'eau n'est visible sur le site.

La fermeture en 1957 du site de Montatroux a été initiée, mais les mesures de mise en sécurité n'ont pas fait l'objet d'un récolement tel que prévu par le décret de police des mines de 1909.

Lors des visites de sites en juin et juillet 2010, il a mis en évidence une seule descenderie non fermée. Cet ouvrage se situe sur le site orphelin de Montatroux. Il présente une ouverture de 80 cm de largeur sur 40 cm de hauteur. Ce site n'étant pas sous la responsabilité d'AREVA NC, aucun projet de réaménagement n'est proposé.

L'écrasement d'un charbon emporte la raison hors des gonds.
Blaise Pascal



Poésie

LE LIT

*Dans l'extrême rigueur d'un hiver sans pareil
J'aimerais me lover, comme fait la marmotte.
Tout au creux de mon lit, bien loin de mes pareils,
Fuyant le grand soleil et la lune pâlotte,*

*Je serais emportée au bout de l'univers
Dans les grands tourbillons des tout débuts du monde.
Les étoiles naîtraient dans un chaos d'enfer
Et des astres nouveaux feraient comme une ronde.*

*Je m'enfuis dans le rêve aux mille sens cachés,
En ne sachant jamais si l'éveil est un songe
Ou le songe un éveil et si la vérité
Règne dans ce pays où le sommeil nous plonge.*

*Ô lit, belle gondole aux trajets hasardeux,
Je ne sais qui me guide et lentement me mène
Là-bas, là-bas en un voyage fabuleux
Ou vers cette contrée aux rives incertaines.*

Claude-Paule Mutel

A propos du Châtelet (le côté obscur de l'or)



Avec pour appui cet ouvrage :

La mine d'or du Châtelet, par Pierre-Christian Guiollard, 1991, ACIAI/P-C Guiollard. Toutes les citations de l'article en sont extraites.

On peut s'intéresser à ce qui c'est passé au Châtelet (Budelière), ça donne une idée... Déjà, on sait qu'à la fin, il a fallu dépolluer (sont-ce les pollueurs qui ont payé ?). Maintenant, il y a des grandes barrières interdisant strictement l'accès à la zone de la mine d'or : une aire contaminée, propre à rien, inutile, qui aura servi 50 ans et puis... hier riche aujourd'hui pauvre de chez pauvre. Il n'y aura peut-être pas autant d'arsenic à Villeranges, ça n'empêche d'autres dégâts.

Le passé minier ce n'est pas seulement l'activité telle qu'on nous la raconte : un gain formidable

pour la région. Je voudrais bien voir ce qu'il en reste aujourd'hui, du gain pour les communes avoisinantes, de Budelière, d'Evaux, de Chambon... Où sont ces richesses ? A d'autres la fable du développement régional par le colonialisme et par un ou deux industriels sensé ramener, pour une période, quelques emplois et quelques biftons. Pauvres de nous : comme si on avait rien de mieux ! C'est peut-être ce que pensent les maires qui soutiennent aujourd'hui l'extraction à Villeranges ?

L'or du Châtelet

La production d'or totale au Châtelet, sur 50 ans, (1905-1955, avec un arrêt entre 1914 et 1923) avoisine les 14 tonnes. S'il n'y a que 4 tonnes à Villeranges, on est loin du compte !

Pour récupérer cet or, le tonnage de minerai total a été de 573775 tonnes ! Ce qui nous fait une teneur moyenne de 24,3 grammes d'or par tonne extraite. Alors pour ces 24 petits grammes par tonne, on a tout épété ! Et les 14 tonnes récupérées, elles sont devenues quoi, elles ont servi à quoi ?

Pour Villeranges, on parlerait de 4g/t, soit six fois moins ! Et on pourrait épéter du caillou 2 fois plus qu'au Châtelet. Moi je dis : la raison parle !

La fin de la mine

On n'a pas arrêté pour raison environnementales, ni parce qu'on avait tout épuisé jusqu'à la lie...mais, dans les années 50, les cours de l'or baisse, et drame patronal, à côté de ça les fournitures et les salaires augmentent. Et le cours continue de baisser ensuite...dans ces conditions, l'or n'a plus d'intérêt pour l'Etat. Car pour à peu près tout le monde, il n'en a jamais eu... tout du moins pas au point d'en extraire 14 tonnes.

Faits divers : pas que du beau

L'école, la cité minière, ont apparemment été le fruit de réclamations de la part des mineurs, s'ils n'avaient pas râlé, jamais les exploitants ne se seraient souciés de la vie au pays.

« La direction demande à un pépiniériste de Commentry, monsieur Raoul Coulangeon, de venir planter diverses essences d'arbres dans la cité afin de mettre «... un peu de verdure autour des maisons... ». Cette initiative en dit long sur l'état de la végétation environnante.

Avec ça, la dangerosité pour les mineurs. La silicose tue, comme par exemple, en 1936 et en 1933 (où 4 personnes en décèdent). En 1935, un lettre informe le conseil d'administration que le sous-directeur est victime d'une « intoxication par les suies arsenicales »...qu'est-ce que ça devait être pour les mineurs...

Les problèmes de voisinage

En 1908, commence une affaire avec le maire de

voisinage. La Société des Mines s'est permis d'étendre ses droits sur certaines parcelles appartenant au maire, monsieur Dubujadoux. Enfin, la Société lui en achètera, ce n'est pas le problème, bien sûr !

1910 : « Les ennuis continuent avec monsieur Dubujadoux, dès le mois d'avril celui-ci menace de faire fermer l'usine, car l'autorisation de l'administration n'a pas encore été accordée pour le fonctionnement d'un établissement considéré comme dangereux, incommode et insalubre. ». Cette fois, l'extension de la concession reçoit un avis défavorable par le service des mines. « Cette demande s'est également heurtée à une vive opposition des propriétaires voisins de la mine mais aussi de l'établissement thermal d'Evaux qui redoute une pollution des eaux et de l'air. »

1913 : « Les problèmes avec les propriétaires voisins reprennent. [...] plusieurs moutons périrent ainsi qu'une pouliche. »

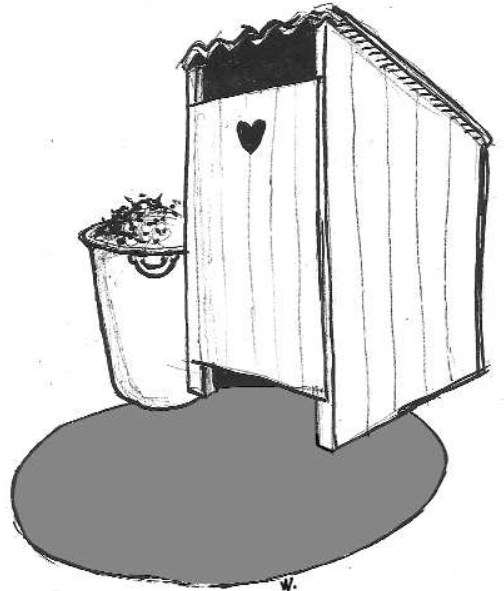
1925 : « les nuisances dues aux poussières et à l'arsenic se font sentir à nouveau avec pour conséquences immédiates de nouvelles plaintes pour empoisonnement des animaux des propriétaires voisins de la mine, en particulier des fermes d'Ayen, de Chaumeix et de Laschamps. »

1933 : « Au Chaumeix, 8 vaches étaient malades, 4 d'entre elles sont mortes. »

Et oui, il y avait des mécontents, à l'époque aussi ! Tout ça pour de l'or.

JD

Les SPANC : des eaux troubles à l'eau...tarcie ?



Derrière l'acronyme claquant et sec comme un coup de semonce, se cache une lourde machinerie de règlements, arrêtés et normes de tous poils, le tout en continuelle évolution, et dont les louables objectifs de préservation de l'environnement évoqués lors de sa création en 1992, se sont au fil du temps éclipsés aux profits d'autres desseins, bien plus rentables ceux-là, orchestrés par les gros bon-nets de la filière qui engrangent de sérieux bénéfices en imposant à l'usager des réhabilitations par-fois aussi coûteuses qu'inutiles...

D'autre part, il n'a jamais été avéré que les assainissements autonomes polluent d'avantage qu'une station d'épuration ou soient moins efficaces, et à plus forte raison si ces installations sont réalisées dans un souci de respect de la nature, et couplés d'us et coutumes, tels l'utilisation exclusive des toilettes sèches et/ou la limitation des résidus polluants en amont (lessives, produits ménagers...)

SPANC, petit résumé un peu sténographique

On ne va pas faire dans les détails, simplement rappeler quelques points historiques et explicatifs :

1992 : création des SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif), dans le cadre de la première « Loi sur l'eau ».

Concrètement, jusqu'en 2006, pas grand chose ; l'Europe est passée par là, et on a pris quelques directives. La LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) est créée, imposant une série de missions aux SPANC, au premier rang desquelles figure l'évaluation des 5 millions d'assainissements non collectifs de France.

Initialement prévue en 2005, la date butoir pour les états des lieux de la totalité de ces installations a été maintes et maintes fois repoussée, et en

Combrailles, si beaucoup ont déjà subi cette visite de contrôle, à ma connaissance il restait encore il y a peu de non-breuses communes ne l'ayant toujours pas effectuée...

Le SPANC intègre une des innombrables « directives-cadre » de l'UE, imposant la réduction des pollutions des milieux aquatiques à l'horizon 2015... Y arrivera-t-on ?

SPANC, t'es mort ! (au portefeuille...)

La mise en place de ces contrôles donne lieu à de fréquentes contestations de la part des usagers qui ne distinguent pas bien la corrélation entre le tarif facturé des différentes visites et le service effectivement rendu.

D'autre part, il semble évident que les disparités tant sur le montant des redevances que sur la périodicité des contrôles (1, 4 ou 10 ans ?) ne favorisent guère l'acceptation de ces mesures par les contri-buables ; en effet, selon une enquête CLCV1 menée en 2012 sur l'ensemble du territoire français, il semblerait que les tarifs des « prestations » soient pour le moins hétérogènes, puisqu'on peut aller de la gratuité d'une première visite « diagnostic », à plus de 150 euros... En Combrailles, on se situe-rait, après vérifications non exhaustives, un poil sous la moyenne nationale (85 euros).

Et en calculant les coûts reportés sur le contribuable pour les 10 années à venir (toujours sur l'ensemble de l'hexagone) on oscille entre 35 euros et plus de 500 euros pour un service équivalent...

A ces disparités s'ajoutent les dérives inhérentes à la bêtise aveugle et procédurière des administrations, comme me le faisait remarquer il y a peu un voisin de ma connaissance, au sujet d'une bâtisse lui appartenant, pourvue d'un système d'évacuation ancien, et qui a dû subir la visite et l'obligation de mise aux normes alors qu'elle n'était plus habitée depuis de nombreuses années et ne devait certainement pas l'être avant longtemps... Un cas sans nul doute fort fréquent dans nos contrées, où il n'est pas rare qu'une famille finisse par posséder plusieurs maisons et bâtiments équipés de comp-teurs d'eau, autour de chez elle et sur les territoires environnants, ce qui multiplie par autant le nombre de visites et donc de redevances à s'acquitter, pour beaucoup de résidences inhabitées, inhabitables, voire quasiment en ruines... Autre exemple, où deux habitations partagent la même fosse septique, mais chacun des propriétaires paye la taxe intégralement... Il subsiste bien d'autres cas « particuliers » dans le genre, et les recours sont assez limités.

SPANC, limites et alternatives non évoquées en haut-lieu

Bien entendu, par delà l'aspect financier du sujet, les SPANC se doivent, idéalement, de réduire les dégradations de l'environnement et ont en ce sens une valeur citoyenne réelle qu'on peut (et sans doute doit ?) juger utile.

Cependant, il est dommageable qu'on ait trop souvent l'impression que tout ceci n'est rien de plus qu'une histoire de gros sous, alors que rien n'est fait en amont pour sensibiliser REELLEMENT le public à produire moins de pollutions. En effet, encore trop peu de foyers ont, ne serait-ce que, raccordé leurs WC aux eaux de pluie, et beaucoup utilisent encore à satiété moult lessives et produits ménagers aussi nocifs pour nous que pour l'écosystème dans lequel on les déverse...

Loin de moi l'idée de jeter la pierre à quiconque : on n'est pas informé, et encore moins sollicité (mis à part par le biais du porte-monnaie, bien sur...) à changer nos habitudes. Un point primordial à mon sens, pour une diminution massive des pollutions des milieux aquatiques, serait, à l'échelle individuelle dans un premier temps, l'abandon pur et simple des toilettes à chasse traditionnelles au profit de TLB (toilettes à litière bio-maîtrisée, ou toilettes sèches, à la sciure). Mais, pour cela, il faudrait revoir en profondeur notre rejet fondamental du déchet ultime : nos fèces, qu'on préfère voir disparaître en un rapide tourbillon (dans une eau qui, au passage, fait cruellement défaut à un bon tiers de la population mondiale...) plutôt que d'apprendre à les assumer, voire les recycler.

Il est compréhensible que la transition se fasse difficilement, tant les habitudes sont ancrées et tant les normes d'habitabilité d'un logement tendent vers le schéma opposé, et même autour de moi j'ai parfois l'impression de prêcher en plein désert...

Mais si on décide de passer aux TLB, choix écocitoyen s'il en est, alors qu'on s'attend à consommer moins d'eau, moins en polluer, et de fait en occasionner moins à retraiter ! On produit de sur-croît au bout de quelques années de compostage un excellent adjuvant au jardin. (J'en ai moi-même utilisé pour les massifs et arbustes ces dernières années, sans toutefois oser franchir le cap d'en épandre dans le potager, mais j'ai connu bien des personnes qui le faisaient sans aucun souci...)

La TLB, très simple à mettre en œuvre et peu onéreuse, fonctionne de manière autonome puisqu'elle n'est pas reliée au circuit d'eau. Le déversement des eaux usées (qui ne sont plus que « grises » car ne contenant que des eaux de lavage) d'une habitation équipée en TLB s'effectue alors par lagunage (système de phyto-épuration, par bassins filtrants successifs) ou plus simple-

ment par épandage après passage 3 à 4 semaines dans une fosse à eaux grises².

Malheureusement, ces solutions, aussi avantageuses soient-elles, ne sont régies par aucune norme vraiment précise, et en haut-lieu on n'aime pas bien, donc dans le meilleur des cas on fait comme si cela n'existait pas et dans le pire on met suffisamment de bâtons dans les roues de l'opportuniste qui aura voulu s'écarter du réglementarisme imposé...

Mais félicitons-nous en, les choses bougent un peu, même dans nos pays reculés ; j'en veux pour preuve l'utilisation de plus en plus fréquente de toilettes sèches lors de manifestations locales, et le fait que le technicien chargé de venir vérifier l'assainissement chez moi tandis que j'étais absent, a embarqué toute la doc sur mon installation en cours de réalisation que j'avais scotché sur une fe-nêtre à son égard ; a-t-il été intéressé, ou bien a-t-il déposé tout ça au creux du dossier sans y prêter plus ample attention ? Je préfère penser qu'il l'a gardée pour lui, et que ça lui a peut-être permis d'appréhender quelque chose qui lui était méconnu... Sait-on jamais ! Un convaincu de plus est tou-jours un sceptique de moins...

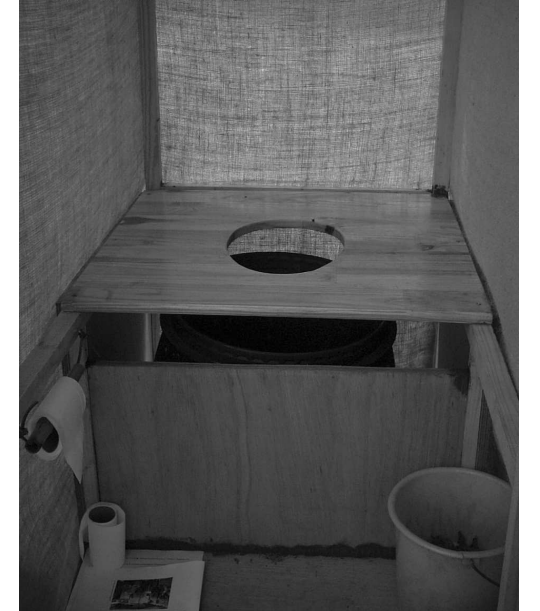
Aux bons entendeurs, je vous salue avec eau...bli-geance !

W.

1 - CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) : association de consommateurs créée il y a 60 ans et qui a, entre autres, beaucoup milité pour l'usage d'assainissements non-collectifs dans les années 80, alors que la politique de l'époque prônait plutôt le « tout à l'égout » pour tous.

2 - Selon le système TRAISELECT, un des plus simples à mettre en œuvre ; descriptif détaillé ainsi que bien d'autres infos en libre accès sur le site internet d'Eautarcie (www.eautarcie.org).

toilettes sèches



Club astronomie du collège de Marcillat-en-Combraille

Les collégiens dialoguent avec des astronautes

Lors des « Nuits Étoilées d'Auvergne » qui ont eu lieu à Châtel-Guyon du 26 au 28 septembre dernier, les membres du club astronomie du collège étaient présents et ont eu un rôle actif pendant trois journées intenses. Ils ont présenté leurs activités dans un stand remarqué tout en profitant de ce que proposaient les différents clubs d'astronomie auvergnats. Mais surtout, ils ont pu rencontrer Léopold HEYHARTS, astronaute français, et discuter avec lui et pour terminer, poser des questions à Luca PARMITANO, un astronaute italien qui se trouvait alors dans la station spatiale internationale.

Genèse du projet

Depuis plusieurs années, Gilles PEYRONNET, principal du collège, a mis en place un atelier « astronomie » dans lequel les élèves apprennent à manipuler le matériel performant dont s'est doté le collège. Ils réalisent des séances d'observations et des animations pour le grand public. Ils participent aussi à des manifestations pour y présenter leurs activités, comme ExpoScience qui se tient tous les deux ans à Polydôme à Clermont-Ferrand. Lors de la dernière, en mai 2012, le stand du club jouxtait ceux de différents clubs d'astronomie auvergnats. Ceux-ci, regroupés au sein du CARA (Collectif Astronomie de la Région Auvergne), organisent, tous les deux ans, une manifestation régionale de grande ampleur pour le grand public et les scolaires. Pour celle qui devait avoir lieu en septembre 2013, il était envisagé d'établir un contact radio entre un établissement scolaire et un astronaute de l'ISS (Station Spatiale Internationale). Bien évidemment, Gérard BANCAL, responsable de ce projet, le proposa à Gilles PEYRONNET qui accepta immédiatement.

Il restait toute l'année scolaire 2012-2013 pour la préparation...

La préparation

La classe de 4ème avait été choisie pour réaliser le projet. Tout au long de l'année scolaire, avec les autres membres du club astronomie, les jeunes ont pu se documenter sur l'astronautique et la vie à bord de la station spatiale. Roger MARTY, président du REF 63 (Réseau des Émetteurs Français du Puy-de-Dôme) passa une demi-journée avec eux pour leur présenter le radio-amateurisme et leur expliquer comment se déroulerait la communication avec l'astronaute.

La communication, réalisée par des radioamateurs du monde entier, gérée par l'ARISS (Amateur Radio on the International Space Station) en accord avec la NASA devait primitivement avoir lieu en anglais. Les questions, préparées par le groupe, avaient donc été traduites dans cette langue, avec l'aide de M. STEPHANINI, professeur d'anglais. Mais on apprit plus tard que l'interlocuteur, l'Italien Luca PARMITANO, parlant parfaitement le français, souhaitait s'exprimer dans notre langue. Il faut bien reconnaître que ce changement ne fut pas pour déplaire aux jeunes...

Enfin, un aspect important de la préparation fut de trouver un lieu d'hébergement. Plusieurs lieux furent étudiés (camping, mobil-home,

location...) pour finalement retenir le centre de vacances de la ville de Gerzat situé à Chanat-la-Mouteyre.

Les journées à Châtel-Guyon

En septembre 2013, la classe de 4ème était devenue une classe de 3ème et les volontaires se retrouvèrent donc à Châtel-Guyon.

La journée du jeudi, consacrée à l'accueil de groupes de scolaires vit plus de 500 d'entre eux de tous niveaux de la maternelle au lycée visiter le stand du collège. Ce fut l'occasion pour les jeunes astronomes du club de montrer leurs activités et de présenter entre autres, les lancers de ballons stratosphériques, la fabrication d'un drone quadricoptère ou la photographie des astres. Le vendredi et le samedi étaient destinés au grand public. Les personnes de passage au stand se montrèrent particulièrement intéressées par les explications fournies et ne manquèrent pas d'en féliciter les acteurs. Parallèlement, quand ils n'assuraient pas la tenue des stands, les jeunes pouvaient profiter des autres pôles proposés par le CARA (observation du soleil, fusées à eau, système solaire, de nombreuses conférences, etc).

Le concours de poésie

Un groupe de trois jeunes filles fut particulièrement intéressé par le stand « astronomie et poésie ». Les trois rédigèrent un poème, avec un certain succès, puisqu'elles remportèrent le premier prix.

Rencontre avec Léopold Heyharts

Au cours de la journée du vendredi, Léopold HEYHARTS, astronaute français qui fit de longs séjours dans l'espace, était présent aux Nuits Étoilées. Il effectua une longue visite au stand du collège. Il se montra spécialement curieux des activités scientifiques menées et conversa longuement avec les jeunes.

Le contact avec l'ISS

Enfin, le lendemain matin, eut lieu le temps fort des trois journées : le dialogue avec Luca PARMITANO.

Tout était prêt, le groupe d'élèves, les radioamateurs qui avaient testé les liaisons établies en double, le public venu nombreux. Mais une incertitude demeurait : un cargo de ravitaillement aurait dû s'arrimer à la station le dimanche précédent, or la manœuvre ayant échoué, il était possible qu'elle soit programmée pour cette matinée, auquel cas les six membres de l'équipage de l'ISS auraient été réquisitionnés et Luca PARMITANO n'aurait pas été disponible. Heureusement, en début de matinée, la décision de différer l'arrimage était prise...

La liaison était établie avec le radioamateur australien qui devait entrer en contact avec l'ISS à 10 h 39, l'instant précis du début du survol. En même temps, un écran montrait, grâce à un logiciel spécialisé, la position de l'ISS sur une mappemonde et le public pouvait suivre sa progression de l'Angola jusqu'à l'Australie, tout ceci en 20 minutes !

Juste avant le contact, Gilles PEYRONNET présenta son établissement. Comme cette présentation était diffusée dans le monde entier par le réseau des radioamateurs, celle-ci fut



Jean-Loup met en station la lunette munie de l'hélioscope pour l'observation du soleil



Le groupe chaleureusement applaudi

faite en anglais.

Enfin, à l'heure précise prévue, le public put entendre la voix de l'astronaute et la première élève posa sa question. A tour de rôle, après chaque réponse, les jeunes purent poser la vingtaine de questions prévues et terminer en chantant « Joyeux anniversaire Luca », car la veille, Léopold HEYHARTS, qui le connaît bien, avait dévoilé qu'il était né un 27 septembre.

A la fin de l'échange qui apporta une intense émotion au public (plus d'une larme fut discrètement essuyée), de chaleureux applaudissements vinrent récompenser le groupe.

La vie du groupe

Pour la plupart des élèves, ce fut la première occasion d'une vie en autonomie en dehors de la famille. Ce fut une belle aventure qui souda le groupe et leur laisse maintenant un souvenir intense.

Remarques personnelles de l'auteur :

Ce texte relate le déroulement du projet. Je n'en revendique évidemment pas la propriété.

Concernant le lieu choisi de La Mouniaude à Châtel-Guyon, c'est le maire de Châtel-Guyon qui l'a proposé au CARA et qui a mis à notre service les moyens de la commune. Cette proposition est venue à la suite des difficultés que nous a faites Vulcania où devait primitivement se tenir la manifestation.

En effet, en 2009, année mondiale de l'astronomie, c'est là que se sont tenues les premières Nuits Étoilées. Pour 2013, elles devaient s'y dérouler à nouveau, mais un an après, la directrice nous prévenait qu'elle venait de se rendre compte qu'elle avait déjà loué le site à quelqu'un d'autre pour la date du vendredi 27 ! Elle nous demandait donc de le libérer pour cette journée, ce qui était évidemment impossible. Peu après, nous apprenions à qui était loué le site : le club Porsche France !

A titre personnel, j'ai envoyé un mail manifestant mon mécontentement de contribuable auvergnat au président de la S.E.M. Vulcania. Celui-ci est l'ancien député de l'Allier, président du groupe socialiste au Conseil Régional, Directeur de cabinet d'un sous-ministre et conseiller spécial du Premier Ministre. Après un mois de réflexion, j'ai reçu la réponse de cet homme si indispensable, mais je lui parlais bénévolement et gratuitement et lui me répondit gestion. Ne parlant pas le même langage, il est difficile de se comprendre...

Pour le financement des journées, ont participé Châtel-Guyon bien sûr, le Conseil Régional, le Conseil Général du Puy de Dôme, plusieurs sponsors comme le CNES, la société MEDAS, d'autres que j'oublie.

Il est à noter que le Conseil Général de l'Allier, sollicité par le collège de Marcillat, a refusé toute aide...

Gérard RENOUX



Originalité de la zone entre Berry, Bourbonnais, Marche et Auvergne : La Combraille suite (et fin) de l'article

IV – Le problème des Cambiovicenses

On ne peut parler de l'histoire de la Combraille sans évoquer cette peuplade hypothétique indiquée sur et seulement sur la « carte Théodosienne, dite de Peutinger ».

Cette carte est une copie médiévale d'une carte routière antique tracée vraisemblablement au IV^{ème} siècle. Un de ses exégètes les plus compétents Ernest Desjardins (29) a émis l'hypothèse très argumentée que « le défaut absolu de concordance entre la géographie physique, les noms de peuples, de provinces et de régions, d'une part et le réseau des voies où sont inscrites les stations routières de l'autre » pouvait s'expliquer par le fait qu'il y ait eu deux époques dans la réalisation de la carte originale, celle d'Auguste et celle du IV^{ème} siècle. L'auteur du réseau de routes effaçant tous les noms de peuples qui le gênaient sur le fond de carte primitif et épargnant les autres, on comprend que certains noms de grands peuples manquent (Carnutes, Arvernes, Eduens ...) mais aussi que les noms encore indiqués soient, sans exception aucune pour la Gaule, d'une ancienneté remontant à la conquête romaine.

Cette hypothèse, qui a toujours ses défenseurs (30), sous-entend que les noms indiqués sur la carte sont les noms des peuples gaulois présents lors de la conquête.

Barailon (31) a soutenu après de Valois (32) que le pays de Combraille ne serait autre que le territoire occupé par les Cambiovicenses ; Chambon-sur-Voueize, Cambonum, qui s'est aussi appelé Cambionum serait le Cambiovicus chef-lieu des Cambiovicenses.

D'Anville en 1760, sur la carte de sa Notice de l'ancienne Gaule (33), fait figurer les Cambiovicenses dans la région de Chambon. Walckenaer, en 1839, résume bien la situation en remarquant que « toutes les recherches que l'on a faites à ce sujet n'ont fourni aucune preuve positive en faveur de l'opinion de Valois, et n'ont pu la faire sortir du rang de ces conjectures qui ont pour elles un assez grand degré de probabilité » (34).

Pouvons-nous apporter quelque élément nouveau à cette réflexion ?

a) Les Cambiovicenses sont-ils les « habitants du pays des confluent » ?

Il semble établi que Combralia, Combraille, vient du gaulois *Comboro dont la signification varie selon les auteurs. Pour certains, Vincent (35), Nègre (36), il s'agit d'un lieu de passage difficile (encombre), pour d'autres, Dauzat (37), Bonnaud (38), le mot signifie confluent.

Comme l'a soutenu de Valois, Cambiovicus peut donner Chambon que les toponymistes modernes s'accordent à faire dériver de Cambo, courbure. Chambon-sur-Voueize est enserré dans une courbe formée par le confluent de la Tardes et de la Voueize. Mais la Combraille possède d'autres Chambon. Dans la commune de Pontaumur existe un village de Chambon sur un éperon de confluence en limite de Combrailles (Puy-de-Dôme). Genouillac (Creuse) a, lui aussi sur un éperon de confluence, un village de Chambon. Chambonchard est au confluent du Cher et de la Tartasse. Pour tous ces sites le sens de confluent semble probable. « Vincensis » voulant dire « habitants de », les Cambiovicenses pourraient être les « habitants du pays des confluent », hypothèse déjà émise par Maingonnat (39), et ne pas être un peuple particulier. Leur territoire aurait

alors été une sorte de condominium entre Arvernes, Bituriges et Lémovices comme l'a suggéré Bonnaud (38). Ce territoire aurait été partagé lors de l'occupation romaine, ce partage étant à l'origine du tracé des anciens évêchés de Clermont, Bourges et Limoges.

Remarquons que ces trois évêchés se rejoignent à Chambonchard (la Tartasse est un ancien « flumen de Eguranda » (40)), bourgade certainement plus ancienne que Chambon-sur-Voueize. Des vestiges de l'âge de bronze ont été trouvés à ses abords immédiats ; son gué a été emprunté par au moins deux voies antiques, voie est-ouest Montaigut-Evaux et voie NE-SO, encore bien conservée dans le bois de Malleret, qui devait relier Auzances à Nérès. Le village actuel bâti sur un replat est dominé par un site d'éperon, Le Peux appelé aussi le Château, commandant le passage ; il s'agit certainement du « Castellum Cambocare » ruiné au X^{ème} siècle par Aimeric, abbé de St Martial de Limoges, à la demande des moines de Chambon-sur-Voueize (41).

On peut émettre l'hypothèse que Chambon-sur-Voueize est une création médiévale limousine, destinée à s'assurer ces lointains confins en contrecarrant Evaux centre historique fondamental de la Combraille (42). Les autorités limousines créent le prieuré de Chambon-sur-Voueize, où seront déposées ensuite les reliques de Sainte Valérie, détruisent Chambonchard, confient la Combraille à la maison de Chambon et font résider l'archiprêtre de Combraille à Chambon-sur-Voueize (43). Chambonchard pourrait donc être la bourgade éponyme des Cambiovicenses.

b) Les Cambiovicenses ont-ils un rapport avec les Cambolectri ?

L'existence des Cambiovicenses est niée par beaucoup d'auteurs car leur nom est cité uniquement sur la Table de Peutinger. Peut-on rapprocher ce nom de celui des Cambolectri cité par Pline l'ancien ? Pline cite deux peuples de ce nom : l'un dans la Province, l'autre en Aquitaine. Walckenaer, s'appuyant sur la présence d'une station routière Cambonum, place ceux de la Province entre Gap et Die (44) ; quant à ceux de l'Aquitaine il les place à Cambo-les-Bains dans les Pyrénées-Atlantiques (45). Pline précise pourtant que les Cambolectri d'Aquitaine joignent (ou sont associés aux) les Pictons (46).

Si comme on l'a supposé précédemment l'archidiaconé de Combraille allait bien jusqu'au confluent des deux Creuse, son territoire s'approchait de celui du diocèse de Poitiers ; les Cambiovicenses et les Cambolectri ne formaient peut-être qu'un seul peuple.

V – La Combraille depuis 1789

« Situation naturelle et force des choses réunies, le petit castrum de Mons Lucii se devait de prendre figure de capitale économique en devenant ville importante. Malgré toutes divisions administratives il fut et demeure en Combraille » (47).

Cette réflexion de bon sens géohistorique faillit se réaliser à la création des départements puisque Montluçon demanda à être le chef-lieu d'un département du Haut-Cher englobant bien évidemment la Combraille (48). Malgré la défection d'Evaux se ralliant à Guéret, la Combraille engagea une action solidaire pour appuyer cette demande. Chambon, Auzances, Blavepeyre, Lépaud, Mainsat..., firent des démarches officielles. Le 12 décembre 1789 les notables de Chambon désignèrent deux députés extraordinaires, dont J.-F. Barailon,

qui dès le 20 décembre sont à pied d'œuvre à Paris. Barailon va utiliser toute son énergie, et elle est grande, pour que le projet du département du Haut-Cher aboutisse ; le 22 décembre il écrit à Perrot de Chezelles, l'un des deux procureurs syndics du département de Montluçon-Evaux pour insister sur l'urgence pour la ville de Montluçon de déléguer à l'Assemblée Nationale des députés extraordinaires, qui puissent joindre leurs efforts aux leurs (49). Le 3 janvier 1790 « l'assemblée générale des habitants (de Montluçon) décide l'envoi à l'Assemblée Constituante d'une députation spéciale qui s'unirait à la délégation des habitants et aux députés de Chambon pour appuyer cette demande » (50). Cette députation ne fit pas preuve d'un grand dynamisme et Barailon, furieux, écrivit de nouveau à Perrot de Chezelles « Si votre ville ne réussit pas, elle ne peut s'en prendre qu'à sa lenteur et à sa négligence » (51).

Quelles qu'en soient les raisons (la rivalité Evaux – Chambon fut certainement pour beaucoup dans l'échec du projet) cette occasion manquée condamna la Combraille à devenir le bout du monde de trois départements puis de deux régions de programme. Ce qui permet un cloisonnement bureaucratique beaucoup plus efficace que celui du relief pour étouffer le dynamisme local. L'auteur de ces lignes l'a appris à ses dépens en voulant défendre un remarquable patrimoine archéologique (52) qui a le mauvais goût de se situer de part et d'autre de la frontière des régions de programme Auvergne et Limousin.

Entre 1885 et 1887 la construction de la voie ferrée Montluçon – Eygurande-Merlines (sensiblement sur le trajet d'une voie romaine, la gare de Létrade le rappelle très bien) restructura la Combraille et lui permit de connaître une ère nouvelle de prospérité. Les foires des localités desservies, et en particulier celles de Giat, dont les veaux pouvaient être expédiés directement sur Paris connurent un regain d'activité, ce qui favorisa le développement de l'élevage bovin ; l'exploitation de la mine d'antimoine de Mérinchal dont l'usine de traitement du minerai fut construite près de la gare fut facilitée ; Auzances devint le principal embarcadère des maçons lors de leur émigration saisonnière (53), la possibilité de transporter des matières pondéreuses permit le fonctionnement de deux fours à chaux en contre-bas de la gare ; Reterre reçut le charbon de Château-sur-Cher amené par des attelages de chevaux qui repartaient avec le calcaire qui était calciné dans un four à chaux construit à proximité de la mine ; la fréquentation de la station thermique d'Evaux bénéficia de la desserte ferroviaire ; la construction de la gare de Budelière permit la découverte des filons de quartz à mispickel et pyrite aurifères, point de départ de la mine du Châtelet qui produisit onze tonnes d'or fin.

Malheureusement cette prospérité relative ne dura pas et la dépopulation du pays a atteint maintenant son point de non retour. Mise pudiquement sur le compte de l'émigration, les causes de cette dépopulation sont plus tragiques et se voient dans les chiffres des recensements de 1911 et 1921, dans la densité des noms inscrits sur les monuments aux morts, dans le nombre des actes de décès transcrits entre 1914 et 1918 sur les registres d'état-civil, nombre bien supérieur à celui des décès naturels.

Grande pourvoyeuse d'infanterie la Combraille, comme beaucoup d'autres pays de la France dite (avec un peu de mépris) profonde, fut taxée durant la Grande Guerre d'un impôt du sang exorbitant (50 % de tués, 50 % de blessés pour la classe 14). Dans un pays de petits propriétaires, qui avaient souvent dès le

19^{ème} siècle remplacé le droit d'aînesse par le fils unique, l'hécatombe et le déficit de naissances induit provoquèrent une entaille incisa-trisable dans la pyramide des âges. La disparition de l'héritier dans certains domaines, le retour dans une propriété retournée en friche dans certains autres provoquèrent une diminution des surfaces cultivées. La dépopulation, la dispersion de l'habitat, entraînant un surcoût des frais de viabilité, d'électrification ou d'adduction d'eau, provoquèrent un décalage criant entre les conditions de vie de ce pays loin de tout et le reste de la Nation. L'émigration temporaire devint définitive, ce qui accentua le processus de désertification. Après une si longue histoire la Combraille est devenue un pays sur le point de mourir, où la population des gens âgés atteint des records et qui semble destiné à devenir une réserve pour le repos des personnes actives des autres régions d'Europe. Mais le pire n'est jamais sûr et la Datar veille ! Alors gardons espoir.

Pierre RIGAUD

(29) Ernest DESJARDINS, La Table de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne, Hachette, Paris, 1869, p. 66 – 67 ; Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, Hachette, Paris, 4 volumes, 1876 – 1893, Tome III, p. 482 – 484, Tome IV, p. 80 sq.

(30) E. WEBER, Tabula Peutingeriana, Codex Vindobonensis 324, Graz, 1976, p. 22 sq. ; Pascal ARNAUD, L'origine, la date de rédaction et la diffusion de l'archétype de la Table de Peutinger, Bull. de la Soc. Nat. des Antiquaires de France, 1988, p. 302 – 321.

(31) J. BARAILON, ouvr. cit., p. 1 – 2 et 108 – 109.

(32) Hadrien de VALOIS, Notitia Galliarum, F. Léonard, Paris, 1675, p. 120 article Cambiovicenses et p. 152 article Combralia (Cet ouvrage est consultable à la bibliothèque du Musée des Antiquités Nationales).

(33) D'ANVILLE, Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments romains, Desaint et Saillant, Paris, 1760, p. 195 article Cambiovicenses et carte.

(34) WALCKENAER, Géographie ancienne historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine, 3 volumes, P. Dufart, Paris, 1839, Tome I, p. 371 – 372.

(35) Auguste VINCENT, Toponymie de la France, Bruxelles, 1937, rééd. Gérard Montfort, Brionne, 1984, p. 299.

(36) Ernest NEGRE, Les noms de lieux Combres, Combret, Combraille en France, Nouvelle Revue d'onomatologie, n° 3 – 4, 1984, p. 72 – 73.

(37) Albert DAUZAT, La Toponymie française, Payot, Paris, 1971, p. 217 – 218.

(38) Pierre BONNAUD, A travers l'Auvergne, d'Auzances à Gargilese : régions de contact en France Centrale, Biza Neira, n° 102, 1999, p. 16.

(39) Victor MAINGONNAT, L'antique baronnie de Combraille, Le Mémorial de la Creuse, n° 14, 4 avril 1875. Pour lire l'article en entier, surtout consacré à la Châtellenie de Sermur, il faut consulter aussi les n° 12 du 21 mars 1875, 16 du 18 avril 1875, 21 du 23 mai 1875 et 29 du 18 juillet 1875.

(40) Michel PEYNOT, Marcillat ..., p. 23, pièce justif. IV p. 519.

(41) ADEMAR DE CHABANNES, Chronique, cité par J.-F. Barailon, ouvr. cit., p. 38 et M. Deloche, ouvr. cit., p. 171 – 172.

(42) René CALINAUD, Les Vigerues carolingiennes en pays creusois, M.S.S.N.A.C., t. 43, 1987, p. 52 ; P. BONNAUD, ouvr. cit., p. 12. Evaux est un carrefour important de voies antiques, Chambon n'est pas desservi par la voirie antique.

(43) Maximin DELOCHE, Les archiprêtres de l'ancien diocèse de Limoges, depuis le XII^{ème} siècle jusqu'en 1790, Bull. Soc. Lettres, Sci. et Arts de la Corrèze, 1898, p. 408 passim.

(44) WALCKENAER, ouvr. cit., Tome II, p. 220.

(45) Ibid., p. 243.

(46) PLINE L'ANCIEN, Hist. Nat., IV, XXXIII (XIX), I, Senates, Cambolectri, Agesinates Pictonibus juncti.

(47) Emile PAULY, Les Brayauds de Combraille, Crépin-Leblond, Moulins, 1936, p. 13.

(48) Christophe JAMAIN, Le département de la Creuse : ses origines et sa pérennité, Thèse de doctorat en Droit, Université de Limoges, 1993, 334 p. dactylo.

(49) Henry de LAGUERENNE, Une page d'histoire régionale : pourquoi Montluçon n'est pas chef-lieu de Département, Grégoire, Moulins, 1919, p. 59 – 60.

(50) Edouard JANIN, Histoire de Montluçon, Montluçon, Paris, 1904, rééd. La Tour Gile, 1995, p. 140.

(51) H. de LAGUERENNE, ouvr. cit., p. 93.

(52) Pierre RIGAUD, Un patrimoine archéologique méconnu : les minières de la Combraille, M.S.S.N.A.C., t. 46, 1998, p. 413 – 419 ; Anonyme, La Combraille, pays du Parc d'Or ou l'initiative labellisée, La Montagne, édition Creuse, 15 août 2000.

(53) ARDOUIN-DUMAZET, Voyage en France, 27^{ème} série, Bourbonnais – Haute-Marche, Berger-Levrault, Paris, Nancy, 1903, p. 206 – 213. Citons quelques phrases de ce texte pour ceux qui connaissent la gare d'Auzances d'aujourd'hui : ... je m'étais arrêté avec le dernier train du soir dans la petite ville auvergnate d'Auzances... La gare était pleine d'une foule bruyante... La salle basse de l'auberge était pleine... La sombre avenue conduisant au bourg déversait à chaque instant de petits pelotons d'autres émigrants. La salle d'attente était insuffisante pour contenir ce flot ; l'unique guichet était envahi, les préposés aux bagages perdaient un peu la tête... !

Innov'ia : odeurs en suspens(e) ?

Et il y a eu une réunion à Pontaurmur pour parler d'Innov'ia. Si l'usine a suspendu sa production de méthionine (avec quand même, le rappel du sous-préfet), que ça sent un peu moins (mais pas pour les voisins immédiats), la maire de Pontaurmur, selon l'association ENESS, a signé le permis de construire pour l'agrandissement du site. Un cadeau avant son départ de l'hôtel de ville ? En tout cas, voilà un bon sujet pour les municipales à Pontaurmur, La Goutelle, Miremont, et autres localités des alentours ! Un sujet à mettre sur le tapis.

2 articles reçus au mois de septembre dernier (donc pas forcément des plus actuels) à titre de piqure de rappel mais qui servent très bien le goût du jour à l'approche des municipales.

Pontaurmur : nouveau Commentry ?

Il était une fois un joli petit coin des Combrailles fort agréable où il faisait bon respirer sa nature préservée.

Oh, dans ce paysage bucolique, il y avait bien une petite usine du côté de Pontaurmur d'où provenaient de temps à autre de légères odeurs sucrées. Mais pas de quoi vous gâcher l'envie de vous balader au milieu des troupeaux, de travailler à la ferme ou sur un chantier voisin, bref de bien vivre dans ce joli coin des Combrailles.

Et puis patatras !

À l'automne 2012, la petite usine (déjà fort rentable), rachetée à dessein par une puissante holding chinoise, s'est mise à éructer et recracher des fumées chargées d'une odeur pestilentielle ressentie entre 10 et 15 kilomètres à la ronde !

Terminé les parfums de chocolat et de vanille, place aux odeurs de chou pourri capables de vous déclencher maux de tête et nausées à vous faire renvoyer, en quelques minutes, votre dernier repas !

Fini le travail au grand air, place à l'atmosphère irrespirable, étouffante propice aux crises d'asthme !

Pas moyen de mettre le nez dehors sans devoir se le boucher et espérer que ce foutu vent change enfin de direction !

Même les vaches du secteur cherchaient à échapper à cette puanteur !

Cette odeur fétide était tellement vicieuse et tenace qu'elle se faufilait jusque dans les maisons, les granges, les ateliers en descendant par les conduits de ventilation, les cheminées, etc.

On apprenait alors par hasard que cette épouvantable odeur était en fait un gaz rejeté par les cheminées de l'usine et répondant au nom barbare de « méthylmercaptop », un gaz classé comme « toxique » par l'Union Européenne (règlement n° 1272/2008). Ce gaz était le résultat de la production de « sel analogue de méthionine », un acide aminé en poudre destiné la production industrielle d'alimentation animale, bien plus rentable que la poudre de chocolat ou de vanille.

Parallèlement à ces fumées insupportables et



...de Pontaurmur, bien sûr

moyennant finance, quelques agriculteurs, pas très amoureux de leur terre et de leurs troupeaux, procédaient à l'arrosage intensif de leurs champs avec des jus issus de l'usine, dont l'odeur était aussi abjecte que celle des fumées rejetées par les cheminées.

Le pauvre « Favary », un petit ruisseau situé à quelques dizaines de mètres sous l'usine, recevait régulièrement des écoulements visqueux et puants s'échappant des « lagunes » de l'usine. Plus moyen d'ailleurs d'y trouver la moindre nageoire d'un poisson, tellement ses eaux étaient devenues nauséabondes !

Face à la dégradation de leur environnement, des riverains de l'usine décidaient de faire face à cette pollution de l'air aussi insupportable qu'inquiétante.

En avril 2013, ils lançaient une pétition réclamant l'arrêt des nuisances qui, assez vite, rassemblait près de 600 signatures.

Dans le même temps, une association (Environnement Nature Entre Sioulet et Sioule - ENESS) voyait le jour pour défendre les intérêts des habitants des cantons de Pontaurmur et de Pontgibaud contre les pollutions et préserver leur cadre de vie.

Rapidement, l'association partait en croisade contre les mauvaises odeurs face au mutisme des dirigeants de l'usine et de certains élus locaux par des moyens variés : une réunion publique (réunissant plus de 100 personnes), la sollicitation des médias locaux, des lettres aux services de l'État, des rencontres et des échanges de lettres avec des élus.

Grâce à l'action de l'association et du poids de la pétition, l'usine interrompait une première fois sa production de méthionine et était contrainte d'installer un système de destruction des odeurs.

La production reprenait fin juin après cet aménagement mais, très rapidement, les habitants ne constataient aucune amélioration. L'odeur dégagée était toujours aussi irrespirable et les protestations reprenaient de plus belle.

À nouveau, l'association montait au créneau après des services de l'État et des élus.

Fin août, les services de l'État sommaient les dirigeants de l'usine de suspendre leur produc-

tion de sel analogue de méthionine. Ces derniers décidaient alors de modifier une nouvelle fois leur système de destruction des odeurs.

En attendant les prochains essais de ce système censé être enfin efficace, les habitants vivent désormais dans l'angoisse des odeurs qui continuent à leur pourrir l'existence, notamment avec l'épandage des jus puants qui se poursuit.

L'anxiété est aussi palpable avec le projet d'agrandissement de l'usine destiné à multiplier par 10 la capacité de production de méthionine, alors que les solutions techniques censées être mises en place pour stopper les nuisances ne fonctionnent pas. Quel avenir pour un secteur constamment drapé d'un voile de puanteur ?

Pourquoi certains élus refusent-ils de prendre en compte les inquiétudes des habitants ?

Beaucoup (trop) de questions restent en suspens.

L'exaspération des habitants laisse place peu à peu à de la colère.

Il va falloir que les décideurs l'entendent et y répondent efficacement pour ne pas compromettre l'avenir ce secteur du pays des Combrailles et celui de ses habitants, jeunes et moins jeunes.

Pierre Babaud

Des élus au discours simpliste

« Gouverner c'est prévoir », disait un célèbre journaliste du 19e siècle (Émile de Girardin). Cette citation n'a manifestement pas été adoptée par certains élus du secteur de Pontaurmur.

En effet, le seul argument mis en avant par ces derniers pour défendre l'usine Innov'ia dont les murs appartiennent (mais oui) à la Communauté de Communes de Haute-Combraille (Pontaurmur), c'est la question de l'emploi.

En effet, les dirigeants de l'usine ont promis d'embaucher 10 personnes supplémentaires si l'agrandissement de l'usine était accepté, avec l'objectif annoncé de produire le chiffre colossal de 8 000 tonnes de « poudre de méthionine » par an (contre 400 depuis la mise en route de ce type de production à Pontaurmur !).

« Dix emplois supplémentaires dans le contexte économique actuel et dans un secteur où il n'y a pas grand-chose, c'est inespéré », claironnent à l'unisson les élus de cette Communauté de Communes !

En clair, peu importe ce que fait l'usine pourvu qu'elle embauche !

Les gens rouspètent dans un rayon de plus de 10 kilomètres autour de l'usine mais ces élus continuent le petit jeu de l'autruche, la tête dans le sable, une pince à linge sur le nez !

En prenant le temps de la réflexion, on peut facilement imaginer les effets d'une pollution durable de l'air et ses conséquences dans un large périmètre autour de l'usine :

Immobilier : avec les mauvaises odeurs dégagées par l'usine, qui va être assez fou pour acheter une maison, un terrain, un atelier, etc. dans le secteur ? Que vaudront les maisons et les terrains à l'avenir ?

BTP : en parallèle avec l'immobilier, comment les artisans et entreprises du BTP vont-ils trouver des chantiers si plus personne ne souhaite s'installer, donc construire ou rénover sans craindre les mauvaises odeurs ?

Tourisme : quels touristes seront assez stupides pour revenir dans le secteur après avoir humé l'odeur du chou pourri lors d'un précédent séjour ? Qui va oser faire une halte avec de pareilles odeurs ? Nul doute que les forums et avis Internet vont vite mentionner cet inconvenient majeur (si ce n'est déjà fait). Belle publicité en perspective pour un secteur pourtant idéalement placé à la porte de la chaîne des Puys.

Commerces : quelles répercussions dans ce secteur d'activité si les trois précédents sont impactés par les odeurs ?

Agriculture : peut-on raisonnablement envisager de développer une activité agricole à proximité de l'usine ? Quel sera l'avis des clients potentiels s'ils viennent visiter des exploitations dans le secteur ?

Finances des collectivités territoriales : avec la réputation grandissante des mauvaises odeurs dans le secteur, nos communes vont-elles continuer à voir arriver de nouveaux habitants ? Quelles conséquences sur la pression fiscale en cas de baisse de la population ? Emplois publics locaux : si les rentrées fiscales diminuent, les communes et la communauté de communes vont-elles avoir les moyens de recruter ou de remplacer leurs agents ?

Alors oui, 10 emplois supplémentaires (à condition aussi que ces emplois soient pérennes, ce qui est loin d'être le cas dans ce type d'industrie qui a souvent recours à l'intérim), cela peut paraître intéressant à court terme.

Mais on voit bien que, dès que l'on commence à se projeter plus loin, les choses changent radicalement. Avec un « Commentry bis » et sa cohorte d'odeurs insupportables, les conséquences seraient funestes sur l'emploi dans cette partie des Combrailles.

Dans ce cas de figure, bénéfice égale perte ! D'ailleurs, des projets de construction ou de rénovation de maisons ont déjà été annulés en raison des nuisances de l'usine.

Laisser perdurer ces nuisances et donner un blanc-seing aux dirigeants de l'usine serait suicidaire pour l'économie locale, la qualité de la vie des citoyens de ce territoire et l'environnement.

Élus et décideurs, il est temps de se réveiller !

P. B.

Du neuf du côté de l'association Carduelis...

Carmen et Vincent, les cinéastes voyageurs amateurs d'images de vie sauvage dont j'avais eu l'occasion de vous parler en ces pages (avec leur premier documentaire « Wobgo », sur les traces des éléphants dans une réserve naturelle du Burkina Fasso), nous emmènent une nouvelle fois rêver à la rencontre de paysages magnifiques et de la faune sauvage qui les peuple avec leur petit dernier : « La Curée des Fauves ».

Dans les Pyrénées, une vache vient de mourir, et déjà son cadavre attire une nuée de vautours fauves qui vont venir s'en nourrir et jouer ainsi leur rôle de nettoyeur naturel. On observe ainsi ces scènes de la vie qui s'épanouit à travers la mort (une petite leçon sur nos sociétés peut-être à voir entre les images) et on se délecte en sus de la sombre pièce sonore qui accompagne le film, toujours signée des compères Echoes. Comme précédemment le film est accompagné d'un livret explicatif et pédagogique imprimé sur PR, et vendu à prix libre.

Les deux cinéastes seront présents le 14 février à la médiathèque de Chambon sur Voueize pour présenter le travail de leur association (et signer plein d'autographes...) Prenez note !

Contact : carduelis@laposte.net

Site : <https://sites.google.com/site/associationcarduelis/>



Paul Poiret à Gouzon

En 1942, en pleine guerre, arrivaient à Gouzon des réfugiés de toute la France, de Belgique, donc des gens parfaitement étonnants pour nous qui vivions encore comme au 19e siècle. On se transportait à Gouzon avec des voitures à cheval, des voitures à ânes, des vélos. À part le boulanger – une Citroën Trèfle pour ses tournées – et le vétérinaire, le docteur, la bourgeoisie locale, personne n'avait de voiture.

Un jour, on voit débarquer à Gouzon un personnage étrange, un grand vieillard portant encore très beau, la tête entourée d'un turban à l'hindou, presque toujours en robe de chambre – flamboyante pour l'époque – avec des savates aux pieds, et les gens disaient : c'est Paul Poiret. Et pour nous, gamins, ça ne voulait rien dire ; néanmoins, je conserve l'image intacte depuis 1942 de ce personnage déambulant à travers Gouzon, sur le marché et dans les rues anciennes, avec ses palettes, ses pinceaux. À l'époque, le paysan avait le droit de vendre ses produits sur le marché qui était très vivant, porteur, connu de loin et il y avait du monde : pendant la guerre, à Gouzon, la population avait doublé.

À Gouzon, Paul Poiret peignait pour survivre. Il arrivait de la Côte d'Azur (les Maures et l'Esterel) où il peignait déjà pour survivre : il avait exposé à Nice et ses tableaux s'étaient vendus. L'occupation italienne l'a chassé avec son mannequin Renée et ils sont arrivés à Gouzon. On ne sait pas pourquoi : c'était le hasard. Sa fille, Perrine, ne savait pas non plus pourquoi.

Pour moi à l'époque, Paul Poiret ça ne me disait rien de rien, ni pour mes parents non plus. Et puis, à 21 ans, j'ai fait mon service militaire à Paris, comme secrétaire d'état-major, 2e classe, au ministère de la Guerre (à l'époque, il portait son vrai nom, maintenant on l'appelle « de la Défense » alors qu'il ne défend plus rien du tout et ne fait qu'attaquer). Un jour, je rejoignais la caserne en longeant les quais et je trouve un livre : « Paul Poiret : histoire de ma vie ». Je l'ai acheté. Et là, je découvre que ce type a eu une vie vraiment extraordinaire. À partir de ce moment, je commence à m'intéresser au personnage, je trouve d'autres livres sur lui. Un long laps de temps passe et dans les années 75, me vient l'idée de faire une expo sur Paul Poiret avec des moyens extrêmement modestes et je me mets à consulter toutes les revues de mode que je trouve dans les brocantes depuis les années 1910 jusqu'aux années 1930 ; ma connaissance des beaux-arts devient de plus en

plus étoffée et les noms des artistes qui ont travaillé avec Paul Poiret me deviennent familiers : Raoul Dufy, Lepape... Je récupère des cartes postales où il y a des images de mode et de péniches signées Paul Poiret qu'il avait faites pour l'Exposition universelle des Arts décoratifs de 1925 et c'est précisément après cette exposition de 1925 que sa ruine s'accélère.

En effet, en 1911-1912, c'était le roi de la mode parce qu'il avait eu l'idée extraordinaire de supprimer le corset et de créer des modes de style hellénique ou des modes avec les jupes entravées qui faisaient parler et jaser. Il invente le métier de mannequin et travaille sur le corps de la femme : il choisissait les couleurs, les tissus en fonction du personnage qu'il avait en face de lui et de sa stature professionnelle. Il a fait des costumes de cinéma, a travaillé pour des revues de music-hall (avec Mistinguett et Arletty), il faisait des robes de styles différents avec des couleurs chatoyantes. Il a été influencé aussi par l'arrivée des Ballets russes (mode slave-orientale) à Paris, avec le danseur Nijinski qui volait, le décorateur Bakst. C'était l'époque de la découverte de la musique de Stravinsky. En 1911-12, Poiret donnait des fêtes somptueuses. Il avait travaillé pour Worth (couturier célèbre) et il s'est fait engueuler par le couturier car il avait été plus ou moins malhabile envers Sarah Bernhardt, sexagénaire qui voulait jouer l'Aiglon, dont il faisait le costume. Il fallait peut-être des gants pour parler à cette dame ? Paul Poiret a créé sa boutique de mode et toutes les vedettes de l'époque venaient chez lui ; il a acheté un hôtel particulier avec un jardin au Champs-Élysées. Il donnait de grands spectacles gratuits avec les acteurs connus et jouait lui-même.

La guerre de 1914 est arrivée mais avant, il avait créé le corps de garde des mannequins vivants, payés et engagés pour ça. Il a fait le tour de l'Europe (empire austro-hongrois en grande partie), il a été reçu comme un roi à Vienne, Prague, Berlin, et à peine revenu : déclaration de guerre ! Il s'est bien demandé pourquoi il irait faire la guerre à ceux qui l'avaient reçu comme un prince. Il a donc été absent trois jours à l'appel. Si ç'avait été un paysan, il aurait été fusillé. Un ministre a dit qu'il fallait le mettre au service de l'habillement : il fallait des millions de costumes militaires, de capotes pour les soldats. Paul Poiret a donc passé son temps loin du front. Il avait créé un costume ultramoderne avec veste courte. La capote entravait les hommes et lui, il avait déjà inventé le costume militaire à l'américaine qui n'a jamais vu le jour.

Il revient de la guerre. Pendant ce temps, sa maison n'avait pas fonctionné : il y avait très peu de commandes et le patron n'était pas là pour créer

des nouveautés. Quand il est revenu, il a dû emprunter pour remonter sa boîte et il était habitué à ne pas regarder aux factures car au moment de sa richesse, il était le mécène qui achetait des tableaux aux peintres en vogue comme Modigliani, Max Jacob, Derain et avait une collection étonnante. Il a relancé l'affaire jusqu'en 1920-21 puis est arrivé le salon des Arts décoratifs en 1925 ; il s'engage dans des dépenses somptueuses pour ce salon, il engage un grand peintre : Raoul Dufy qui dessine pour lui un salon sur une péniche. Des péniches, il y en avait deux : une comme « restaurant » et l'autre comme « exposition » avec des tentures originales. Il dessine les tables, les assiettes (qui sont à Gouzon, salle Paul-Poiret). Et là, grosse déception, les gens qui visitaient l'exposition peinaient à descendre dans les péniches de Paul Poiret, un peu isolées par rapport au reste de la manifestation et ç'a été une catastrophe financière. Il a vendu dix fois moins cher les péniches et ce qu'il y avait dedans que ce que ça lui avait coûté. La déchéance a commencé. Il lui a fallu vendre l'hôtel où il donnait ses réceptions, sa collection de tableaux et on estime aujourd'hui que s'il avait vendu le tableau de Modigliani à sa cote actuelle, sa maison aurait été sauvée. En plus, est venu un divorce : il a tout donné à sa femme.

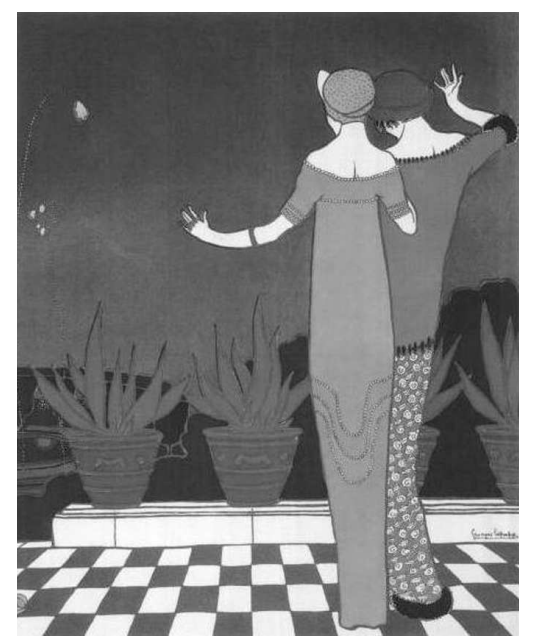
Il a survécu en faisant du cabaret, a joué avec Colette, il a fait du théâtre, des costumes de théâtre, des catalogues et la crise de 29 est venue là-dessus : il était ruiné ; les financiers ont tout fait pour récupérer leur fric.

Il fuit Paris et les Allemands en 1939 et se retrouve sur la Côte d'Azur où il peint, ce qui lui permet de remonter dans la Creuse.

Il tient entre trois et huit jours à l'hôtel Beaune, établissement de luxe à l'époque, et ne peut plus se le payer ; il loue une maison abandonnée sans confort. Avec son peu d'argent, il s'achète toiles et couleurs. Il se remet à peindre et peint tout et n'importe quoi et parfois extrêmement rapidement. Une dame de Gouzon a dit qu'elle avait encore une poterie peinte par Paul Poiret. Il faisait des tableaux pour l'artisan (peignait sa maison, par exemple) dans le but de se payer les cadres mais ce n'étaient pas ses chefs-d'œuvre, c'était exécuté trop vite.

En revanche, il passait beaucoup de temps pour les portraits (celui du père Brandon ou l'autoportrait de Gouzon). Sa fille Perrine est venue le voir à Gouzon et s'en souvient.

Paul Poiret était devenu maigre, lui qui était si imposant. Un jour, ne pouvant plus payer le propriétaire, il est mis dehors sauvagement. Le propriétaire, à qui il devait de l'argent, casse les carreaux de sa propre maison pour être sûr que Poiret n'y revienne pas, jette dehors tous les



habits, les palettes, les couleurs de Paul Poiret. Grâce à des amis de Gouzon, Paul Poiret trouve asile dans une institution religieuse à Marcillat-en-Combraille et c'est les bonnes sœurs qui s'occupent de lui.

À Marcillat, il continue à peindre ; il avait sauvé quelques tableaux de Gouzon. En 44, il remonte à Paris et quelques mois après, expose ce qu'il a fait dans la Creuse et l'Allier. Son exposition est très bien reçue. Il meurt un mois après, à mon avis de fatigue et de privations.

Mais jusqu'au bout, il était persuadé qu'il allait rebondir. Après la guerre de 14-18, il avait fondé l'école Martine (du nom d'une de ses filles) où il formait des élèves, il avait créé des tapisseries (celles de Martine ont été exposées à Aubusson). Il disait aux élèves de Martine : on va recommencer, on va faire des tapisseries, des tables, de la céramique, tout...

Moi, il me plaît parce qu'il a un côté décalé.

Raconté par René Bourdet

Livre : R. Bourdet. 2013, « Mes vies avec Paul Poiret suivi des Lettres de Mme Wilde-Poiret », tirage limité réservé aux adhérents de l'association Jardins-Jeudi de La Spouze. Pour le livre, s'adresser donc directement à La Spouze

Extrait des Cloches de Bâle

« Par taquinerie, Wisner avait demandé la chambre persane, à cause de la mode persane de Poiret. On avait dîné tard, chez Prunier, pas possible après d'aller au théâtre. Wisner avait des dames sur tous les genoux. « Mon cher, répondit Roussel, tout cela est une affaire de... Ce petit Poiret croit être arrivé. Il n'a pas le moindre goût. Quand on veut habiller une aristocratie de..., il faut savoir. J'ai été chez lui : dès le bas de l'escalier, il y a des personnes en petite chemise... »

Louis Aragon

Les mots d'Arletty

« C'était le titan-tyran de la mode. Un homme de génie, un Dieu. Il a jeté le corset par-dessus le moulin – de Longchamp – et a créé « Madame Sans-Gaine » ! C'est également lui qui a mis les femmes en pantalon tandis que Paris fredonnait Elle me botte la jupe-culotte, Les femmes n'ont plus peur qu'on les p'lotte. »

Témoignage d'un visiteur à l'exposition Paul Poiret à la Spouze (2001)

Il s'étonne qu'une telle exposition ait lieu ici. « Pourquoi ? demande-t-il.

- Parce que enfant j'ai vu Paul Poiret.

- Moi aussi, dit-il (et il ne tarit plus). Mon père était directeur de la poste à Gouzon, elle se trouvait alors au quartier haut sur la route de Guéret, un faubourg où vivaient de nombreux artisans et petits paysans. Nous recevions régulièrement Paul Poiret à dîner, sa conversation ravissait mon père car il parlait de tous les artistes qu'il avait aidés : Modigliani, Derain, et de ceux avec qui il avait travaillé et qu'on retrouve là dans l'exposition. Ma sœur se mettait au piano ; il était aux anges. Je me souviens d'une scène en particulier alors que ma sœur jouait, il prit dans sa main une orange, produit rare à l'époque, puis dessina avec un couteau une bouche et deux yeux puis, avec une serviette ou un foulard enroulé autour de son bras tremblotant, il donna vie à une marionnette si légère, si vivante, si dansante que je m'en souviens encore aujourd'hui. C'était merveilleux ! »

À lire aussi

Combats de femmes 1914-1918. Les femmes, pilier de l'effort de guerre (Autrement, 2004)

Florence Brachet-Champsaur : De l'odalisque de Poiret à la femme nouvelle de Chanel : une victoire de la femme ? (Pp. 200-226.)



Affiche de l'exposition de 1986



Trous de glace

Des phénomènes naturels ne manquent pas d'intriguer encore nos contemporains ; c'est le cas par exemple, des glaciers naturels (ou "trous à glace") dans la cheire du Puy de Côme à Pontgibaud.

La cheire du Puy de Côme est une des plus belles coulées de lave de la Chaîne des Puys. La surface est particulière et spectaculaire. L'endroit est chaotique, dû à la nature de ses blocs décimétriques voir métriques et à ses bosses et creux de 5 à 10 mètres de hauteur. C'est dans cette environnement insolite et plus particulièrement à l'est du village de Bannières

dans le bois de Violaine qu'on peut trouver stalactites et stalagmites de glace, même en plein été, piégées au fond des creux où la température avoisine les 0 degré toute l'année ! Attention au choc thermique en été !

Un certain Abraham Golnitz, originaire de Dantzig, qui parcourut la France entre 1628 et 1631 évoqua : « il existe dans la "montagne de Côme" une "cave de glace, fontaine vraiment remarquable, dont l'eau, dans les mois d'août et de juillet, se congèle fortement et ne gèle pas en hiver ».

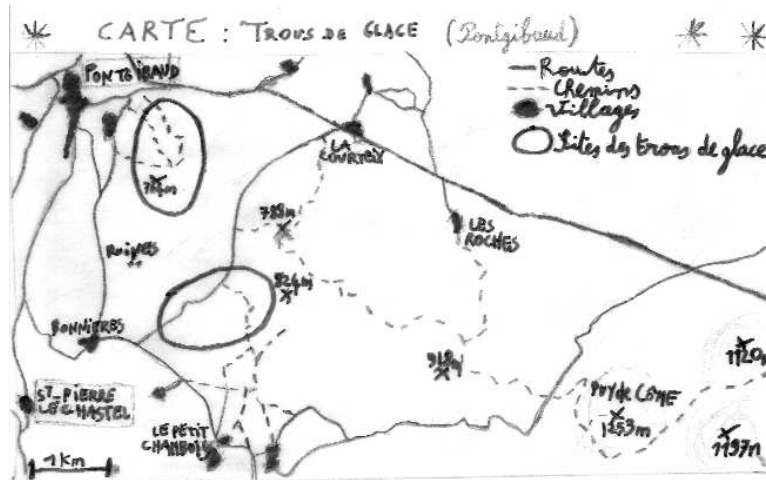
Plusieurs théories ont tenté d'expliquer cette particularité. Une des raisons démontre que la glace résulte de l'accumulation de neige en hiver dans les parties creuses de la Cheire peu accessible au soleil. Mais cette explication

n'est sûrement pas suffisante et la conjonction de causes permettrait de comprendre cette curiosité qui avait tout son intérêt avant l'invention du congélateur.

En effet, jusqu'au début du XXème siècle, les locaux utilisaient cette glace à des fins personnelles pour rafraîchir les boissons et surtout pour conserver les denrées périssables. Au XIXème siècle, une fromagerie aujourd'hui en ruine près de Bannières, l'utilisait même pour la conservation et l'affinage des fromages "bleus de Pontgibaud".

Ce site naturel exceptionnel est donc à visiter pour les curieux et les randonneurs avertis car attention aux entorses dans ce chaos rocheux.

Aurélien Dupoux



Bardane et pissenlit

La devise « plantivore » de cet hiver : Mangez des pissenlits, même par la racine ! Et ajoutez-y des racines de bardane.

Pourquoi attendre le printemps pour désengorger votre foie et votre vésicule biliaire, nettoyer vos reins en profitant des bienfaits de cette plante mondialement répandue qu'est le pissenlit connu pour ses vertus hépatiques et diurétiques?

La fameuse salade de pissenlits aux lardons est bien connue dans la Combraille, mais saviez-vous que tout se mange dans le pissenlit ?

Le pissenlit a réussi à coloniser la planète, en déclinant plus de 1200 espèces et sous-espèces rien que pour l'Europe. Les botanistes en perdent leur latin ! Mais peu importe celle que vous ramassez, elles ont toutes des propriétés avoisinantes. Toute la plante est très riche en vitamines A, B1, B2, C et en sels minéraux.

Il faut cependant prendre quelques précautions si vous utilisez les feuilles ou les fleurs sans les ébouillanter, de même que pour le cresson, il faut se méfier de la douve (parasite du foie) propagée par les moutons.

Mais si vous consommez les racines, aucune

crainte à avoir, puisqu'elles sont cuites.

Une autre plante très commune dans nos haies et talus est la bardane. Cette plante bisannuelle peut devenir très grande et a donc de très grandes racines. C'est la deuxième année que fleurissent leurs boules pleines de piquants qui s'accrochent partout : vêtements, poils des chiens, etc... Il faut récolter la racine l'automne et l'hiver qui précède la floraison, car sinon, elle meurt et disparaît. Cette plante est aussi un trésor pour la santé : comme le pissenlit, elle contient de l'inuline et comme lui, elle est dépurative, très bonne pour les diabétiques et ceux qui font du cholestérol. De plus, elle contient un antibiotique végétal qui lutte efficacement contre beaucoup de maladies de peau : acné, eczéma, furoncle, gale (que j'ai vue réapparaître cet été dans les Hautes-Alpes !)

Donc, c'est décidé, prenez une bonne bêche, un seau, et partez récolter votre plat de légumes-racines. Rien que la promenade vous fera déjà du bien !

Il vaut mieux s'y prendre à l'avance, sinon vous n'aurez pas le temps de les cuisiner.

Passons maintenant en cuisine pour nous réchauffer...

Gratin de racines sauvages aux herbes

Ingrédients :

Racines de pissenlit et de bardane, farine, crème fraîche, herbes aromatiques, sel, poivre, fromage râpé.

Grattez ou épluchez vos racines de pissenlit et/ou bardane comme des salsifis, coupez-les en rondelles et plongez-les immédiatement dans une casserole avec de l'eau vinaigrée, ou additionnée de jus de citron pour éviter qu'elles noircissent. Faites-les cuire jusqu'à ce qu'elles soient tendres (15 à 30 mn) dans cette eau à laquelle vous rajoutez un peu de sel en fin de cuisson.

Egouttez en recueillant un peu d'eau de cuisson. Faites blondir un oignon ou une échalote, saupoudrez de farine, et mouillez avec le jus de cuisson. Rajoutez la crème fraîche (ou autre substitut) et les herbes. Salez, poivrez.

Rajoutez les racines cuites et disposez dans un plat à gratin. Répartir ou non du fromage pour gratiner, selon votre goût.

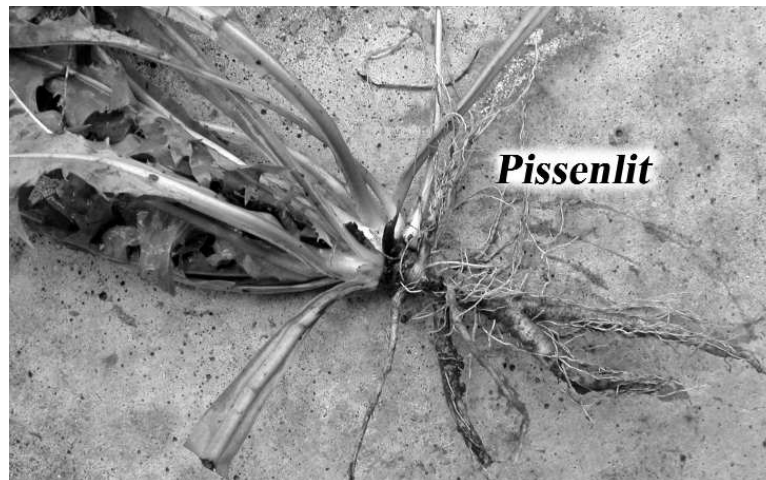
Dégustez.

Pour écrire cet article, je me suis servie de 3 ouvrages :

« Les plantes sauvages. Connaître, Cueillir et Utiliser » de Thierry Thévenin, aux éditions Lucien Souny

Et, pour la recette, j'ai mélangé à ma façon 2 recettes tirées des livrets : « Les grands classiques de -La cuisine sauvage des haies et talus, -La cuisine sauvage au jardin » de Annie-Jeanne et Bernard Bertrand, aux éditions de Terran (www.terran.fr)

Ces 3 personnes sont des sorciers bien plus puissants que moi, votre humble petite sorcière du TROU.



Je cherchais une âme qui me ressemblât, et je ne pouvais pas la trouver. Je fouillais tous les recoins de la terre, ma persévérance était inutile. Cependant, je ne pouvais pas rester seul. Il fallait quelqu'un qui approuvât mon caractère ; il fallait quelqu'un qui eût les mêmes idées que moi. C'était le matin ; le soleil se leva à l'horizon, dans toute sa magnificence, et voilà qu'à mes yeux se lève aussi un jeune homme, dont la présence engendrait des fleurs sur son passage. Il s'approcha de moi, et, me tendant la main : « Je suis venu vers toi, toi, qui me cherches. Bénissons ce jour heureux. » Mais moi : « Va-t'en ; je ne t'ai pas appelé ; je

n'ai pas besoin de ton amitié... » C'était le soir ; la nuit commençait à étendre la noirceur de son voile sur la nature. Une belle femme, que je ne faisais que distinguer, éteignait aussi sur moi son influence enchanteresse, et me regardait avec compassion ; cependant, elle n'osait pas me parler. Je dis : « Approche-toi de moi, afin que je distingue nettement les traits de ton visage ; car, la lumière des étoiles n'est pas assez forte, pour les éclairer à cette distance. » Alors, avec une démarche modeste, et les yeux baissés, elle foula l'herbe du gazon, en se dirigeant de mon côté. Dès que je la vis : « Je vois que la bonté et la justice ont fait résiden-

ce dans ton cœur : nous ne pourrions pas vivre ensemble. Maintenant tu admires ma beauté, qui a bouleversé plus d'une ; mais, tôt ou tard, tu te repentiras de m'avoir consacré ton amour ; car tu ne connais pas mon âme. Non que je te sois jamais infidèle : celle qui se livre à moi avec tant d'abandon et de confiance, avec autant de confiance et d'abandon, je me livre à elle ; mais, mets-telle dans la tête, pour ne jamais l'oublier : les loups et les agneaux ne se regardent pas avec des yeux doux. »

Lautréamont

Extraits des Chants du Maldoror, chant deuxième

La légende des Loups-Garous : un mythe décrypté

24 septembre 2013

À la lecture du n° 4 du Trou des Combrailles, article « Le Loup-Garou, conte traditionnel d'Auvergne » (et d'ailleurs), je m'aperçois avoir été, à travers mon patronyme GARRAUD mis en scène involontairement sous l'étiquette de maître GARAUD, meunier. En respect de mes ancêtres creusois, je me dois d'intervenir. En vérité, l'orthographe du mien diffère quelque peu (si peu) du sien. Moi, Garraud, j'ai deux R et non un seul R, encore que je ne puisse préciser quel R (air supplémentaire) l'on puisse m'attribuer, un R penché, peut-être un R un peu demeuré, va savoir ?

Il faut bien comprendre qu'au cours des siècles passés, le moine quasi illettré qui tenait les registres paroissiaux ne devait pas se poser de questions fondamentales quant à l'orthographe des noms de famille des manants de son ressort, pas plus que le secrétaire de mairie de la République de 1792 aux prises avec les traductions, transcriptions délicates depuis un patois occitan oral vers un français écrit (à la phonétique différente).

Enfin de toute façon, les ancêtres Garraud, paysans et maçons creusois avec un R ou 2 R, entre deux oiseaux (anges de plâtre) ont, quand même, fini par manger leurs soupes (de pain bis) sans se préoccuper outre mesure de ces subtilités orthographiques. Faute de vous envoyer mes témoins pour un duel combraillois à l'ancienne, chopine contre chopine, tentons une approche de compromis. Expliquons-nous, ce qui nous permettra de trinquer à notre réconciliation, avant même d'avoir été fâchés.

Dans ce conte irréaliste (sinon, ce ne serait pas un conte), que de points portent à la réflexion ! L'on y voit, après quelques préalables approches, apparaître enfin Ropoutou – profession déclarée : Diable (le Loup-Garou n'étant qu'un auxiliaire, un suppléant, un sbire d'appoint en CDD), Ropoutou déguisé, travesti (mâle, femelle, peut-être hermaphrodite comme l'escargot à cornes) en gentilhomme. C'est un minimum pour pareille canaille de luxe (comme tous les produits minables que l'on veut gonfler avec des mots ronflants de luxe, ça en jette), quelque chose comme superman en 3D (ou 4G), un Batman AAA+, le cigare à la lippe baveuse, ce super Mouchur (ce grand Monsieur) en réalité un triste sire (à qui on ne confierait pas les clefs de sa mobylette) entouré de ses diabesses style Lady Gaga ou Madonna (celle qui a mis sa culotte à l'endroit, pour une fois qu'elle en portait une) entouré d'hommes de paille défraîchie, d'avocats véreux, de faux jetons de tout poil et autres Jojo la Raclure.

On commença de marchander, dit-on, le prix de la poule noire sans aboutir vraiment (la poule noire, encore une histoire de racisme rampant, Rachida Dati va s'offusquer à juste titre !). Que pensez-vous qu'il arriva dans cette confrontation a priori inégale ? Michel, le sabotier, en avait vu d'autres, en 1944, au maquis FTP. Il avait bagarré dur contre la Panzer Division SS Das Reich (pas des marrants, ni en semaine, ni le dimanche) à tel point que cette super Division de super « menchen » était arrivée placée en Normandie, après la soupe. Trop tard, les alliés avaient pu débarquer en force et étaient arrivés gagnants de l'épreuve ! Michel, le sabotier, qui avait eu sa carte au Parti jura d'un seul rugissement :

Par les moustaches de Joseph Staline, et non pas le mari de Marie), en avant camarades ! On va lui faire la fête ! Même le curé, ne sachant plus à quel saint se vouer, finissait par se poser des questions quant à la possible adhésion posthume de Jésus (celui de Nazareth) au Parti communiste. José, entraîné dans l'action, entonnait, en auvergnat, quelques bribes entendues de l'Internationale. Le sacristain dodelinant du ciboire, prêt à casser quelques têtes si nécessaire, préparait l'eau bénite en dernier recours pour aveugler l'adversaire, participant ainsi à la lutte finale.

Satan débordé, succombant sous les coups de cette spontanée « Union sacrée », plia les genoux, baissa la tête piteusement, demanda l'Aman, puis apposa, sans barguigner, son paraphe (sa griffe) de renonciation à ses prétentions honteuses. Tous les autres ensemble signèrent solidairement d'une croix, ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas.

- File à vous les diables ! lui conseilla fermement la compagnie de ces braves gens !

Propos accompagné d'un vigoureux coup de pied au cul comme il se doit (tant pis pour la queue, tellement de pauvres l'avaient diablement tirée).

Nous, nous en étions là avec le Toine (des Farges) planant à l'altitude de trois canons de rouge (de



Saint-Pourçain of course) quand subitement l'éclair jaillit. La révélation ! In vino veritas ! Mahomet dans le désert, l'Annonciation, l'Ange Gabriel, Christophe Colomb découvrant l'Amérique. Ce conte est une « allégorie » !

Évidemment, mon cher Watson !

Une allégorie, un truc qui dit tout sans le dire, tout en le disant, mais qui le dit littérairement (si t'as pas compris on te fera un dessin... en trompe-l'œil), un truc comme la Kabbale en patois auvergnat. Ce pauvre maître Garaud (avec un seul R mais quand même meunier) : c'était l'apôtre, le petit patron des petites et moyennes entreprises (PME), esclave taillable et corvéable des banques, obligé de faire un miracle par jour pour maintenir à flot, contre vents et marées, son entreprise, accablé par les grandes surfaces qui le mangent tout cru, par les impôts destinés à renflouer les banques, ces banques qui l'avaient déjà floué tout au long de son existence.

Maître Garaud avait été contraint de contracter un emprunt bancaire sur neuf ans, à un taux usuraire (emprunt toxique) auprès de la MFB (Mondial Found Bank). Ripoutou, une mauvaise traduction phonétique du patois Ropoutou mais anagramme de Toupouri, sise au Bahamas (cherchez pas, c'est bien à l'ouest de Pontaumur, du côté d'ailleurs), banque éminente présidée par un éminent super Beau Mouchur, très grand financier international, auto-proclamé par lui-même et adoué par l'élite des traders, dealers, magouilleurs et gens de mauvaise compagnie très limited, un président signant DSQ. D, comme démon,

S, comme Satan,

Q, car très porté sur la femelle.

Emprunt contracté avec en garantie, la fille Toinette de maître Garaud meunier de son état, une jeune demoiselle bien bustée qu'il avait aperçue, le vieux satire, faisant ses ablutions à la fontaine du village. Pour conclure, avec le Toine (des Farges), on s'est dit peut-être qu'on est pas si cons qu'on en a l'air ? On a saisi l'allégorie ! Du coup, on a fini la bouteille à la santé de tous les braves gens que nous sommes.

Le Pierre de Tcha Debour

6 octobre 2013

Suite à l'article Les Loups Garous de Giat, numéro 4 du Trou des Combrailles

Est-ce une narration, un souvenir par personne interposée, un témoignage de première main d'un passé trépassé, je relate ci-dessous des événements du Vieux Passé dont la source directe est ma « grande » (ma grand-mère), la Marie de Tcha Debour (du nom de la maison ancestrale sans que j'aie pu retrouver qui était ce mythique Debour, Debureau...)

Née en octobre 1872, au village de Rondeix (13 foyers à l'époque - 3 précaires actuellement), commune de Flayat (Creuse), cadette d'une famille de pauvres paysans (il n'y en avait pas d'autres, rien que des pauvres) mais pas misérables (car hélas il y avait plus bas). On mangeait quand même du pain tous les jours ou presque, du rôti une fois par an pour la Saint-Clair, fête votive, une orange du père Noël, famille installée depuis avant 1600 (j'ai les papiers de famille). Au passage, gaussons-nous de ces petits nobliaux de circonstances ou de « fesses » (la Pompadour, Giscard d'Estaing) qui nous jettent à la face, pour nous snober, leurs pseudo-quartiers de noblesse en carton-pâte datant de pas bien longtemps. Nous, nous pouvons nous targuer de plusieurs millénaires de rotture bien ancrée, et ce bien

avant que Jésus ne pêcha dans le lac de Tibériade (au fait, ne braconnait-il pas ? Va savoir ! Ce qui ajouterait à la sympathie que pourraient lui porter certains de nos concitoyens, Brayauds, Combrailleux et autres coureurs de ruisseaux). Je divague quelque peu.

Pour bien vivre cette relation, il faut s'imprégner du contexte de la vie d'alors. Pas de routes, des « charrières » (un chemin sombre entre deux haies - pour les chars tirés par des bovins) où l'on s'enlisait régulièrement ; ni électricité, éclairage à la mèche à huile ; ni radio, télé, téléphone, pas de journaux ; rien, seulement quelques « on dit » et autres bobards douteux recueillis à la foire de Giat et au son des cloches ; ni motos, autos, vélos. L'heure du soleil. On marche à pied, pratiquement toujours en sabots, souvent pieds nus, les enfants surtout (comme ils grandissent vite, on va pas acheter des sabots pour un an ou deux).

Villages perdus au fond des landes, des bois, des prés et de quelques terres ensemencées de seigle, sarrasin, raves, plus tard de pommes de terre (de médiocre qualité, « la bleue » mais la bouée de sauvetage contre la faim), terres granitiques ingrates, peu productives, un climat rigoureux avec des longs hivers enneigés, quelques vaches (fromages et veaux pour vendre à la foire de Giat), des moutons, qui broutent dans les landes et dans les communaux (attention au loup, pas Garou). Il faut payer l'impôt (voire en plus la dîme), acheter les clous de sabots, les fers des vaches, les aiguilles à coudre, couteaux, ciseaux, etc., le fil, le tissu des vêtements usés jusqu'à l'arrière-corde. Le médecin pratiquement jamais, quelquefois à l'extrémité de la vie. Comme on disait : « Pauvres nous autres, comme nous ne pouvons pas payer le médecin, alors nous mourons nous-mêmes. »

D'instruction, pratiquement néant. Seuls quelques érudits arrivaient à signer (à copier leur signature), la plupart du temps une croix ; livrés au bon vouloir de tous les Mouchurs, seigneurs, curés tautaires prêteurs d'argent à des taux élevés, les paysans s'endettaient trop souvent au-delà de leurs possibilités et vendaient un pré, une terre, etc. Il fallait bien serrer les cordons de la bourse pour s'en échapper à travers les bonnes et mauvaises récoltes. Excusez-moi de ces très longues considérations préliminaires. Elles semblent n'avoir qu'un rapport assez lointain avec le sujet principal « le Loup-Garou ».

En réalité, pour bien ressentir l'histoire, dans votre être ultime, de l'intérieur, de la vivre, il faut être imprégné du climat, du contexte de l'époque et des lieux, pour vibrer, trembler en symbiose avec vos ancêtres. Sinon, ce ne serait qu'une anecdote, un truc plus ou moins irréaliste : un conte. En vrai, ce fut la réalité de ce passé.

Enfin, enfin, j'arrive à l'histoire de Loup-Garou. Que n'a-t-on pas écrit à ce sujet ?...

Moi, c'est ma mémée qui raconte :

Je pense situer la chose fin 17e siècle, début 18e, environ vers 1700, car la mémée parlait d'oncles plus ou moins lointains, sans doute à plus 3/4/5 générations. Donc, les oncles (deux frères), des goullards alors dans la force de l'âge étaient partis veiller au village voisin de Gourseix (Saint-Mer-la-Breuille, Creuse) où sans doute il y avait des filles à marier. Donc, les voilà partis par les charrières, la lande de l'étang de Franouille, les pacages, les bois, jusqu'à Gourseix. On veille. Au retour, dans la nuit profonde (on ne veillait qu'après octobre quand tous les travaux agricoles urgents étaient terminés), les deux frères repren-

AGENDA

25 janvier - Charbonnières-les-vieilles - Pieds de cochon au Café des sports.

25 janvier - Le Chauchet - 20h30- spectacle - salle polyvalente. Tarif 7[€] par adulte et 3[€] par enfant de 6 à 16 ans. Durée 1h15.

La Boucle est un spectacle dans lequel Jac Lavergne nous invite à partager, à travers ses récits mis en musiques, son voyage au départ de l'Auvergne, nous transportant en Afrique du Nord, puis en Espagne avant de rejoindre sa terre d'origine. Ce spectacle original et poétique nous mène de rencontres en rencontres.

2 février - Montaigut - Théâtre : la bourrique et le canasson

4 février - Pouzol (La Passerelle au pont de Menat) - 20h30 - Clown : qui sommes-je ?

14 février - Saint-Valentin- les plus belles célibataires (importées pour la plupart) et les plus beaux bouseux se réuniront sur la grand place d'Evaux-les-Bains, dans l'optique de repeupler la région, nous n'en doutons pas.

14 février - Chambon-sur-Voueize - médiathèque - Carduelis présente ses documentaires (cf article)

22 février - Briffons - 20h30 - soirée théâtre à la salle des fêtes avec une farce paysanne.

23 février - une star à l'Arthé Café (Manzat, Sauterre) : Chraz ! 17h pour son spectacle « finissons-en avec les pauvres ». A tous les coups faudra encore réserver !

8 mars - Saint-Maigner - Théâtre Inter Associations

8 mars - Boussac - salle des fêtes - Concert Pop-Rock

29 mars - Vergheas - Soirée Choucroute

Et toujours... au Fabuleux Destin (bar associatif et culturel, Aubusson), des surprises qui vous attendent du jeudi au samedi soir, et quelques fois les autres jours !

ment, à l'envers, le chemin de Randeix. On traverse les haies par un sautadour (un passage à mi-hauteur, environ 80 cm, taillé dans la haie). Le premier frère passe, le second aussi, quelques foulées plus tard. À cet instant, un poids s'abat sur lui et l'écrase. Il réagit d'instinct et tente d'agripper cette masse qui l'agresse. Il réalise : c'est le Loup-Garou !

Au lieu de paniquer en toute logique, il va se défendre et combattre. Ah mais, les gars de Randeix ! C'est très difficile, car la bête a une peau grasseuse qui lui glisse entre les mains. Il crie « Frère, frère, j'ai attrapé le Loup-Garou ! » (en patois), lequel frère revient en courant et tombe à bras raccourcis sur le pseudo-Loup-Garou, le dépouille de sa pelisse pour trouver dessous un fantôme en chair et en os et rien de plus. Ce type tout tremblant maintenant, son coup habituel ayant manqué, comprend très bien qu'il ne va pas s'en tirer avec quelques « paster noster », qu'il va avoir droit à un bon passage à tabac et devoir s'expliquer un peu.

Il avoue venir de Clermont-Ferrand, mandaté par les « services spéciaux » (dirions-nous aujourd'hui) de l'archevêché, services chargés de maintenir dans la bonne voie de la soumission aveugle les « pas suffisamment souples de l'échine et de la génuflexion ».

Abonnements au Trou des Combrailles

Pour recevoir le Trou

Dépôt dans votre point de vente le plus proche (ou à la mairie)

Votre exemplaire sera réservé (abonnement de soutien),

Prix : 10 euros par an.

Si vous voulez recevoir le Trou dans votre boîte...

comme il y a beaucoup de critères à satisfaire pour obtenir des réductions postales l'abonnement est un peu plus cher (frais d'envoi)...

(donc pas forcément conseillé)

On essaiera peut-être d'obtenir les réductions postales pour diminuer les abonnements

Prix : 16 euros / an

Bien sûr, vous pouvez aussi soutenir financièrement le trou au même ordre ! ✂

LE TROU DES COMBRAILLES

Abonnement pour

1 an

2 ans (rayer)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Mél. et/ou tél. : _____

Ordre : le Trou des Combrailles

Adresse : Le Trou des Combrailles, Mairie de Vergheas - 63330 Vergheas.

Mentions légales

Journal trimestriel édité par l'association

« le Trou des Combrailles »

Mairie - 63330 Vergheas

Tiré à 1000 exemplaires.

ISSN : 2264-5853

Directeur de publication : Julien Dupoux

Mise en Page : Jean-Michel Hérait

Imprimeur : Imprimerie Vadot - Combronde (63)

Site : troudescombrailles.revuloblog.com

Mél. : troudescombrailles@gmx.fr

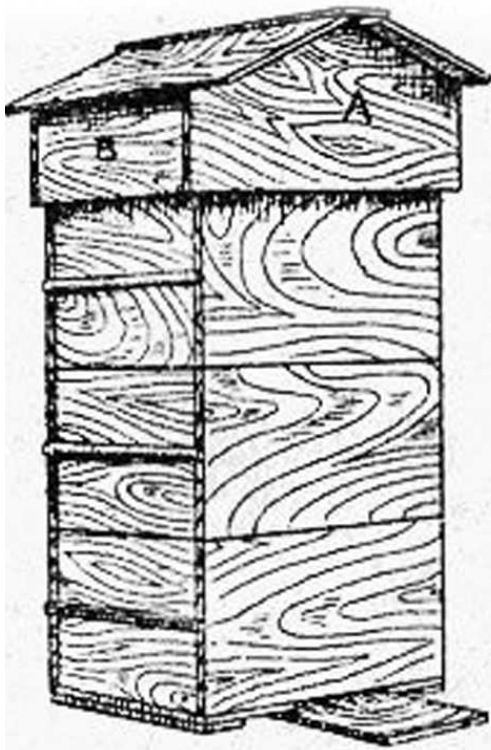
L'histoire se termine, le lendemain, par la visite du curé (évidemment immédiatement alerté) qui, chatteminaud, patati, patata, mes chers frères, mes chères sœurs, le monde est étrange... malgré tout Dieu nous aime et autres arguties pour tasser le coup.

Il faut croire que cette histoire a quand même transpiré quelque peu (avec d'autres dans la région) si l'on s'en réfère à votre article sur les Loups-Garous de Giat (6 km) en fin de moyen âge. Encore que dans le secteur, le moyen âge a perduré bien avant dans le 19e siècle, puisqu'à l'époque de ma grand-mère (1880) l'on payait encore la dîme au curé. Ce, sans doute, jusqu'à l'arrivée à Giat du chemin de fer qui a ouvert le pays au monde « civilisé ».

Dormez bien dans les bras de votre Loup-Garou préféré, puisque vous êtes bien gentes, belles dames, et vous aussi beaux messieurs. Une autre fois, je vous en servirai une aussi bien bonne si vous le voulez bien ? : « la Chasse Galière ».

Chronique Abeilles III

Ruche Warré



Voici déjà la troisième chronique apicole, que le temps passe vite. Je vais cette fois vous parler des différents types de ruches. En effet cela conditionne l'esprit et la manière dont on conduit un rucher. Il est nécessaire de faire un petit retour en arrière dans l'histoire pour comprendre les tenants et les aboutissants.

Depuis des temps anciens, les différentes civilisations entreprirent d'élever des abeilles, pour en récolter le miel bien entendu. Dans des poteries en Egypte, dans des troncs chez les gaulois, dans des cloches en paille dans les régions agricoles céréalières... Chaque pays, chaque région avait donc une apiculture qui lui était propre, trouvant les origines de sa fabrication dans le contexte socio-culturel et environnemental local.

Cette apiculture fut d'abord dite à cadre fixe, s'entendant par là qu'il était impossible de retirer les rayons de miel sans les détruire. Ceci avait pour principal inconvénient de devoir sacrifier la colonie lorsque l'on souhaitait en extraire le miel.

Vint ensuite la ruche à cadres mobiles d'abord primitive puis améliorée, supprimant les désagréments des cadres fixes. Une des plus anciennes traces de ce type de ruche se retrouve dans la civilisation grecque. Le but était donc de pouvoir extraire des rayons de miel sans condamner la colonie.

Puis la hausse fut inventée, pas sous ce nom bien sûr, mais dont la fonction était le stockage du surplus de miel en saison estivale. En paille par exemple, un second module était placé sur le premier plus volumineux appelé nid à couvain ou plus récemment corps de ruche. En fin de saison, il n'y avait plus qu'à récupérer l'élément du dessus pour en extraire le miel et la cire sans avoir à intervenir sur la partie principale de la ruche. Ceci marqua donc une grande avancée et cette forme d'élevage perdura pendant des siècles et jusqu'à il y a peu sous cette forme inchangée d'apiculture sédentaire.

Après la fin du Moyen Age, avec le développement de l'agriculture, des sciences, l'apiculture évolue également. De nouveaux modèles de ruches en planche de bois commencent à émerger. A cadres fixes ou mobiles, ou bien les deux à la fois. Longueur, largeur et hauteur ainsi que le nombre des éléments et leurs formes sont autant de paramètres entrant dans la conception des modèles de ruches. Nombreux sont les apiculteurs qui tenteront de promouvoir leurs prototypes, basées sur des observations et des conclusions parfois peu objectives. Souvent cher à la fabrication ou à l'achat ces modèles restent donc peu diffusés. Jusqu'à la révolution industrielle la ruche en paille à toujours la côte chez les agriculteurs-apiculteurs qui bien souvent ne sont que des amateurs ne produisant que pour une consommation familiale. Cependant avec l'essor des transports (ferroviaire, maritime), de la communication et donc de la publicité, un modèle émergeait d'entre les autres et à leurs dépens. A partir de ce moment-là, les différents types de ruches déclineront pour qu'il n'en reste, à une échelle artisanale sinon plus industrielle, qu'une poignée.

Le modèle le plus connu d'entre tous porte comme bien souvent le nom de son concepteur. La ruche Dadant du nom d'un français exilé en Amérique. Charles Dadant (2ème moitié du XIXème) pratiquait déjà à cette époque l'apiculture de manière intensive. Il démocratise la ruche à cadre mobile (invention revisitée datant de l'antiquité grecque)

dont le corps de ruche comporte de 10 à 15 cadres et dont la construction des rayons est accélérée avec la mise au point par un allemand de la feuille de cire gaufrée. Les hausses ont ici une hauteur de la moitié du nid à couvain. M. Dadant, particulièrement habile en communication détenait un journal dans lequel il publiait des articles vantant le mérite de ses propres ruches. Cette revue était reprise par les revues apicoles européennes et françaises. Un pseudo lobby (pour l'époque) de théoriciens et vendeurs de matériel apicole parvint à étendre cette influence. Toutefois son utilisation intensive et largement disséminée telle qu'on la connaît aujourd'hui ne connut un réel essor qu'à partir du XXème siècle. Elle restait auparavant trop chère à l'achat ou la fabrication.

Les transformations des paysages agricoles, la suppression des haies, les monocultures, l'emploi des pesticides ont également contribué à faire disparaître nombre de petits apiculteurs amateurs ou artisans de tailles moyennes pratiquant une apiculture sédentaire au profit de plus gros éleveurs producteurs promoteurs d'une apiculture mécanisée intensive et transhumante. L'apiculture comme l'élevage ou l'agriculture est donc passée d'un stade industriel à un stade industriel ou l'homme dans un souci de rentabilité et même plus, de profit s'est progressivement fait remplacé par la machine, le robot.

A l'opposé de cette idéologie de la croissance infinie, de la production de masse, on trouve une méthode plus traditionnelle et plus respectueuse de l'abeille. La ruche Warré, du nom de l'abbé Warré qui en est à l'origine. Elle se veut dimensionnée autour de l'abeille et non pas de l'homme. L'abeille construit les rayons en descendant, toujours ! Elle stocke le miel au-dessus et autour du nid à couvain. Pour respecter ceci, il faudrait donc ajouter les hausses par-dessous et les récupérer par le dessus. Oh miracle, la ruche Warré, elle le fait ! En effet c'est bien comme ça que cela marche avec la Warré. Oui, c'est souvent lourd à porter et difficile de mettre la hausse en même temps seul, mais justement pourquoi ne pas être plusieurs pour travailler ?

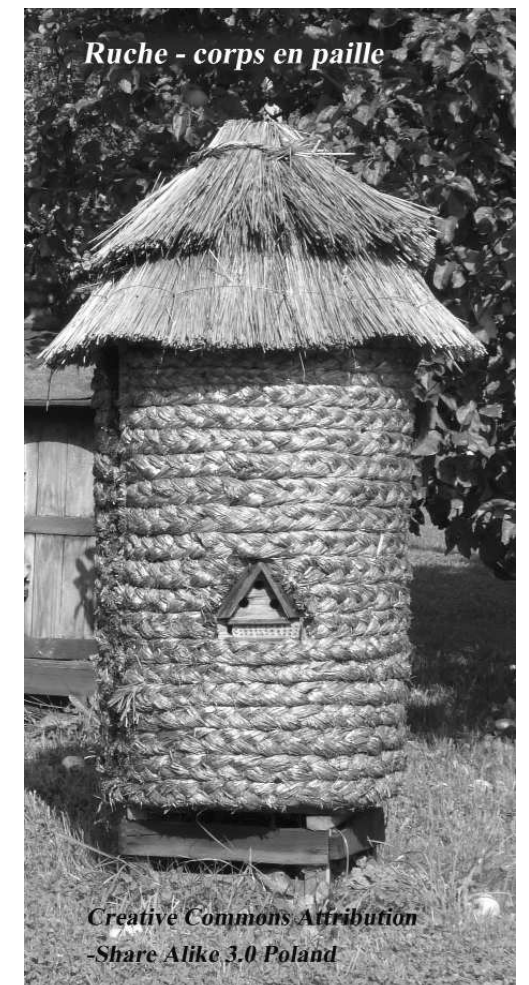
De même, l'espace au sein du corps de ruche dans une Dadant est trop grand l'hiver. Les abeilles sont en nombre trop restreint par rapport au volume à chauffer. Il faudrait une contenance plus petite. Oh merveille, la ruche Warré a des dimensions inférieures à la Dadant, bien plus adaptées aux besoins de l'abeille et tous les éléments la composant ont la même taille, ce qui simplifie pas mal les choses. On a également introduit la feuille de cire gaufrée

dans les ruches à cadres mobiles dans le seul but d'économiser aux abeilles la peine de la produire (sachant qu'il faut selon les estimations environ 10 kg de miel pour produire 1 kg de cire). Hors c'est un comportement totalement naturel. Et même mieux, c'est hygiénique, car les cires usagées si elles ne sont pas changées régulièrement sont des nids à bactéries et parasites qui favorisent les maladies. Dans la ruche Warré, pas de cire gaufrée ni de cadres mobiles. Les abeilles produisent leur propre cire à leur propre rythme.

On pourrait penser qu'avec la ruche Warré c'est un retour en arrière, mais en réalité je pense plutôt que c'est un frein à la technicité et la complexité croissante des choses qui au final s'avère bénéfique aux principales concernées, les abeilles.

Nous évoluons et nous nous développons sans limites au dépend de la nature et même de nos semblables. Apprenons à exister sans détruire ce qui nous entoure.

N.C.



Ruche - corps en paille

Creative Commons Attribution - Share Alike 3.0 Poland

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement :

1 - Il est dans les affaires. 2 - Leva le train. Entre 3 et 4. 3 - N'est plus ce qu'il était. Palier. 4 - Sent le laurier. 5 - Fabrique d'huile. Des hommes de métier. 6 - Miches. 7 - Lettre du facteur temps. 8 - Répété. Vient d'être.

Verticalement :

1 - Appelés pour répondre. 2 - Hormone végétale. 3 - Amène la tarte. Calter. 4 - Précède la suite. Mèche rebelle. 5 - Regard intérieur. 6 - Grand pour le stentor. 7 - Ignominie. 8 - Pas reconnues. Entrée en matière.

Solutions du numéro précédent :

Horizontalement : 1 - MAOUSSES. 2 - APOSTATE. 3 - IOTA. CRI. 4 - ASO. 5 - MIENS. IO. 6 - INQUIETS. 7 - SOU. LU. 8 - EXEGESES.

Verticalement : 1 - MAINMISE. 2 - APO. INOX. 3 - OOTHEQUE. 4 - USA. NU. 5 - ST. ASILE. 6 - SACS. EUS. 7 - ETROIT. 8 - SEI. OSES.

Milles pattes sur les chemins des Combrailles

Vous avez envie de marcher, de découvrir des coins des Combrailles, d'en faire découvrir ?

Vous avez envie de partager des moments de convivialité, envie de partir un peu plus loin pour découvrir les chemins et le patrimoine d'une autre région le temps d'un petit ou d'un long weekend ?

Vous êtes certainement un millepatte qui s'ignore !

Une solution : rejoignez le club des Millepattes d'Auzances (Creuse).

Ce sympathique club ouvert à tous organise différentes marches pour satisfaire le plus grand nombre : deux marches le mardi après-midi (une petite et une plus grande), une marche le dimanche matin, en différents lieux : Auzances, Dontreix, Evaux, Budelière, Saint Maurice de Pionsat, Landogne, Sermur, Sannat, Charensat... selon les semaines et les disponibilités des bénévoles qui encadrent le groupe.

Des marches sur la journée du dimanche pendant les beaux jours permettent d'aller un peu plus loin dans les Combrailles, avec pause pique-nique, quelques sorties par an sur plusieurs jours (weekend ou été) permettent aux marcheurs d'élargir leurs horizons.

Les distances des grandes marches hebdomadaires sont en moyenne de 12 km, chacun va à son rythme, l'essentiel est de se faire plaisir. Personne n'a encore été perdu dans la nature ! Inutile d'être un grand sportif, un certificat

médical d'aptitude est juste demandé et un peu d'entraînement fait le reste.

La randonnée se termine quelques fois autour d'une bonne table les dimanches pour ceux qui le souhaitent.

Bref tout le monde trouve chaussure à son pied pour une cotisation de 15 pour l'année.

Le club recherche aussi de nouvelles idées de marches. Alors si vous connaissez ou si vous êtes à l'origine d'initiatives locales (marche balisée, marche dominicale traditionnelle, manifestation locale incluant une découverte à pied etc) vous êtes les bienvenus.

Renseignements : Henri BONDUE président du club 06 37 28 33 64

Programmes des marches : leo.dotigny@orange.fr ou syndicat d'initiative d'Auzances

Adresse courrier : Club des Millepattes, Mairie, Place Jean Moulin 23700 AUZANCES IR



Courrier...

Bonjour,

Au détour d'une conversation avec Pascale Desseuve qui anime une Auberge de Pays à Fontanières (NDRL : Le Damier), j'ai découvert la lucidité d'une dame qui résiste à la corruption larvée des professionnels de santé par les multinationales du médicament.

Elle refuse d'accueillir pour des repas financés par l'industrie pharmaceutique, arrosés de luxueux champagnes, les médecins ou pharmaciens sacrifiant leur indépendance vis-à-vis des firmes au détriment du seul intérêt de la santé des soignés.

Un bon sujet pour réveiller les consciences !

Avec mes meilleures salutations,

Bernard Junod

D'un lecteur : « Pierres en saillie »

Rappel : Le Trou numéro 3 a publié un dossier bâtiment.

BONJOUR

Je reviens vers vous au sujet des "pierres en saillie" que l'on voit sur de nombreux pignons de maison en Auvergne.

En réponse à la question que je vous avais posée, vous m'aviez répondu qu'elles contribuaient à l'équilibre du mur. Je n'avais pas été très convaincu. Depuis, j'ai interrogé un maçon de Felletin pour qui ce sont des "pierres traversantes".

J'en ai eu une preuve car peu de temps après, au Montel au Temple, j'ai photographié un mur en ruine où l'on voit que la pierre en saillie est une boutisse traversante qui lie les deux parements du mur.

J'ai donc une réponse convaincante à cette question que je me posais depuis quelque temps déjà. J'ai tenu à vous communiquer cette info, comme suite à notre récent échange de courrier.

Cordialement